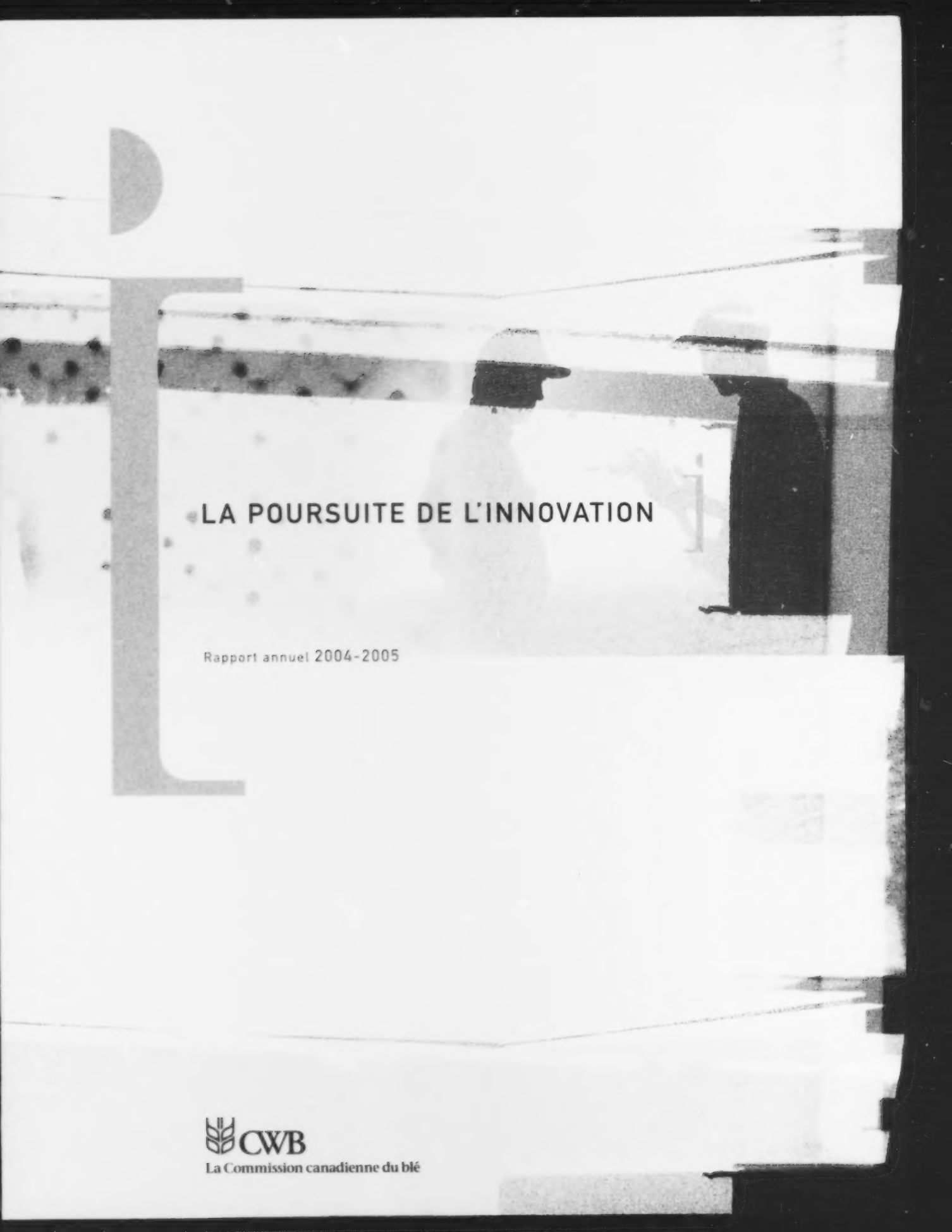

LA POURSUITE DE L'INNOVATION

Rapport annuel 2004-2005

CWB
La Commission canadienne du blé

Vision

D'unir les producteurs de l'Ouest canadien comme étant un leader du commerce de grain dans le monde.

Mission

La CCB commercialise et fournit des produits et services de qualité de façon à obtenir les meilleurs résultats pour nos propriétaires, les producteurs de grain de l'Ouest canadien.

Table des matières

Message du président du conseil d'administration et du président-directeur général 2

La poursuite de l'innovation 4

Gouvernance d'entreprise 14
- Activités de la CCB : faits saillants
- Conseil d'administration dirigé par les producteurs
- Haute direction

Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation 28
- Blé
- Blé dur
- Orge de premier choix
- Orge fourragère

Résultats financiers 51
- États financiers
- Notes complémentaires
- Glossaire des termes financiers

Vision

D'unir les producteurs de l'Ouest canadien comme étant un leader du commerce de grain dans le monde.

Mission

La CCB commercialise et fournit des produits et services de qualité de façon à obtenir les meilleurs résultats pour nos propriétaires, les producteurs de grain de l'Ouest canadien.

Table des matières

Message du président du conseil d'administration et du président-directeur général 2

La poursuite de l'innovation 4

Gouvernance d'entreprise 14
- Activités de la CCB : faits saillants
- Conseil d'administration dirigé par les producteurs
- Haute direction

Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation 28
- Blé
- Blé dur
- Orge de premier choix
- Orge fourragère

Résultats financiers 51
- États financiers
- Notes complémentaires
- Glossaire des termes financiers

106-07332/

Profil de l'entreprise

La CCB commercialise le blé, le blé dur et l'orge de l'Ouest canadien, tant au Canada que dans le reste du monde.

Le produit des ventes, moins les frais de commercialisation, est restitué aux agriculteurs. La CCB est dirigée par un conseil d'administration de 10 membres élus et de cinq administrateurs désignés par le gouvernement fédéral. Jouant un rôle de premier plan à l'échelle internationale dans le commerce des grains et constituant une importante source de devises, la CCB permet aux producteurs de blé et d'orge des Prairies de se mesurer avec succès aux autres principaux intervenants de l'industrie céréalière.

Points saillants financiers

	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Résultats d'exploitation des comptes combinés (en millions de dollars)					
Produits	**3 739,3 $**	4 136,2 $	3 339,9 $	4 379,2 $	4 220,9 $
Coûts directs	**407,5**	369,7	318,7	384,5	350,5
Produits d'exploitation nets	**3 331,8**	3 766,5	3 021,2	3 994,7	3 870,4
Autres produits	**163,4**	161,1	132,7	188,5	179,9
Intérêts créditeurs nets	**53,4**	56,1	54,8	91,6	75,2
Frais administratifs	**(69,2)**	(67,6)	(54,1)	(50,4)	(66,4)
Organismes de l'industrie du grain	**(1,6)**	(1,8)	(1,8)	(1,7)	(1,7)
Bénéfices distribuables	**3 477,8 $**	**3 914,3 $**	**3 152,8 $**	**4 222,7 $**	**4 057,4 $**
Livraisons par les producteurs (en milliers de tonnes)					
Blé	**13 296,3**	12 376,0	8 696,0	13 331,0	13 961,0
Blé dur	**3 824,0**	3 079,7	3 804,0	3 246,0	3 665,0
Orge de premier choix	**1 752,5**	2 138,4	891,0	2 205,0	2 273,0
Orge (compte A)	**29,0**	–	–	–	–
Orge (compte B)	**468,7**	–	–	–	–
Orge	**–**	844,0	40,0	54,0	454,0
Total	**19 370,5**	**18 438,0**	**13 431,0**	**18 836,0**	**20 353,0**

Message du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Le 5 juillet 2005, la CCB a célébré son 70e anniversaire, marquant ainsi une étape importante de l'histoire de la production de blé et d'orge dans les Prairies. Sept décennies auparavant, les agriculteurs vendaient leur grain individuellement, ce qui les mettait à la merci des intérêts des compagnies de chemin de fer et des entreprises céréalières multinationales. Leur grain se classait parmi les meilleurs disponibles, mais, en raison du contexte agricole canadien, ils ne pouvaient exercer qu'un contrôle limité sur les prix qu'ils recevaient pour leurs récoltes.

La création de la CCB a permis aux agriculteurs de regrouper leurs forces sous l'autorité d'un seul négociant tout en conservant leur précieuse indépendance. Le fait de vendre ensemble à partir d'un guichet unique leur a conféré la pugnacité commerciale dont ils avaient collectivement besoin dans un monde dominé par une poignée de grandes sociétés privées. Cela leur a permis de devenir concurrentiels sur le plan mondial tout en conservant leur esprit d'entreprise.

Au fil des ans, il est devenu manifeste que la CCB offrait aussi d'autres avantages. Le fait de vendre ensemble par l'intermédiaire d'un guichet unique a permis aux agriculteurs d'offrir à leurs clients une qualité et des réserves homogènes à un moment où les acheteurs ont commencé à rechercher le grain de qualité supérieure que seul l'Ouest du Canada est en mesure de produire. Des conventions d'achat à long terme ont été signées, créant ainsi des marchés faciles et fiables pour le blé et l'orge des Prairies.

La CCB joue aussi un rôle de porte-parole, s'assurant que le point de vue des agriculteurs soit entendu des responsables de la politique agricole. Le fait de travailler ensemble sous l'égide de la CCB a aussi permis aux agriculteurs de faire valoir leur opinion en matière de recherche agricole et d'amélioration des plantes, de sorte que leur rentabilité est maintenant un élément clé à prendre en considération dans le développement et l'enregistrement des variétés.

Mais les anniversaires importants devraient être une occasion de faire davantage que de souligner le chemin déjà parcouru. Le passé est le passé; nous pouvons en tirer des leçons et souligner nos réalisations, mais nous ne pouvons rien y changer. Qui plus est, les anniversaires donnent l'occasion de faire le point sur la situation actuelle et mesurer le travail à accomplir pour réussir dans l'avenir.

À présent que la CCB entre dans sa huitième décennie, cet organisme de commercialisation au service des agriculteurs n'a pas l'intention de s'asseoir sur ses lauriers et de se remémorer les jours passés. Au contraire, nous regardons vers l'avenir en apportant des changements novateurs et en adoptant des idées originales qui assureront la capacité concurrentielle soutenue des agriculteurs de l'Ouest canadien. Nous avons besoin d'idées audacieuses pour aller de l'avant – d'initiatives qui préservent les principes fondamentaux du passé tout en plaçant les agriculteurs des Prairies dans une position favorable pour réussir dans un monde en perpétuel changement.

Au contraire, nous regardons vers l'avenir en apportant des changements novateurs et en adoptant des idées originales qui assureront la capacité concurrentielle soutenue des agriculteurs de l'Ouest canadien.

Un changement majeur est survenu en 1998 lorsque la direction de la CCB a été confiée aux personnes qui en subventionnent les activités, soit les agriculteurs des Prairies. Mais cela ne suffit pas, car les agriculteurs continuent de faire face à des défis majeurs, dont la volatilité des marchés mondiaux du grain, les subventions étrangères qui font baisser les prix, la hausse du coût des intrants et les conditions climatiques implacables. Il suffit de jeter un coup d'oeil à la campagne agricole 2004-2005 pour se faire une idée concrète de la situation, campagne au cours de laquelle les agriculteurs ont connu une saison de croissance quasi inexistante. Le temps froid du printemps a été suivi d'une chute de neige aussi inattendue que malvenue à la mi-mai. Lorsque les semences ont finalement repris, la croissance a été retardée par l'un des étés les plus froids jamais connus. Mais le pire était encore à venir.

Le 20 août 2004, un gel précoce a sévi sur de vastes régions des Prairies, et les agriculteurs se sont alors inquiétés de voir leurs résultats nets en souffrir de manière importante. Le froid et l'humidité ont suivi le gel précoce, et, en raison des champs et des cours détrempés, les agriculteurs ont eu de la difficulté à engranger leurs récoltes. Dans certains cas, ils se sont vus forcés d'abandonner les moissons jusqu'au printemps suivant.

Il est toutefois possible de répondre aux défis par des solutions ingénieuses. Il est possible de mettre en pratique des idées qui non seulement permettent de résoudre les problèmes immédiats mais servent aussi de point de départ pour un avenir durable sous le signe de l'abondance.

gauche : Adrian Measner, droite : Ken Ritter

En 2004-2005, la CCB est parvenue à mettre en œuvre un certain nombre d'idées novatrices destinées à aider les agriculteurs aux prises avec une campagne agricole difficile. Des programmes à long terme ont aussi été créés, et on a procédé à des investissements clés qui contribueront à assurer un avenir durable pour les agriculteurs des Prairies. La lecture du présent document vous renseignera davantage sur les réalisations de la CCB liées à la création de tels programmes et au lancement de nouvelles initiatives qui offrent aux agriculteurs plus de souplesse en matière de commercialisation et les outils nécessaires pour atteindre leurs buts.

Cependant, la recherche de l'innovation ne s'arrête pas ici. Nous pouvons souligner nos succès et célébrer notre histoire, mais nous devons nous tourner vers l'avenir – un avenir où les agriculteurs des Prairies assumeront l'entière responsabilité de leur organisme de commercialisation collectif et où seule leur rentabilité orientera l'ensemble des décisions prises en matière de commercialisation.

Les négociations en cours de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) portent davantage sur la situation et la structure futures de la CCB, car un accord final signifierait la fin de la garantie offerte par le gouvernement fédéral pour les acomptes et les emprunts.

La foi dans l'innovation et le changement positif est nécessaire pour que la CCB soit en mesure de répondre à la fois aux besoins des agriculteurs des Prairies et à ceux de ses clients. La CCB a déjà entrepris une démarche déterminée visant à faire évoluer les choses. Au fil de nos progrès, nous garderons à l'esprit les éléments qui se sont avérées utiles aux agriculteurs des Prairies dans le passé et nous protégerons ces principes fondamentaux, mais notre regard sera résolument tourné vers l'avenir.

Ken Ritter

Ken Ritter
Président, conseil d'administration

Adrian Measner

Adrian Measner
Président-directeur général

Faire preuve d'INNOVATION

nouveaux débouchés, chercher

offrir des options, ajouter de

faire œuvre de pionnier, faire

pensée originale et investir

CRÉATIF NOUVEAUX NOVATRICES OPTIONS VALEUR AVANCÉES

PIONNIER INITIATIVE ORIGINALE IMPORTANTES

signifie être créatif, **rechercher de**

des approches novatrices,

la valeur, **faire des** avancées,

preuve d'initiative, **avoir une**

dans des recherches importantes.

La CCB se voue à la recherche de l'innovation, tant par l'entremise des programmes qu'elle conçoit pour les agriculteurs des Prairies que par les investissements qu'elle fait en vue d'améliorer le service à la clientèle, qui assure une demande continue pour le blé et l'orge de meilleure qualité au monde.

Au fil des pages qui suivent, vous découvrirez quelques-uns des programmes et des activités conçus et entreprises par la CCB en 2004-2005.

Si les réalisations de la CCB sont nombreuses et remarquables, elles ne constituent aucunement un point final. La recherche de l'innovation demeurera à l'avenir une pierre angulaire de la planification, de l'action et des activités de la CCB.

CRÉATIF

NOVATRICES

VALEUR

AVANCÉES

PIONNIER

INITIATIVE

ORIGINALE

IMPORTANTES

Créatif

La CCB a **modifié son option de paiement anticipé (OPA)** afin de permettre aux agriculteurs d'obtenir plus facilement leur argent plus tôt. L'OPA, qui permet aux agriculteurs de recevoir 80, 90 ou 100 pour cent de la valeur projetée de leur grain dans les dix jours ouvrables suivant la livraison, doit normalement être conclue avant la livraison. Cependant, consciente du fait que de nombreux agriculteurs ont dû faire face à des difficultés financières importantes en 2004-2005, la CCB a opté d'apporter au programme une modification unique en son genre et qui ne se renouvellera pas, en offrant aux agriculteurs la possibilité d'appliquer le grain livré antérieurement à de nouvelles OPA. Cette modification leur a permis d'accéder aux liquidités dont ils avaient bien besoin.

Nouveaux

Le nouveau **programme de prix de maître producteur de la CCB** a été lancé pour faire en sorte que les agriculteurs de l'Ouest canadien soient reconnus pour les succès obtenus dans la production de cultures de blé et d'orge brassicole remarquables. Chaque année, les agriculteurs sont invités à faire parvenir des échantillons de leurs meilleures récoltes, qui sont jugés en fonction de leur qualité, de la qualité d'utilisation finale et des meilleures pratiques de gestion. Les lauréats reçoivent le titre de maîtres producteurs et un prix en plus de participer à des programmes éducatifs spéciaux.

La CCB a **modifié la façon dont les agriculteurs lui confient leur orge fourragère** en divisant la campagne agricole en deux périodes de mise en commun plutôt qu'une seule. La première période s'échelonne du 1er août au 31 janvier, et la seconde, du 1er février au 31 juillet. Les perspectives de rendement (PDR) sont émises pour les deux comptes de mise en commun, ce qui donne aux agriculteurs de meilleurs signaux concernant les prix du marché pour l'orge fourragère et permet à la CCB d'être mieux en mesure d'attirer des livraisons lorsque se présentent des débouchés.

Novatrices

La CCB se protège en gérant le risque associé à la formule des contrats à prix fixe (CPF) ou sur base (CB) relatifs aux marchés à terme pour compenser toute perte éventuelle causée par des fluctuations de prix non souhaitables. Il arrive que cette pratique génère des gains financiers pour l'organisme, gains qui sont alors placés dans le fonds de réserve de la CCB. En 2004-2005, la CCB a apporté une modification unique à ses politiques en **redistribuant les gains financiers aux agriculteurs** afin de réduire les difficultés financières de ceux d'entre eux qui se trouvaient dans l'incapacité de remplir leurs contrats en raison de conditions climatiques extrêmes.

Options

La CCB a offert aux agriculteurs un éventail de choix plus large en matière de commercialisation en **lançant une nouvelle option de paiement au producteur appelée le contrat à prix journalier (CPJ).** Grâce à cette nouvelle option, les agriculteurs peuvent désormais fixer le prix de leur blé en fonction des prix au comptant quotidiens dérivés des prix des silos américains. Le programme offre même davantage d'options aux agriculteurs, et ce, tout en protégeant la pugnacité commerciale du guichet unique de la CCB. Les agriculteurs des Prairies ont ainsi la possibilité de suivre l'évolution quotidienne des marchés et de recevoir un prix qui reflète un échantillon de prix des silos américains. Le programme offre aussi aux agriculteurs qui ne vivent pas à proximité de la frontière américaine la possibilité de rechercher des valeurs similaires auprès des silos de leur région, ce qui signifie que tous les agriculteurs peuvent choisir un prix quotidien, quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

La CCB a créé une nouvelle option de paiement au producteur conçue plus particulièrement à l'intention des agriculteurs biologiques. L'option **Contrat de prix différentiel pour le grain biologique (PDGB)** permet à ces agriculteurs de fixer l'écart de prix final au moment de la vente plutôt que de devoir attendre les produits finaux du compte de mise en commun. Cela simplifie les transactions des agriculteurs avec la CCB et diminue les incertitudes liées à la fixation des prix, en permettant aux agriculteurs de connaître leur produit net le jour même de la vente.

Valeur

La CCB est vouée à la défense des droits commerciaux des agriculteurs de l'Ouest canadien. En août 2004, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) **a rejeté un appel des États-Unis** relatif à l'une de ses décisions antérieures, ce qui démontre une fois encore que la CCB agit dans une optique purement commerciale.

La CCB a remporté une victoire décisive dans sa longue bataille visant à protéger les droits commerciaux des agriculteurs. En juin 2005, à la suite d'un appel formulé par la CCB, les membres d'un panel de l'ALENA ont jugé que la Commission du commerce international des États-Unis (ITC) avait erré dans son interprétation voulant que les importations de blé de force roux de printemps canadien portaient préjudice aux producteurs de blé américains. Puis, dans la décision sur renvoi qui s'en est suivie publiée le 5 octobre 2005, **l'ITC a renversé sa décision initiale**, ouvrant ainsi la voie aux producteurs de blé de l'Ouest canadien désireux de renouer des relations commerciales sans entraves avec les États-Unis.

La CCB **a accordé un prêt de 25 000 $ à la Farmer Rail Car Coalition (FRCC),** un geste qui pourrait se traduire par des économies de millions de dollars pour les agriculteurs. La FRCC a mené des négociations en vue d'obtenir 12 400 wagons trémies appartenant au gouvernement fédéral. Le prêt de la CCB s'ajoute à une subvention de 85 000 $ et à un prêt antérieur de 50 000 $, qui ont servi à épauler les démarches de la FRCC. Maintenant que la transaction a été conclue, les deux prêts sont remboursables à la CCB. La conclusion de la transaction permet aux agriculteurs de jouer un rôle majeur dans le transport du grain, auquel sont associés les coûts les plus élevés des opérations de commercialisation.

Avancées

La CCB a fait preuve de son engagement en matière de technologie de pointe **en lançant le bulletin électronique *MyCWB*,** qui s'adresse tout particulièrement aux agriculteurs. Expédié directement dans la boîte de réception de courriel des agriculteurs, *MyCWB* offre des liens directs vers de l'information clé, dont les PDR, les points saillants météorologiques et des analyses de marché, accessibles par un simple clic. Ce bulletin marque une autre étape dans l'expansion de l'éventail des services en ligne de la CCB, qui comprennent actuellement les contrats électroniques, le visionnement de la position et de l'information des comptes d'avance de fonds en ligne et l'option d'essayer différents scénarios de remboursement.

MyCWB
e-newsletter for farmers

La CCB **offre aux agriculteurs un meilleur accès aux renseignements météorologiques dont ils ont besoin** en créant un lecteur Quick Maps conçu tout particulièrement à l'intention des agriculteurs qui utilisent un accès Internet commuté à bas débit. Le lecteur permet d'accéder par un simple clic à des cartes illustrant les unités thermiques de croissance, les précipitations hebdomadaires, le pourcentage du niveau normal de précipitations, les précipitations totales accumulées, le degré d'humidité du sol et le stade de croissance. Le système permet de générer au besoin des cartes spécialisées indiquant des événements importants liés au climat ou aux cultures, comme le gel et le thermostress. Pour visualiser les cartes, les agriculteurs doivent accéder à la zone de services électroniques sécurisée du site Web de la CCB.

CRÉATIF
NOUVEAUX
NOVATRICES
OPTIONS
VALEUR
AVANCÉES

INITIATIVE
ORIGINALE
IMPORTANTES

Pionnier

Le programme de versement complémentaire avant la livraison (PVCL) a été élargi en 2004-2005 de manière à inclure le blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS). Ce programme permet aux agriculteurs d'accéder à une plus grande portion de la valeur de leur grain avant la livraison, ce qui leur donne la possibilité de gérer leur trésorerie et de payer les fournisseurs. L'ajout de la plus vaste catégorie de blé de l'Ouest canadien à ce programme permet à davantage d'agriculteurs d'accéder à une plus grande part de leur argent plus tôt au cours de la campagne agricole, lorsqu'ils en ont souvent le plus besoin.

La CCB a célébré le **10e anniversaire de son bureau de Beijing** au cours d'une activité spéciale en septembre 2004. La Chine a acheté sa première livraison de blé de la CCB il y plus de 40 ans; depuis, elle a acheté plus de 120 millions de tonnes de grain de l'Ouest canadien. Le bureau de Beijing a ouvert ses portes il y a dix ans afin d'accroître les capacités de la CCB d'offrir un service à la clientèle personnalisé et exclusif à cet important client.

Initiative

La CCB a signé une **entente de principe avec la Chine** pour la vente d'un million de tonnes de blé de mouture en 2005-2006, ce qui correspond à une valeur d'environ 250 millions de dollars. La relation commerciale qu'entretient la CCB avec cet important client a débuté il y plus de 40 ans; à ce jour, plus de 120 millions de tonnes de grain des agriculteurs des Prairies ont été expédiées en Chine. À l'instar du bureau de Tokyo, la CCB maintien un bureau des ventes à Beijing afin d'offrir un excellent service à ce précieux client.

L'ouverture officielle, par Rogers Foods, d'une minoterie de 30 millions de dollars à Chilliwack, en Colombie-Britannique, a fourni à la CCB un nouveau client pour le blé de qualité supérieure des agriculteurs des Prairies et prouve que la **production à valeur ajoutée prend de l'ampleur dans l'Ouest canadien.** Les dirigeants de Rogers Foods ont consulté la CCB pour étudier les avantages liés à l'implantation de la minoterie dans l'Ouest canadien. L'excellent service à la clientèle de la CCB et sa capacité à approvisionner la minoterie en grain de l'Ouest canadien de qualité supérieure et homogène ont joué un rôle dans la décision de la compagnie de s'installer en Colombie-Britannique. La minoterie produit quotidiennement 250 tonnes de farine.

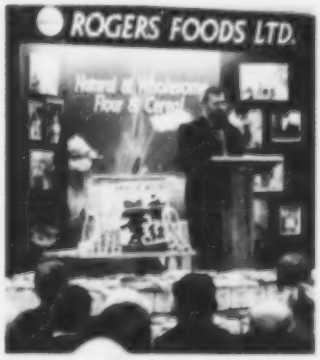

CRÉATIF

NOUVEAUX

NOVATRICES

OPTIONS

VALEUR

AVANCÉES

PIONNIER

INITIATIVE

ORIGINALE

IMPORTANTES

La CCB a accru avec succès la demande de variétés précises de blé et d'orge de l'Ouest canadien en combinant développement des marchés et commercialisation. Plus de 100 000 tonnes d'orge CDC Copeland ont été vendues à des entreprises de maltage du Canada et de la Chine, une hausse de 5 000 tonnes par rapport à l'année précédente. L'orge CDC Copeland offre aux agriculteurs des Prairies des rendements supérieurs, et la demande accrue pour cette variété leur permet d'accroître leurs rentrées d'argent.

Plus de 650 000 tonnes de blé de force blanc de printemps de l'Ouest canadien (CWHWS) ont été vendues à des clients de 22 pays, une hausse de 175 000 tonnes par rapport à 2003-2004. Accroître l'acceptation par les clients de cette variété signifie que les agriculteurs de l'Ouest canadien sont en mesure de concurrencer l'Australie et les États-Unis et de se tailler une part du marché du blé blanc.

Ces deux variétés étaient offertes dans le cadre des Programmes de contrats pour la préservation de l'identité (PCPI) de la CCB, qui offrent aux agriculteurs des mesures incitatives pour la culture de variétés précises. Cela permet à la CCB de susciter une demande pour de nouvelles variétés de grain et garantit que les clients auront accès à des variétés de blé et d'orge qui répondent à leurs besoins particuliers.

Originale

Le programme d'incitation axé sur la valeur ajoutée (PIV) a été créé pour promouvoir la livraison directe de blé, de blé dur et d'orge brassicole aux minoteries et aux malteries de l'Ouest canadien. En vertu de ce programme, les agriculteurs touchent une prime pour la livraison directe de grain admissible aux acheteurs, ce qui signifie que l'argent qui aurait été versé aux compagnies céréalières en coûts de transport peut désormais être versé directement aux agriculteurs. Ce programme comporte aussi des avantages pour les meuniers et les malteurs car il leur permet de se procurer la qualité et la quantité de grain nécessaires pour leurs opérations de transformation.

La CCB a célébré son **70e anniversaire** le 5 juillet 2005. Depuis sa création il y a sept décennies, la CCB a vendu plus d'un milliard de tonnes de grain pour le compte des agriculteurs de l'Ouest canadien. Le guichet unique de la CCB a permis aux agriculteurs des Prairies de concurrencer sur le marché mondial avec les compagnies céréalières multinationales et de commercialiser leur grain dans plus de 70 pays partout au monde. L'anniversaire sera souligné par toute une série d'activités destinées aux agriculteurs, aux clients et aux employés qui se tiendront tout au long de la campagne agricole 2005-2006.

Importantes

Le Centre de recherche en entreposage du grain de la Commission canadienne du blé de l'Université du Manitoba a officiellement ouvert ses portes en mars 2005. Les scientifiques utiliseront les outils technologiques du Centre pour mener des recherches sur la réduction des effets des infestations d'insectes, de la moisissure et de l'excès d'humidité sur le grain entreposé. Les agriculteurs des Prairies et les clients de la CCB bénéficieront tous des activités du Centre car on y recherchera de nouvelles façons de préserver le blé et l'orge de qualité supérieure de l'Ouest canadien. **La CCB a investi 400 000 $ dans la création du Centre,** provenant du Compte Spécial (chèques à encaisser des agriculteurs). Parmi les autres investisseurs, mentionnons la Fondation canadienne pour l'innovation, la province du Manitoba et l'Université du Manitoba.

La CCB a investi 330 000 $ dans la **recherche sur la brûlure de l'épi causée par le fusarium** dans le cadre d'un projet de financement entrepris conjointement avec la Western Grains Research Foundation (WGRF) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Financé par l'intermédiaire du Compte Spécial de la CCB (qui renferme les chèques à encaisser des agriculteurs), l'investissement assurera le fonctionnement d'une pépinière temporaire de fusarium aménagée au Brandon Research Centre ainsi que l'augmentation des tests au désoxynivalénol (DON) pour les échantillons recueillis.

Pour de plus amples renseignements sur ces initiatives, visitez le site Web de la CCB à www.cwb.ca.

CRÉATIF
NOUVEAUX
NOVATRICES
OPTIONS
VALEUR
AVANCÉES
PIONNIER
INITIATIVE
ORIGINALE

Gouvernance d'entreprise

La section qui suit fait le point sur les faits saillants des activités de la CCB, le conseil d'administration de la CCB dirigé par les producteurs, la structure des comités et la haute direction.

Activités de la CCB : faits saillants

Le rendement de la Commission canadienne du blé (CCB) se mesure en fonction de ses réalisations sur quatre plans distincts : producteurs, clients, mandat et entreprise.

Producteurs

Objectif stratégique : Répondre aux besoins commerciaux des producteurs et gagner ainsi leur soutien en établissant la crédibilité de la CCB.

OBJECTIFS

PERFORMANCE

STRATÉGIE

RÉALISATION

Initiatives

- Améliorer encore les options de paiement de la CCB.
- Susciter la participation des agriculteurs à l'élaboration de l'orientation à long terme de la CCB.
- Poursuivre l'élaboration de stratégies de commercialisation à long terme de l'orge fourragère.
- Promouvoir la commercialisation de la technologie sur l'identification variétale.
- Mettre en œuvre d'une stratégie en matière de biotechnologie.

Réalisations

- Mise en œuvre d'améliorations aux contrats à prix fixe (CPF) et aux contrats sur base (CB), y compris le prolongement des périodes d'inscription et de fixation des prix au-delà de la période des moissons.
- Poursuite de l'amélioration de l'option de paiement anticipé (OPA) au profit des agriculteurs.
- Autorisation du paiement de gains réalisés sur les marchés à terme dans le cadre des CPF et CB aux agriculteurs incapables de respecter leurs contrats en raison de conditions météorologiques extrêmes.
- Participation des agriculteurs aux discussions entourant l'orientation à long terme de la CCB à l'occasion de la conférence des anciens Combine to Customer tenue à Calgary.
- Mise en place d'options de paiement structurées visant à susciter les livraisons opportunes d'orge fourragère afin de profiter des débouchés. Adoption de périodes de mise en commun plus brèves et recours aux contrats de livraison garantie et aux soumissions pour silos de collecte de concert avec l'amélioration des options de paiement aux producteurs (OPP) en vue d'une meilleure adéquation entre les débouchés et les possibilités de livraison des agriculteurs.
- Examen exhaustif de la recherche touchant à la technologie sur l'identification variétale, et conclusion d'une entente entre la CCB, la Commission canadienne des grains (CCG), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et d'autres partenaires sur la prochaine étape du plan de recherche. Un projet de recherche d'AAC a été approuvé en janvier 2005 et a déjà commencé.
- Encadrement de la contribution des parties intéressées aux consultations du gouvernement fédéral sur les modifications réglementaires.
- Élaboration d'une stratégie à long terme destinée à évaluer les possibilités actuelles en matière de biotechnologie dont la production de caractères dans les variétés génétiquement modifiées; participation aux activités axées sur la préparation des marchés.

Clients

Objectif stratégique : Intéresser, établir et maintenir de nouveaux marchés en offrant des produits et des services de qualité aux clients du monde entier.

Initiatives

- Produire l'image de marque de la CCB.
- Élaborer et officialiser des stratégies à long terme de transport et de manutention.
- Développer et promouvoir le blé de force blanc de printemps de l'Ouest canadien (CWHWS).
- Favoriser un approvisionnement accru d'orge brassicole pour profiter des débouchés commerciaux prévus.
- Améliorer la gestion des relations avec la clientèle.
- Élaborer des programmes de sécurité alimentaire et de traçabilité de la certification.
- Revoir et améliorer le système de contrôle de la qualité du blé.
- Jouer un rôle de premier plan dans le développement des variétés.

Réalisations

- Élaboration et approbation d'une stratégie de marque pertinente pour les agriculteurs, les clients et les employés. La stratégie vise à consolider la relation avec les agriculteurs et à créer une marque qui fasse la promotion des produits hauts de gamme des agriculteurs, de la qualité et des services sur les marchés mondiaux.
- Élaboration d'un cadre exhaustif pour une stratégie logistique pluriannuelle visant à accroître la performance de la chaîne d'approvisionnement de la CCB.
- Collaboration avec la CCG et l'industrie en vue de faire du blé CWHWS une classe officielle avec annexe de grades. Élaboration de lignes directrices en matière de sélection et de recherche pour les variétés futures de blé CWHWS; production d'une liste de projets de recherche déterminants destinés à mieux comprendre la qualité du blé CWHWS. Constitution d'une clientèle énlargie. Remise d'échantillons des variétés Snowbird et Kanata à de nouveaux clients potentiels.
- Conduite de nombreux programmes d'échange technique destinés aux clients.
- Création d'une base de données limitée de qualité sélectionnée et sélectionnable dans le cas de l'orge offerte à la CCB par les compagnies céréalières aux fins d'exportation et pour les programmes de contrats pour la préservation de l'identité (PCPI) de la CCB.
- Réalisation d'un projet pilote de vérification de paiement et d'administration pour l'orge brassicole à forte teneur protéique.
- Collaboration avec d'autres partenaires de l'industrie céréalière et avec la Commission canadienne des grains sur l'achèvement et la diffusion d'un rapport portant sur l'utilisation potentielle de la méthode d'analyse rapide de la viscosité (RVA) pour prédire le degré de germination de l'orge brassicole.

Clients (suite)

Objectif stratégique : Intéresser, établir et maintenir de nouveaux marchés en offrant des produits et des services de qualité aux clients du monde entier.

Réalisations (suite)

- Financement de la recherche sur la brûlure de l'épi causée par le fusarium et l'amélioration génétique de l'orge brassicole.
- Lancement du premier programme des prix de maître producteur pour l'orge brassicole.

DÉVELOPPEMENT

PRIX

PRÉSENCE

CIBLER

PLANIFIER

- Réalisation d'un sondage auprès de la clientèle, qui indique un degré de satisfaction élevé à l'égard des produits et services de la CCB. Les résultats du sondage ont été intégrés au processus de planification. La stratégie de gestion des relations avec la clientèle élaborée sera mise en œuvre au cours de la campagne agricole 2005-2006.
- Achèvement d'un rapport sur des projets pilotes initiaux fondés sur l'analyse des risques et la maîtrise des points critiques (HACCP) à la ferme et à l'extérieur de la ferme. Élaboration d'un plan de mise en œuvre de programmes fondés sur l'analyse des risques et la maîtrise des points critiques (HACCP) à la ferme et à l'extérieur de la ferme, notamment de stratégies visant à encourager les agriculteurs à mettre à jour leur certification à la ferme.
- Achèvement d'une stratégie de gestion des mycotoxines et de la microflore des grains.
- Élaboration de plans d'urgence en vue de situations liées à la sécurité alimentaire.
- Évaluation de dispositions de rechange concernant l'inspection des grains pour les livraisons effectuées à partir de silos primaires.
- Révision des mesures incitatives concernant le mélange des grains aux silos primaires et des possibilités d'harmoniser les mesures incitatives avec les exigences en matière de contrôle de la qualité.
- Collaboration avec les comités consultatifs sur le blé et l'orge de la Western Grains Research Foundation (WGRF) en vue d'établir les priorités en matière d'amélioration génétique pour les dix prochaines années.
- Série de consultations auprès des sélectionneurs de l'Ouest canadien en vue d'évaluer les pratiques actuelles en matière de production de caractères en regard de certains critères, ce qui pourrait engendrer des possibilités d'alliances éventuelles pour la CCB.
- Participation à l'inauguration de la table ronde du Forum national sur les semences et inscription à titre de membre à part entière.

Mandat

Objectif stratégique : Consolider le mandat à long terme de la CCB au Canada et son soutien ou acceptation sur les marchés internationaux.

Initiatives

- Tirer parti de la nouvelle structure de gouvernance de la CCB et de l'élaboration de politiques pour assurer un soutien de base à la CCB, dirigée par des agriculteurs.
- Consolider la position de la CCB dans les accords commerciaux internationaux.

Réalisations

- Mise en œuvre d'une stratégie en matière de relations avec les gouvernements qui vise à mieux faire connaître la proposition de valeur de la CCB aux législateurs fédéraux et provinciaux, ainsi qu'à influer sur les décisions stratégiques du fédéral.
- Achèvement d'un programme de défense des droits à l'intention de pays membres importants de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dans lequel on explique les objectifs de la CCB quant à la conclusion d'un accord en matière d'agriculture.
- Création d'un consortium d'exportateurs de produits agroalimentaires canadiens qui exerce des pressions sur le gouvernement fédéral en vue de poursuivre les accords commerciaux bilatéraux touchant les marchés clés.

Entreprise

Objectif stratégique : Atteindre l'excellence dans les programmes et services relatifs aux ressources humaines et financières, à la technologie de l'information et aux autres aspects de l'organisation susceptibles d'appuyer ou d'améliorer la bonne marche des affaires de la CCB.

Initiatives

- Mettre en œuvre des solutions liées à la technologie de l'information pour favoriser l'efficience, l'efficacité et le changement.
- Élaborer un processus exhaustif de planification des ressources humaines.
- Entreprendre la révision de la loi Sarbanes-Oxley North.

Réalisations

- Mise en œuvre d'une stratégie en matière d'intelligence d'affaires qui a permis d'améliorer l'exécution des contrats et les analyses de prix.
- Achèvement de cartes météorologiques et évaluation de la gestion de contenu pour les affaires électroniques.
- Mise en œuvre de l'impartition sélective des services de technologie de l'information afin de fournir un modèle de coûts plus flexible et plus bas, et d'offrir des compétences accrues.
- Approbation d'un cadre de rémunération global dont la mise en œuvre se fera au cours de la campagne agricole 2005-2006.
- Élaboration des compétences liées aux postes et affectation de celles-ci à tous les emplois de la CCB, afin d'assurer la bonne adéquation des compétences et des priorités organisationnelles.
- Élaboration d'une stratégie d'apprentissage et de développement organisationnel au moyen du modèle de compétences pour stimuler le perfectionnement du personnel ciblé et à valeur ajoutée, et favoriser le recrutement et le maintien des employés.
- Élaboration d'un plan de succession détaillé pour assurer la continuité du leadership dans les postes clés.
- Réalisation d'une analyse d'écart relative à la conformité de la CCB en regard des nouvelles exigences en matière de gouvernance d'entreprise énoncées dans le projet de loi canadien 198 et dans la loi américaine *Sarbanes Oxley*, et ce, bien que la CCB ne soit pas tenue de se conformer à ces exigences. Les résultats ont été présentés au Comité de vérification, de finances et de gestion du risque.

Conseil d'administration dirigé par les producteurs

Les membres du conseil, qui sont des producteurs, sont élus par les détenteurs de permis dans 10 districts électoraux répartis à l'échelle de l'Ouest canadien.

La CCB fonctionne comme une société à gouvernance partagée en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*. Le conseil d'administration est formé de 15 membres, dont dix producteurs influents élus par leurs pairs, quatre chefs de file respectés de la communauté des affaires nommés par le gouvernement fédéral, et le président-directeur général (PDG). **Cette structure de régie unique en son genre est en place depuis 1998.** Elle a été créée afin d'axer davantage les activités de la CCB sur les besoins des agriculteurs en remettant entre leurs mains la direction des affaires de la Commission.

Les membres du conseil, qui sont des producteurs, sont élus par les détenteurs de permis dans 10 districts électoraux répartis à l'échelle de l'Ouest canadien. Afin d'assurer la continuité du conseil, ces membres sont élus pour une durée de quatre ans, et des élections ont lieu en alternance tous les deux ans dans les districts à nombre impair puis dans ceux à nombre pair. Les élections de 2004 ont été organisées dans les districts 2, 4, 6, 8 et 10. Un nouvel administrateur a été élu dans le district 10, alors que des administrateurs en service ont été réélus dans les autres districts.

Avant que le gouvernement ne désigne les administrateurs, la CCB informe le ministre responsable de la Commission canadienne du blé de ses futures exigences opérationnelles pour s'assurer de nominations adéquates. Les administrateurs sont désignés pour une période de trois ans. Le PDG est nommé sur la base d'une recommandation du conseil d'administration.

1. Allen Oberg (District 5)

Allen et son frère John exploitent une ferme mixte (grain et bétail) près de Forestburg, en Alberta. Allen a fait partie du conseil d'administration de nombreux organismes au cours de sa carrière, notamment l'Alberta Wheat Pool, Agricore et l'Association canadienne des coopératives.

2. William Cheuk (désigné)*

William est président de South Alder Greenhouses Ltd. et de Vision Envirotech International Ltd., deux entreprises établies à Vancouver, et vice-président de Emerge Venture Capital Inc. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de la Simon Fraser University avec une majeure en comptabilité, et d'un baccalauréat et d'un doctorat en génie chimique et biologique de l'University of British Columbia. Il a conduit de nombreuses missions commerciales en Asie et a acquis de l'expérience dans la résolution des différends commerciaux à l'échelon international.

3. Bill Toews (District 10)

Bill et son épouse Barbara exploitent la ferme céréalière et de cultures spéciales Harambee Farms à Kane, au Manitoba. Bill est titulaire d'un diplôme en agriculture et d'un diplôme d'études supérieures en science des sols. Il a occupé le poste de directeur chez Keystone Agricultural Producers, à la Western Grains Research Foundation et au Manitoba Farm Products Marketing Council. Bill a travaillé au Kenya et au Pakistan pour le compte de l'Agence canadienne de développement international. Il siège actuellement au conseil responsable du projet de recherche et de développement agroalimentaires du Manitoba et fait partie du conseil d'administration d'une coopérative de crédit locale.

4. Lynne Pearson (désignée)

Lynne est la doyenne du College of Commerce de l'Université de la Saskatchewan et ancienne présidente de l'Association canadienne de normalisation. Elle a occupé des postes de cadre supérieur dans diverses organisations du secteur public et privé, et a siégé au sein de nombreux conseils d'administration. Lynne est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en arts, ainsi que d'un baccalauréat en journalisme.

5. Rod Flaman (District 8)

Rod et son épouse, Jeanne, exploitent une ferme au sud de la vallée Qu'Appelle, près d'Edenwold (Saskatchewan). Ils produisent une variété de cultures céréalières et horticoles, dont du grain biologique certifié. Rod est diplômé de l'Université de la Saskatchewan, et il a été directeur de la coopérative de silos agricoles du Terminal 22 à Balcarres, en Saskatchewan, et de la Saskatchewan Fruit Growers Association.

6. Larry Hill (District 3)

Larry exploite une ferme de 4 300 acres près de Swift Current (Saskatchewan). Il est titulaire d'un diplôme en agronomie et d'un autre en gestion agricole de l'Université de la Saskatchewan, et il a travaillé pour le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan. Depuis 2002, il préside le Comité de vérification, de finances de gestion du risque. Il préside aussi le Comité ad hoc responsable du commerce.

7. Adrian Measner

Président-directeur général (désigné)

Adrian a grandi dans une ferme près de Holdfast, en Saskatchewan, et a fait ses études à l'Université de la Saskatchewan. Il possède trente ans d'expérience dans l'industrie du grain et a occupé diverses fonctions à la CCB. Par le passé, il exploitait également une petite ferme céréalière au nord de Winnipeg (Manitoba).

8. James Chatenay (District 2)

Jim exploite la ferme familiale près de Penhold (Alberta). Diplômé du Olds Agricultural College, il a été pendant six ans directeur de l'Association des éleveurs de charolais de l'Alberta.

9. Ross Keith (désigné)

Ross est le président d'une exploitation agricole familiale existant depuis trois générations et située dans le sud de la Saskatchewan. Il est aussi président du groupe Nicor, compagnie de développement et d'aménagement immobilier, et ex-associé du cabinet d'avocats MacLean-Keith de Regina. Il est titulaire de diplômes en arts, en commerce et en droit de l'Université de la Saskatchewan.

10. Dwayne Anderson (District 7)

Dwayne et sa conjointe, Sheila, exploitent une ferme de 2 900 acres dans le secteur de Fosston/Rose Valley en Saskatchewan. Dwayne a été pendant dix ans président-directeur général de la North East Terminal Ltd., coopérative de silos de collecte et d'expertise conseil en agronomie. Il a aussi été le président fondateur de l'Inland Terminal Association of Canada.

11. Ken Ritter Président (District 4)

Il a présidé le conseil d'administration de la CCB depuis ses tout débuts et a travaillé à l'Office national des transports ainsi qu'à la Commission des droits de surface de la Saskatchewan. Ken exploite la ferme familiale près de Kindersley (Saskatchewan). Agriculteur, Ken a également exercé le droit et enseigné au Canada et en Australie.

12. Bonnie DuPont (désignée)

Vice-présidente de la compagnie Enbridge Inc. de Calgary, Bonnie possède une vaste expertise dans les domaines du transport d'énergie et de la manutention du grain; elle a occupé plusieurs postes de direction au sein de l'Alberta Wheat Pool et du Saskatchewan Wheat Pool. Elle continue de jouer un rôle de leadership auprès de la direction d'Enbridge dans les domaines de la gouvernance d'entreprise et de la gestion des ressources humaines. Elle est titulaire d'un baccalauréat en travail social de l'Université de Regina avec spécialisation en administration et en évaluation de programmes, et en psychologie, et d'une maîtrise en gestion des ressources humaines de l'Université de Calgary. Elle préside le Comité à la régie et à la gestion des ressources depuis 2002.

13. William Nicholson (District 9)

Bill et sa famille exploitent une ferme de grain de 4 800 acres située près de Shoal Lake, au Manitoba. Bill est titulaire d'un diplôme en agronomie et a travaillé dans l'industrie de la machinerie agricole. En plus d'avoir siégé au sein de l'ancien comité consultatif de la CCB, il a été délégué de Manitoba Pool et a représenté les agriculteurs auprès du conseil du Prairie Agricultural Machinery Institute; il est président de la coopérative d'épargne et de crédit locale. Il préside le Comité responsable des questions stratégiques du conseil depuis 2003.

14. Ian McCreary (District 6)

Ian a grandi dans une ferme mixte près de Bladworth (Saskatchewan), qu'il continue d'exploiter aujourd'hui. Il détient une maîtrise en agronomie et a déjà travaillé à la CCB comme directeur du marketing et analyste des politiques. Ian préside le Comité aux relations avec les producteurs depuis deux ans et présidait antérieurement le comité aux questions stratégiques. Son expérience internationale comprend la direction d'un projet pilote sur l'aide alimentaire et le marché de l'alimentation pour la Banque de céréales vivrières du Canada, ce qui inclut neuf projets menés en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

15. Art Macklin (District 1)

Avec l'aide de sa conjointe et de son fils, Art exploite une ferme de 1 600 acres pour la production de grain et de bétail, au nord-est de Grande Prairie (Alberta). Art est actif au sein de son église et de sa collectivité; il a déjà présidé le Syndicat national des cultivateurs et l'ancien comité consultatif de la CCB.

* William Cheuk a été nommé membre du conseil d'administration le 5 mai 2005.

Note: Edward Zinger a fait partie du conseil d'administration du 5 février 2002 au 5 février 2005.

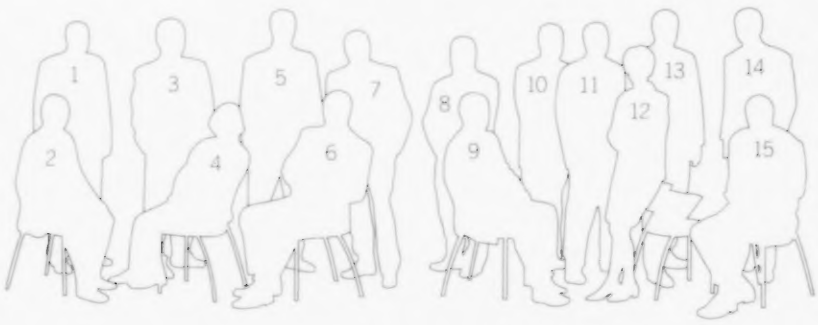

Mandat

Le conseil d'administration est chargé d'établir l'orientation stratégique de l'organisation, et d'examiner et d'approuver les plans stratégiques, le budget, les états financiers, le plan d'affaires annuel et le plan d'emprunt. De plus, il doit veiller à ce que la direction dispose des systèmes appropriés pour gérer le risque, préserver l'intégrité des contrôles financiers et superviser les services d'information.

Cette année, compte tenu de l'orientation stratégique, le conseil a soigneusement examiné la capacité de la CCB à maintenir son avantage concurrentiel dans l'avenir. Les administrateurs ont formulé une vision durable qui correspond à une CCB novatrice et axée vers l'avenir. Les séances de planification semestrielles tenues en janvier et en juillet visaient à examiner l'évolution de la CCB et à s'assurer de son adéquation avec le plan d'activités et celui à long terme.

Outre le plan d'activités annuel, les plans de commercialisation, de communications et de relations avec les gouvernements sont autant d'outils approuvés par les membres du conseil qui permettent aux administrateurs d'évaluer les progrès accomplis par la direction en regard des objectifs opérationnels fixés.

Réalisations

Au cours de la campagne agricole 2004-2005, le conseil d'administration a accompli de grands progrès en vue de préparer la CCB à jouer un rôle de premier plan au sein de l'industrie céréalière internationale. En voici quelques exemples :

- **Planification stratégique** – Afin de se préparer à l'éventualité d'un environnement commercial sans garantie pour les emprunts publics et les acomptes, le conseil a revu l'orientation générale pour assurer à la CCB une position favorable dans l'avenir. Le plan de production d'une image de marque d'entreprise approuvé permettra de consolider les relations avec les agriculteurs et de maximiser la valeur du service à la clientèle, des produits et de la qualité de la CCB. Le conseil a approuvé la création d'un bureau à Ottawa afin de mieux faire connaître la CCB aux élus, aux fonctionnaires, aux organismes agricoles nationaux et aux représentants de l'industrie.

- **Responsabilité** – Le conseil a approuvé la mise en œuvre de mesures de performance d'entreprise élevées pour faire en sorte que l'organisme soit en mesure d'atteindre ses objectifs opérationnels. Afin de démontrer l'engagement de la CCB en matière d'intégrité, le conseil a approuvé la mise en place d'une politique de dénonciation et d'un code de conduite applicable à l'ensemble de l'organisme. Les administrateurs ont aussi organisé un certain nombre d'activités et participé à d'autres activités, dont la conférence des anciens Combine to Customer, des réunions de chefs de file du secteur agricole, des réunions de district et des réunions provinciales portant sur la responsabilité des entreprises, toutes ces activités ayant pour but d'assurer une communication précise et transparente avec les agriculteurs. Chaque activité a offert l'occasion d'entendre le point de vue des agriculteurs de l'Ouest canadien.

- **Innovation** – Afin de mieux répondre aux besoins des agriculteurs de l'Ouest canadien, les administrateurs ont appuyé l'élaboration d'une nouvelle option d'établissement des prix pour le blé et ont approuvé une option de paiement anticipé pour le blé fourrager. Le conseil a approuvé l'offre d'un programme de base pour l'orge de premier choix et celle d'un programme d'incitation axé sur la valeur ajoutée (PIV). De plus, le conseil a revu et approuvé le Contrat de prix différentiel pour le grain biologique et a approuvé un programme de paiement pour l'orge brassicole à forte teneur protéinique. Ces deux dernières initiatives seront disponibles au cours de la campagne agricole 2005-2006.

- **Recherche et développement** – Le conseil a approuvé le versement de fonds pour la recherche sur le fusarium en cours au Brandon Research Centre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, à l'University of Alberta Agri-Food Discovery Place et à la Saskatchewan Agrivision Corporation. De plus, la CCB a versé une contribution au Centre de recherche en entreposage du grain de la Commission canadienne du blé de l'Université du Manitoba.

- **Défense des intérêts** – Le conseil a veillé à ce que les intérêts de la CCB soient pleinement représentés lors des négociations entreprises avec l'OMC. Le conseil a approuvé la mise en œuvre d'une stratégie visant à améliorer les relations avec les États-Unis et à améliorer la compréhension des Américains à l'égard des activités de la CCB. Au cours de l'élaboration des lois régissant le transport, le conseil a veillé à sensibiliser le gouvernement fédéral aux répercussions des modifications proposées en vertu du projet de loi C-44 sur les agriculteurs de l'Ouest canadien.

- **Personnes** – Conscient du besoin d'être concurrentiel tout en assurant la durabilité, le conseil a examiné l'approche globale de la Commission en matière de rémunération.

Afin d'améliorer le milieu de travail des employés de la CCB, le conseil a aussi approuvé des rénovations de taille à apporter aux bâtiments. Il a en outre procédé à une enquête exhaustive auprès des employés pour s'assurer qu'ils aient leur mot à dire sur les enjeux liés au personnel.

Donner l'exemple...

À l'exception du président du Conseil et du PDG, tous les membres du conseil d'administration sont indépendants de la direction. Le conseil d'administration a adopté les politiques et les mécanismes de contrôle suivants afin de démontrer l'engagement que prend la CCB à l'endroit d'une saine gouvernance :

1. Code de déontologie approuvé et directives en matière de conflits d'intérêts;
2. Déclaration annuelle des situations de conflit d'intérêts de la part des membres du Conseil;
3. Liste des politiques importantes rédigées et approuvées par le conseil d'administration pour orienter la conduite des affaires;
4. Déclaration de conflits d'intérêts des candidats qui se présentent aux postes élus du conseil d'administration;
5. Règlements qui exigent qu'un candidat à un poste du conseil d'administration s'engage par écrit, s'il est élu, à quitter tout poste qu'il pourrait occuper à titre de directeur, employé ou représentant d'une entreprise céréalière, ou à titre d'employé, de représentant ou de consultant pour la CCB, une entreprise céréalière, le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial;
6. Mandat à jour pour les membres du conseil d'administration, décrivant le mandat et les responsabilités du Conseil;
7. Mandat à jour, décrivant les tâches du président du Conseil, du PDG, de chacun des comités et de chacun des membres du Conseil;
8. Initiation complète pour chaque nouveau directeur;
9. Perfectionnement professionnel continu offert aux membres du Conseil par l'intermédiaire du Director's College et au moyen de modules de formation permanente dans le domaine financier et de séances de formation pour le Conseil;

10. Démarche pour déterminer les compétences et les aptitudes dont le Conseil a besoin et identifier toute lacune à cet égard;
11. Évaluation régulière de l'efficacité du Conseil, de même que de l'efficacité et de l'apport de chacun des comités et de chacun des membres du Conseil. Le recours à l'évaluation par les pairs a été approuvé en 2004-2005 pour être appliqué en 2005-2006;
12. Plan de relève, surveillé par le Conseil, pour faire en sorte qu'on dispose d'un bassin de personnes compétentes et qu'on l'alimente afin de pouvoir combler les postes clés de la haute direction;
13. Séance à huis clos à chacune des réunions du Conseil, en l'absence des membres de la direction;
14. Séance à huis clos à chacune des réunions du comité de vérification, en présence du chef des Services de vérification généraux;
15. Politique stipulant que le PDG n'est pas éligible au poste de président du Conseil;
16. Politique permettant aux membres du Conseil de retenir les services d'un conseiller indépendant, avec l'autorisation du président du Conseil;
17. Mécanismes de contrôle internes ayant fait l'objet d'une évaluation et qui demeurent sous surveillance afin d'en garantir l'intégrité et la fiabilité. Dans le cadre de la planification stratégique, le Conseil passe chaque année en revue et complète un sommaire de la gestion intégrée des risques qui définit et évalue les risques et les possibilités externes.

Structure des comités

Le conseil d'administration compte quatre comités permanents. En 2004-2005, il y a eu également un Comité ad hoc responsable du commerce mis sur pied en raison de l'ampleur des problèmes de commerce international posés pendant la campagne.

Comité de vérification, de finances et de gestion du risque

Mandat – Les principales responsabilités de ce comité consistent à examiner les rapports financiers, les systèmes de comptabilité, la gestion des risques et les contrôles internes. Ce comité facilite la tenue d'une vérification annuelle, évalue les mesures du rendement, examine les états financiers annuels et les pratiques comptables en plus de réviser les politiques, plans et propositions en matière de finances et de gestion des risques.

Membres – Larry Hill (président), William Cheuk, Bonnie DuPont, Ian McCreary, Allen Oberg et Lynne Pearson.

Comité à la régie et à la gestion des ressources

Mandat – Ce comité s'intéresse principalement aux questions de régie afin d'améliorer l'efficacité du Conseil et de l'organisation. Il aide également le Conseil à remplir ses obligations en ce qui a trait aux ressources humaines et à la rémunération.

Membres – Bonnie DuPont (présidente), Dwayne Anderson, James Chatenay, William Cheuk, Rod Flaman et Bill Nicholson.

Comité aux questions stratégiques

Mandat – Ce comité doit s'assurer de cerner les enjeux stratégiques et politiques et de recommander au conseil d'administration les questions prioritaires, les calendriers et les modalités permettant de régler ces enjeux. Il coordonne la formulation de l'avis du Conseil au processus de planification stratégique de la CCB.

Membres – Bill Nicholson (président), Dwayne Anderson, James Chatenay, Rod Flaman, Ross Keith, Art Macklin et Bill Toews.

Comité des relations avec les producteurs

Mandat – Ce comité examine et recommande des plans stratégiques dans les domaines des relations avec les producteurs, des communications et des relations avec les gouvernements.

Membres – Ian McCreary (président), Larry Hill, Ross Keith, Art Macklin, Allen Oberg, Lynne Pearson et Bill Toews.

SUJETS

RÉFLEXION

MISE AU POINT

ÉNERGIE

Comité ad hoc responsable du commerce

Mandat – Ce comité examine et recommande des stratégies relatives aux questions commerciales qui pourraient empêcher la CCB de s'acquitter de son mandat.

Membres – Larry Hill (président), Rod Flaman, Art Macklin, Ian McCreary, Bill Nicholson et Ross Keith.

Structure salariale et nombre de présences aux réunions, campagne agricole 2004-2005

Conseil d'administration

		Rémunération			Présence		
Membre	**District**	**Provision**	**Indemnités quotidiennes**	**Total**	**Réunions du Conseil**	**Réunions de comité**	**Rencontres avec l'industrie**
Arthur Macklin	1	20 000,00 $	38 150,00 $	58 150,00 $	11	23	40
James Chatenay	2	20 000,00	30 250,00	50 250,00	11	19	18
Larry Hill	3	28 000,00	51 250,00	79 250,00	11	25	48
Ken Ritter	4	60 000,00	42 750,00	102 750,00	11	35	43
Allen Oberg	5	20 000,00	30 000,00	50 000,00	11	21	21
Ian McCreary	6	24 000,00	31 800,00	55 800,00	11	25	34
Dwayne Anderson	7	20 000,00	29 750,00	49 750,00	11	18	31
Rod Flaman	8	20 000,00	29 900,00	49 900,00	11	21	32
William Nicholson	9	24 000,00	31 000,00	55 000,00	11	26	45
William Toews	10	11 666,67	16 000,00	27 666,67	7	12	26
Wilfred Harder	10	8 333,33	8 250,00	16 583,33	4	5	5
William Cheuk	A	5 000,00	5 000,00	10 000,00	4	5	2
Bonnie DuPont	A	20 000,00	13 500,00	33 500,00	11	24	7
Ross Keith	A	20 000,00	17 750,00	37 750,00	11	27	7
Adrian Measner	A	S.O.	S.O.	S.O.	11	S.O.	S.O.
Lynne Pearson	A	20 000,00	10 825,00	30 825,00	9	18	3
Edward Zinger	A	10 000,00	10 000,00	20 000,00	5	10	5
Total:		**331 000,00 $**	**396 175,00 $**	**727 175,00 $**			

Notes :

A – Administrateur désigné

Les membres du Conseil reçoivent une provision annuelle et une indemnité quotidienne. Le président du Conseil reçoit une provision annuelle de 60 000 $. Tous les autres membres reçoivent 20 000 $, les présidents des comités recevant en plus 4 000 $ par comité. Tous les membres reçoivent une indemnité quotidienne de 500 $ par journée complète de réunion. Les membres du Conseil sont remboursés pour toutes les menues dépenses et les frais de déplacement raisonnables. Ils sont en outre admissibles à un montant maximal de 5 000 $ par campagne agricole pour les aider à communiquer avec les agriculteurs. La rémunération annuelle maximale est de 60 000 $ pour les membres du Conseil, et de 100 000 $ pour le président du Conseil. En 2004-2005, le Conseil a approuvé une rémunération supérieure à la limite pour Ken Ritter et Larry Hill en raison des tâches supplémentaires entreprises relativement au commerce et autres dossiers. Les membres du Conseil ne participent à aucun régime de retraite ni régime d'avantages sociaux de la CCB, à l'exception de l'assurance accident et maladie de voyage.

Haute direction

Au moment de rédiger le présent rapport, le président du Conseil et le président-directeur général avaient annoncé une restructuration de la haute direction, restructuration qui résulte en une équipe de direction moins nombreuse. Les résultats de la nouvelle structure figureront dans le rapport annuel 2005-2006.

L'équipe de direction travaille de concert avec le conseil d'administration en vue d'établir la vision et la mission de la CCB et de les mettre en application. L'équipe assure un leadership à la CCB dans la mise en œuvre efficace des plans annuels et à long terme de l'organisation.

L'équipe de haute direction comprend une équipe de cadres supérieurs, les vice-présidents, le directeur du développement des produits et du soutien à la commercialisation, l'avocat général et la secrétaire de l'entreprise. Au cours de la présente campagne agricole, un poste de vice-président a été éliminé aux Finances, et le poste de vice-président à la Logistique qui était vacant aux Opérations, a été comblé.

Rémunération de la haute direction

	2004-2005 réel	2003-2004 réel
Salaires	2 608 635 $	2 454 359 $
Avantages sociaux	1 015 783	1 289 855
Total	**3 624 418 $**	3 744 214 $

Équipe des cadres exécutifs

Adrian Measner
Président-directeur général

Ward Weisensel
Chef des opérations

Gordon Menzie
Chef des services financiers

Margaret Redmond
Vice-présidente exécutive,
Services généraux

Laurel Repski
Vice-présidente,
Ressources humaines

Haute direction

Deanna Allen
Vice-présidente, Communications

Graham Paul
Chef de l'information

Deborah Harri
Secrétaire de la Commission

Victor Jarjour
Vice-président, Planification stratégique
et politiques

Brita Chell
Contrôleure de la Commission

Jim McLandress
Avocat général

Wendi Thiessen
Trésorière

William Spafford
Vice-président, Marketing

Earl Geddes
Vice-président, Relations avec les
producteurs et opérations

Gord Flaten
Directeur, Développement
des produits et soutien à la
commercialisation

Dale Martin
Vice-président, Logistique

En raison de la restructuration de la direction, Brita Chell a été nommée chef des services financiers, à partir du 13 octobre 2005.

L'équipe de direction travaille de concert avec le conseil d'administration en vue d'établir la vision et la mission de la CCB et de les mettre en application.

Les membres de l'équipe de direction sont rémunérés en fonction des directives approuvées par le conseil d'administration. En conformité avec la *politique en matière d'information de la CCB*, et dans un souci de transparence et d'imputabilité envers les producteurs, le tableau ci-dessous fait état de la rémunération du président-directeur général ainsi que des trois autres cadres supérieurs ayant touché le salaire le plus élevé pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2005.

Tableau sommaire des salaires, 2004-2005

Nom et fonction principale[3]	**Salaire annuel**	
	Salaire[2]	Autres rémunérations[1]
Adrian Measner Président-directeur général	260 000 $	–
Ward Weisensel Chef des opérations	213 200 $	–
William Spafford Vice-président, Marketing	193 946 $	–
Margaret Redmond Vice-présidente exécutive, Services généraux	181 229 $	–

Notes:

1. La CCB ne prévoit pas de rémunération autre que le salaire de base. Le montant des avantages indirects perçus par chacun des cadres supérieurs ne dépasse en aucun cas le montant le moins élevé des deux suivants, soit 50 000 $ ou 10 % du salaire annuel.
2. Salaires au 31 juillet 2005.
3. Salaires de quatre des cinq principaux cadres supérieurs pour 2004-2005, le cinquième s'était opposé à la publication de cette information.

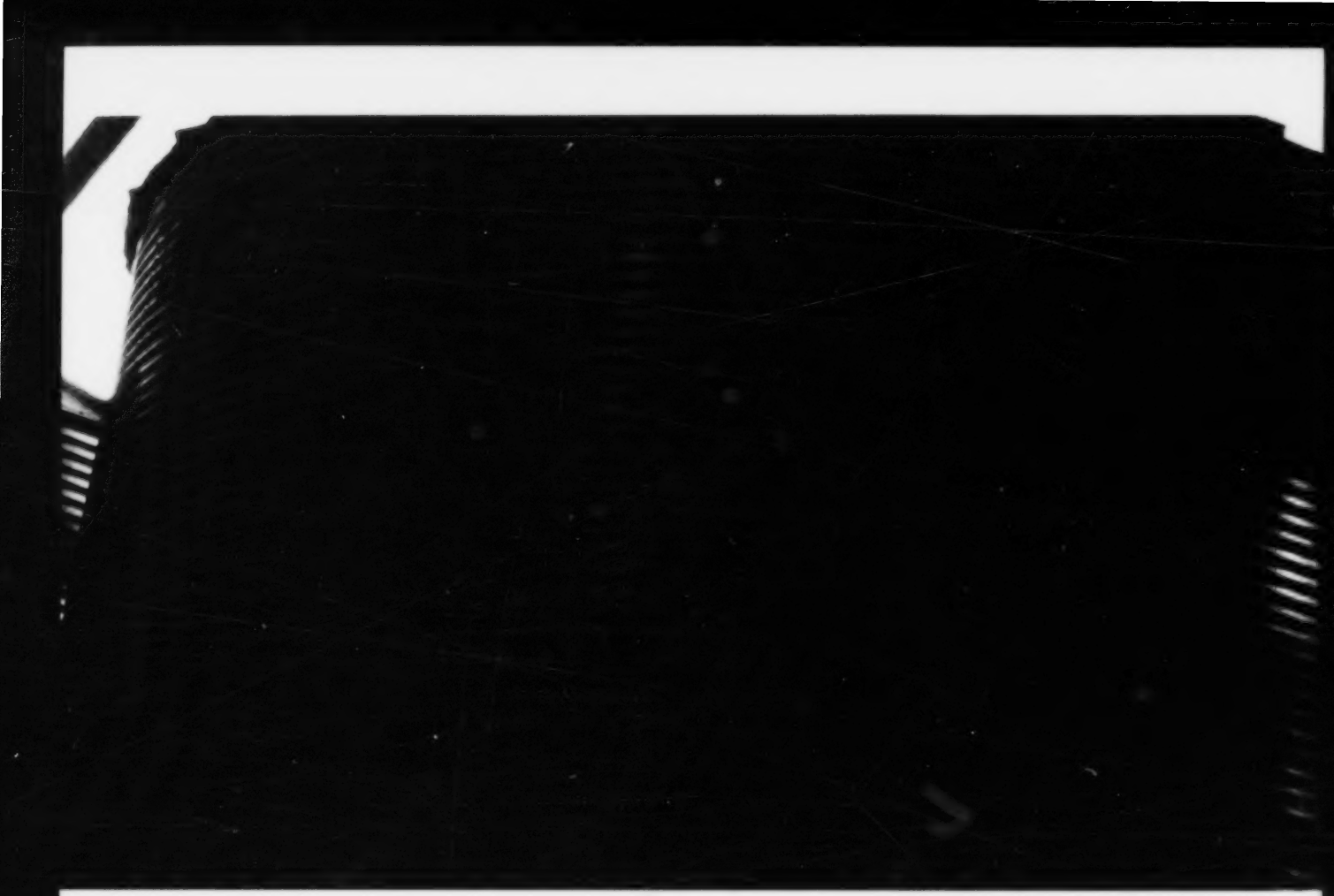

Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation

La CCB est une organisation de marketing dirigée par les producteurs, qui vend quatre céréales pour le compte des agriculteurs de l'Ouest canadien; ce sont le blé, le blé dur, l'orge de premier choix et l'orge fourragère. Les produits de la vente de ces quatre céréales (moins les charges de commercialisation) sont mis en commun par type de céréale tout au long de la campagne et redistribués aux producteurs en fonction des livraisons. L'analyse ci-dessous porte sur la situation de la CCB au chapitre de l'approvisionnement, les conditions des marchés à l'échelle mondiale, la stratégie de marketing et les résultats pour la campagne agricole 2004-2005. Elle traite également des coûts et produits indirects de la CCB, des options de paiement aux producteurs (OPP), des ventes à crédit, du financement et des denrées de base ainsi que des activités de gestion du risque financier. Viennent ensuite les états financiers et les notes complémentaires.

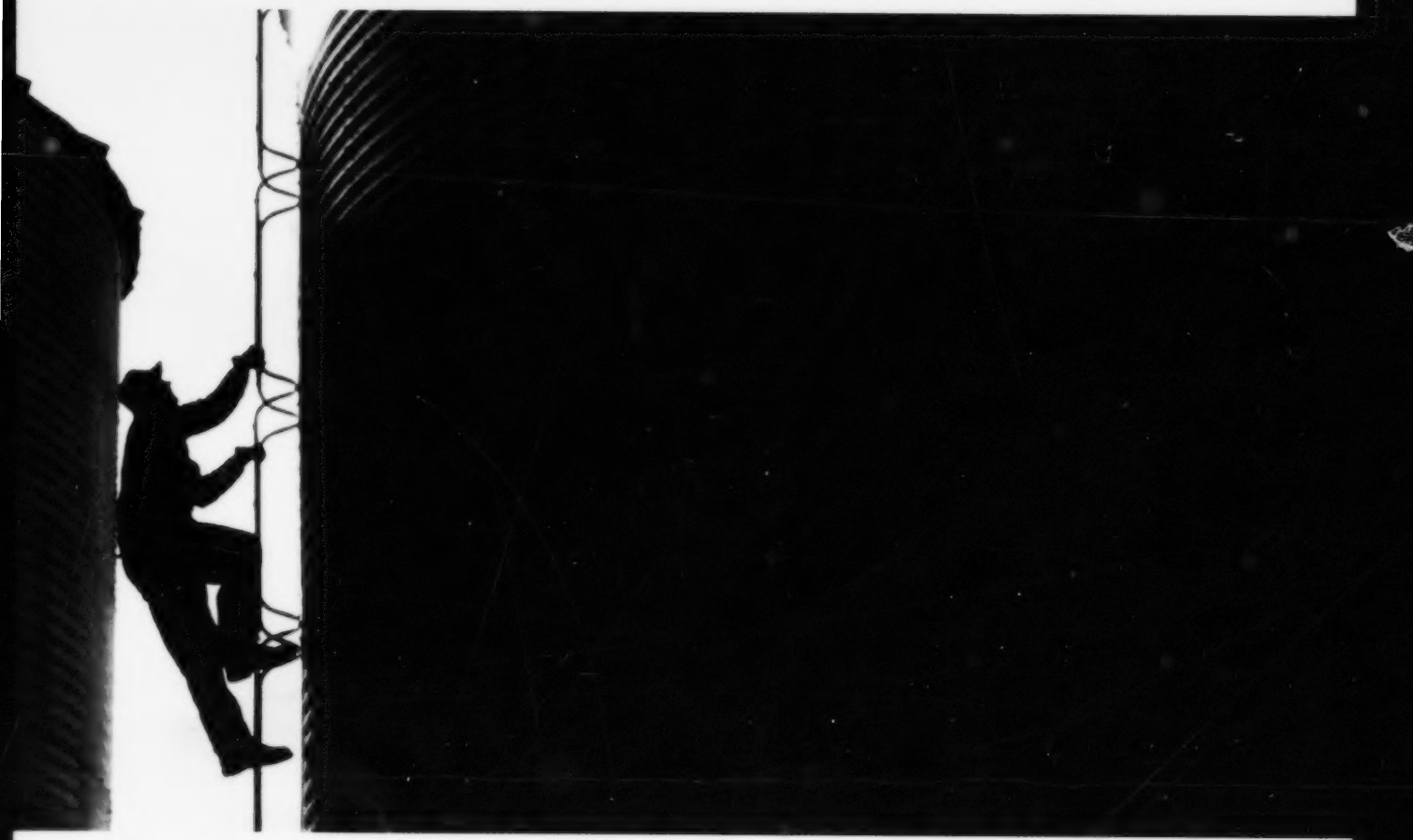

Conditions de récolte

Malgré les rendements presque records obtenus au cours de la saison de croissance 2004-2005, les récoltes de blé et d'orge ont été classées aux grades les plus bas depuis le début des années 1990. Pareil classement est essentiellement attribuable à la grave période de gel du mois d'août et aux précipitations supérieures à la normale enregistrées en septembre.

La saison de croissance 2004-2005 a été l'une des plus froides enregistrées à ce jour dans l'est des Prairies. La croissance accusait un retard de deux à trois semaines par rapport à la normale à la fin de juin en raison du temps frais et de retards dans la plantation. Au mois de juillet, la hausse des températures a favorisé les cultures, alors que les précipitations au cours de cette période se rapprochaient des normales partout dans les Prairies. Les températures modérées combinées à un taux adéquat d'humidité se sont traduits par un potentiel de rendement supérieur à la moyenne. En août, les températures ont chuté sous les normales, ce qui a continué de retarder le développement des cultures. Les températures glaciales observées durant la troisième semaine d'août ont causé des dommages importants aux récoltes non rendues à maturité dans certaines parties de la Saskatchewan et du Manitoba. Les pluies persistantes de la fin d'août et du début de septembre ont retardé les moissons partout dans les Prairies, ce qui a encore contribué à diminuer la qualité moyenne des récoltes de blé et d'orge. Les conditions plus sèches et plus douces qui ont prévalu à la fin de septembre et au début d'octobre ont toutefois favorisé le progrès rapide des moissons; plus de 80 pour cent des cultures étaient moissonnées vers la mi-octobre, avec environ trois semaines de retard par rapport à la normale. Les moissons se sont poursuivies jusqu'au mois de novembre, mais des récoltes sont restées sur le champ dans le nord de la Saskatchewan, dans le nord de l'Alberta et dans le sud est du Manitoba.

En dépit des difficultés rencontrées au cours des moissons de 2004-2005, la production de blé et d'orge était supérieure à la moyenne. La production totale de blé enregistrée pour l'Ouest du Canada a atteint 24 millions de tonnes; celle de blé de printemps a atteint 18 millions de tonnes. La production de blé dur a presque atteint cinq millions de tonnes, tandis que celle d'orge a grimpé jusqu'à un peu plus de 12 millions de tonnes. La qualité générale des récoltes était mauvaise, la majeure partie de la récolte de blé de printemps se classant dans les trois grades inférieurs. La production d'orge brassicole a aussi connu une baisse marquée en raison des mauvaises conditions climatiques.

Compte de mise en commun – Blé

	2004-2005		2003-2004	
Livraisons (tonnes)	**13 296 295**		**12 375 988**	
Produits (par tonne)	**190,55**	**$**	226,91	
Coûts directs	**20,08**		21,16	
Produits d'exploitation nets	**170,47**		205,75	
Autres produits	**8,29**		7,89	
Intérêts créditeurs nets	**2,95**		3,22	
Frais administratifs	**(3,57)**		(3,67)	
Organismes de l'industrie du grain	**(0,08)**		(0,10)	
Bénéfices distribués	**178,06**	**$**	213,09	$

Conditions des marchés

Les produits du blé de l'Ouest canadien ont subi une pression à la baisse au cours de la campagne agricole 2004-2005, en raison des effets combinés de réserves mondiales supérieures et du raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain. La production mondiale de blé a atteint le chiffre record de 620 millions de tonnes au cours de la campagne 2004-2005, en hausse par rapport aux 554 millions de tonnes de la campagne 2003-2004. Au plan mondial, les stocks en fin d'année ont connu une hausse, passant de 132 millions de tonnes en 2003-2004 à tout juste au-dessus de 143 millions de tonnes en 2004-2005. La production a connu des remontées spectaculaires dans l'Union européenne des 25 (UE-25), où elle a augmenté de 30 millions de tonnes pour atteindre le chiffre record de 136 millions de tonnes. La production a aussi augmenté dans les principaux pays de la Communauté des États indépendants (CEI) (c.-à-d., la Russie, le Kazakhstan et l'Ukraine), où elle a connu une hausse de 46 pour cent par rapport aux niveaux de 2003-2004 pour s'établir tout juste au-dessus des 71 millions de tonnes (une augmentation sur douze mois de 22 millions de tonnes). De tels accroissements spectaculaires du niveau de la production équivalent à deux années de production de blé au Canada, ou à 50 pour cent du commerce mondial du blé. Les réserves onéreuses de l'UE-25 et de la CEI ont exercé une tension importante sur les prix du marché du blé de qualité moyenne à inférieure. Au sein de l'Union européenne (UE), les prix du blé français se sont effondrés, chutant de plus de 35 dollars américains la tonne en 2004-2005. Les réserves de blé de l'hémisphère Sud étaient saines, l'Australie et l'Argentine combinées ayant produit 36 millions de tonnes (un léger recul par rapport aux 40 millions de tonnes de la campagne agricole 2003-2004).

La Chine demeure un acteur important en 2004-2005, et la CCB a été en mesure de s'assurer une part solide du segment de ce marché où la demande vise des produits de qualité supérieure. Au Canada, la demande de blé a légèrement augmenté au cours de la campagne agricole 2004-2005, en partie en raison de la baisse de popularité du régime alimentaire Atkins en Amérique du Nord. Les réserves mondiales de blé de mouture de qualité supérieure ont baissé en 2004-2005 par rapport à 2003-2004, car les États-Unis ont connu des conditions humides au cours de la moisson du blé de force rouge d'hiver (HRW) et un épisode de moisson tardive du blé de printemps foncé du nord (DNS). De plus, le profil des grades des récoltes canadiennes a beaucoup diminué, en raison d'un gel précoce et d'une période de moisson pluvieuse. Les cours mondiaux du blé de mouture de qualité supérieure n'ont pas fluctué car les minotiers ont incorporé un pourcentage supérieur de blé de qualité inférieure à la mouture, et les fournisseurs ont épuisé les stocks de qualité supérieure de l'année précédente.

Stratégie

L'une des façons dont la CCB gère les risques du marché et la volatilité des prix consiste à fixer les prix du grain tout au long de l'année. En commercialisant le grain de manière continue, la CCB est aussi en mesure d'harmoniser les contraintes logistiques avec les exigences de livraison des producteurs et les profils d'approvisionnement des clients. La CCB utilise une approche intégrée de gestion des ventes et du risque pour le compte de mise en commun du blé, ce qui permet de fixer les prix en tenant compte de la période entière qui s'échelonne depuis les semences jusqu'aux récoltes de la campagne suivante. Cette approche procure également la flexibilité qui permet de tirer parti des débouchés qui s'ouvrent périodiquement sur le marché.

La stratégie de commercialisation de la CCB demeure essentiellement la même d'une année à l'autre et est conçue de manière à sélectionner un éventail de clients qui permettra de maximiser les produits, compte tenu de la logistique ainsi que des conditions des marchés et des récoltes. Tirer le meilleur profit possible de la commercialisation de la récolte de 2004-2005 a exigé de recourir à une approche à volets multiples. Le premier volet consistait à cibler les réserves limitées de qualité supérieure à forte teneur protéique pour maintenir sa part des principaux marchés hauts de gamme, ce qui est fondamental pour maximiser les rendements des agriculteurs. Le deuxième volet, le plus critique, consistait à élargir les volumes de commercialisation en fonction des segments de demande visant les qualités moindres, de sorte que les exigences du client correspondent étroitement aux paramètres de qualité des réserves considérablement supérieures à la normale de blé de mouture se classant dans les grades moyen et inférieur. Le dernier volet était axé sur le blé fourrager. Le maintien de la fluidité des mouvements relatifs à ce grade a permis à la CCB de commercialiser les volumes importants produits en raison du gel d'août et des conditions humides de moisson tant sur le marché des minoteries que sur celui du grain fourrager.

Livraisons

Les livraisons de blé ont varié selon le grade et la classe. Tout le blé promis dans le cadre de contrats de série A, B et C a été accepté, la plupart des appels de livraison de blé de contrats de série A ayant été reçus avant la fin de décembre.

Comme le volume de blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) de grade n° 1 à forte teneur protéique était limité, les appels de livraison pour ce grade et cette teneur protéique se sont échelonnés tout au long de l'année, et ce, pour assurer l'approvisionnement régulier des marchés hauts de gamme. À la mi-décembre, les appels de livraison avaient été placés pour 60 pour cent de tous les grades de CWRS. Ces appels étaient généralement suivis de résiliations de contrats visant à encourager les livraisons de blé CWRS à l'intérieur du réseau tout au long de l'année. Vers la fin du mois de janvier, les appels de livraison avaient été placés pour la totalité des contrats de série A, et ce, afin de soutenir les efforts de commercialisation accrus du blé fourrager de l'Ouest canadien (CWFW). Des appels de livraison et des résiliations précoces ont été enregistrés pour le blé extra fort de l'Ouest canadien (CWES) et le blé blanc de printemps Canada Prairie (CPSW), les appels de livraison pour au moins 75 pour cent des contrats de série A ayant été reçus en octobre, afin d'obtenir des quantités suffisantes au port pour la vente. Les appels de livraison de blé roux de printemps Canada Prairie (CPSR) de contrats de série A ont été reçus plus tard que d'habitude, reflétant l'existence de réserves supérieures à celles prévues et une faible demande tôt au cours de la campagne agricole. Les appels de livraisons ont été reçus tôt pour le blé rouge d'hiver de l'Ouest canadien (CWRW), les appels pour 75 pour cent des contrats de série A ayant été reçus en octobre. Comme d'habitude, les appels de livraison de blé tendre blanc de l'Ouest canadien (CWSWS) se sont échelonnés également tout au long de la campagne, reflétant la demande sur le marché canadien.

En dépit d'une approche énergique en matière de livraison et de résiliation de contrats, les conditions des marchés relatives à la qualité des récoltes se sont traduites par un rythme de livraison plus lent comparativement aux campagnes agricoles précédentes.

Les livraisons totales de blé autre que le blé dur au compte de mise en commun ont atteint 13,3 millions de tonnes, une hausse par rapport aux 12,4 millions de tonnes de la campagne précédente.

Principaux acheteurs de blé

(ventes de 2004-2005 et de 2003-2004 en milliers de tonnes)

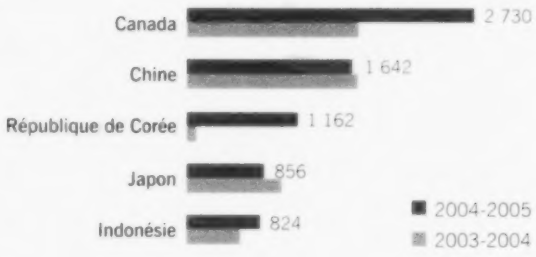

Résultats

Les clients étrangers ont acheté 10,61 millions de tonnes de blé au cours de la campagne 2004-2005, soit l'équivalent de la quantité achetée en 2003-2004. Pour la deuxième année consécutive, la Chine demeure le plus grand marché d'exportation de blé de la CCB, maintenant sa forte demande de blé de mouture de qualité supérieure. La Chine a acheté 1,64 million de tonnes en 2004-2005, comparativement à 1,69 million de tonnes en 2003-2004. Sur le marché intérieur, les ventes se sont chiffrées à 2,73 millions de tonnes de blé autre que le blé dur au cours de la campagne de 2004-2005, en hausse par rapport aux 1,69 million de tonnes enregistrées en 2003-2004. En 2004-2005 les achats du Japon ont diminué pour s'établir à 856 000 de tonnes, par rapport à 1,01 million de tonnes en 2003-2004. Compte tenu de la hausse marquée des réserves de CWFW, les exportations de blé fourrager vers la République de Corée (ROK) ont nettement augmenté, passant de 135 000 tonnes à 1,16 million de tonnes, alors que la demande de blé de mouture de qualité supérieure pour ce marché est demeurée relativement stable. Les achats de l'Indonésie sont passés à 824 000 tonnes, comparativement à 637 000 tonnes en 2003-2004, alors que la réduction marquée de la disponibilité du blé de mouture de qualité supérieure à haute teneur protéique a fait diminuer les ventes aux Philippines, qui sont passées de 705 000 tonnes à 237 000 tonnes seulement. En 2004-2005, les importations mexicaines ont totalisé 664 000 tonnes, une légère baisse en comparaison des 682 000 tonnes enregistrées en 2003-2004.

Le compte de mise en commun du blé a enregistré des produits bruts d'un peu plus de 2,53 milliards de dollars sur 13,3 millions de tonnes de blé livré, ou des produits bruts moyens de 190,55 $ la tonne, en baisse par rapport à la moyenne de 226,91 $ la tonne l'année précédente. Le changement spectaculaire observé dans le profil de la qualité en raison du mauvais temps qui a prévalu au cours de la saison de croissance et des moissons, combiné à la force relative du dollar canadien par rapport au dollar américain, sont les deux principaux facteurs qui ont contribué à la baisse des rendements globaux. Cependant, les réserves limitées de blé de mouture nord-américain de qualité supérieure et à forte teneur protéique, combinées à la logistique des marchandises américaines assujettie à des restrictions, ont contribué en grande partie à la force des rendements finaux du compte de mise en commun du blé de mouture de qualité supérieure à forte teneur protéique. Les rendements finaux du compte de mise en commun du blé CWRS n° 1 à 13,5 pour cent de protéines (nets de toutes charges) se sont élevés à 205 $ la tonne pour le blé en entrepôt à Vancouver/Saint-Laurent, comparativement aux 211 $ la tonne un an plus tôt. La prime pour une teneur protéique variant de 11,5 pour cent à 13,5 pour cent était de 15 $ la tonne, comparativement à 5 $ la tonne l'année précédente, compte tenu des réserves limitées de blé de mouture nord-américain de qualité supérieure à forte teneur protéique et de l'abondance des réserves mondiales de blé de mouture de qualité inférieure. Les rendements finaux des comptes de mise en commun du blé CWRS et du blé CPSR n° 3 ont diminué d'environ 27 $ la tonne par rapport à l'année précédente pour se situer à 166 $ la tonne et à 157 $ la tonne, respectivement.

Coûts directs

Les coûts directs ont diminué de 1,08 $ la tonne pour se situer à 20,08 $, principalement en raison de coûts de transport moindres contrebalancés par l'augmentation des coûts d'entreposage des stocks, par l'achat d'autres grains et par d'autres charges directes plus élevées. Voici quelques précisions :

- Les tarifs américains imposés sur les exportations de blé, qui ont engendré un programme d'exportations vers les États-Unis plus limité que dans les années antérieures, et qui entraînent dans l'ensemble des coûts de transport ferroviaire moindres aux États-Unis, en dépit du fait que les coûts de transport par tonne étaient supérieurs au cours de l'année. Dans l'ensemble, les coûts de transport étaient moindres, en raison aussi d'un volume de ventes inférieur transitant par les ports de l'est.
- L'augmentation des coûts d'entreposage des stocks surtout aux silos terminaux, en raison de réserves et de taux d'entreposage supérieurs.
- L'augmentation des achats d'autres grains reflète le nombre accru de livraisons tardives acceptées en 2004-2005.
- L'augmentation d'autres coûts directs en raison d'indemnités de surestaries supérieures découlant de défis toujours plus grands liés à la dernière moisson, des enjeux liés à la performance du transport ferroviaire, de l'assurance de la qualité des grains et de l'augmentation de la cadence de chargement. (Les augmentations du coût du blé ont été contrebalancées par les diminutions du coût des autres comptes de mise en commun, le résultat net pour l'ensemble des comptes étant des frais de surestaries de 791 $.)
- De plus, des primes supérieures ont été versées dans le cadre de programmes de semences variétales en 2004-2005.

Bénéfices distribués

Le produit moyen tiré des ventes de grains disponible pour distribution aux producteurs a diminué de 16 pour cent ou 35,03 $ la tonne pour se situer à 178,06 $. Des montants redistribués aux participants au compte de mise en commun, 87 pour cent l'ont été avant le 25 mai 2005 sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement. Une autre tranche de 6 pour cent, ou 10,51 $ la tonne, a été distribuée en tant que paiement intermédiaire le 25 octobre 2005.

Les options de paiement aux producteurs (OPP), comme le contrat à prix fixe (CPF) et le contrat sur base (CB), sont des programmes en dehors de la comptabilité des comptes de mise en commun, et n'ont donc pas d'impact sur les résultats nets de ces comptes. Un peu moins de 225 millions de dollars de produits sur les ventes ont été transférés du compte de mise en commun du blé pour assurer le financement du programme d'OPP, ce qui représente le rendement des divers grades et classes de blé exportés dans le cadre des programmes CPF et CB. Les producteurs qui participent à ces OPP ont obtenu le prix fixé par leur contrat respectif en vertu du programme.

Bénéfices distribués aux agriculteurs

Blé 2004-2005

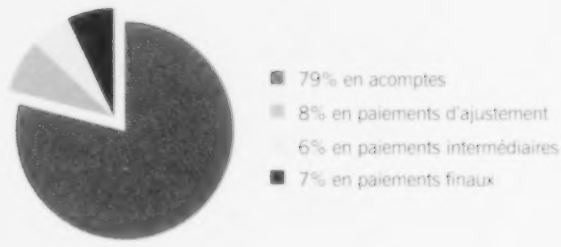

Compte de mise en commun – Blé dur

	2004-2005	2003-2004
Livraisons (tonnes)	3 823 967	3 079 664
Produits (par tonne)	**216,37 $**	250,46 $
Coûts directs	**28,33**	25,69
Produits d'exploitation nets	**188,04**	224,77
Autres produits	**4,23**	4,99
Intérêts créditeurs nets	**1,97**	2,79
Frais administratifs	**(3,57)**	(3,67)
Organismes de l'industrie du grain	**(0,08)**	(0,10)
Bénéfices distribués	**190,59 $**	228,78 $

Conditions des marchés

Le rendement associé au blé dur de l'Ouest canadien a baissé au cours de la campagne 2004-2005 en raison de la hausse des réserves mondiales de blé dur et du raffermissement du dollar canadien. La production mondiale de blé dur a atteint des records consécutifs, s'établissant en 2004-2005 à 39,8 millions de tonnes (une hausse de 2,2 millions de tonnes par rapport au record de 2003-2004). Les réserves mondiales de blé dur ont virtuellement doublé, passant de 3,3 millions de tonnes en 2003-2004 à 6,4 millions de tonnes en 2004-2005. La hausse des réserves de blé dur enregistrée tant dans le bassin de la Méditerranée, qui joue un rôle clé sur le plan de la demande, que dans la principale région d'exportation d'Amérique du Nord a exercé une tension sur le prix mondial du blé dur. Au cours de 2004-2005, cet accroissement des réserves a entraîné la baisse du prix du blé dur espagnol de 23 dollars américains la tonne.

La région de la Méditerranée, axée sur la demande, a vu les réserves locales de blé dur passer au delà des trois millions de tonnes, car l'Union européene des 25 (UE-25) a affiché une récolte record de blé dur de 11,6 millions de tonnes, et l'Afrique du Nord a produit une autre grande récolte de blé dur de 5,5 millions de tonnes. L'Amérique du Nord a vu sa production de blé dur s'accroître pour passer de 6,9 millions de tonnes en 2003-2004 à 7,4 millions de tonnes en 2004-2005. En 2004-2005, la hausse importante de la production intérieure a réduit la demande d'importation de blé dur tant en Afrique du Nord qu'en Europe.

Stratégie

Les cultures de blé dur ont été soumises au gel et à des conditions humides au moment de la moisson, conditions similaires à celles ayant prévalu pour le blé de printemps, ce qui s'est traduit par un profil des grades inférieur à la moyenne. le blé dur ambré de l'Ouest canadien (CWAD) n° 3 constituant la majeure partie des réserves. Il s'agit aussi de la plus grande récolte obtenue depuis la campagne 2000-2001, compte tenu d'une production atteignant presque cinq millions de tonnes. Les stratégies de commercialisation mises en œuvre pour le compte de mise en commun du blé dur étaient similaires à celles utilisées pour le compte de mise en commun du blé. Les réserves limitées de blé CWAD n° 1 ont été utilisées au maximum pour maintenir l'approvisionnement des marchés hauts de gamme. Cependant, au fil de la saison de commercialisation, la CCB a dû négocier avec un certain nombre de ces acheteurs pour les convaincre d'accepter le blé CWAD n° 2 plutôt que le blé CWAD n° 1. Comme ce fut le cas pour le blé, la récolte de blé dur de qualité fourragère a produit des volumes importants, et la CCB est parvenue à trouver des clients pour ce grain. Le plus grand défi qu'a dû relever la CCB a consisté à maximiser la commercialisation et sa part de marché dans les segments où la demande vise le blé CWAD n° 3 et 4, afin de commercialiser l'importante récolte. Elle y a consacré l'essentiel de ses efforts de commercialisation.

Livraisons

En raison des mauvaises conditions qui ont prévalu durant la moisson, la majorité des récoltes de blé CWAD s'est classée en grade n° 3, une très petite portion de la récolte se classant en grade n° 1. Le seuil d'acceptation du blé dur a varié selon les séries de contrats et le potentiel des marchés. Soixante pour cent de tous les grades de blé dur engagés dans le cadre de contrats de série A ont été acceptés. Tout le blé CWAD n° 1 offert dans le cadre de contrats de série B a été accepté, ce qui traduit les réserves limitées et la forte demande de blé dur de qualité supérieure. Une demande supérieure aux prévisions établies manifestée plus tard au cours de la campagne a entraîné un seuil d'acceptation de 20 pour cent pour les contrats de série C

pour le blé CWAD n° 2 et 3, et un seuil d'acceptation de 100 pour cent pour le blé CWAD n° 1, 4 et 5. De manière générale, les livraisons se sont échelonnées tout au long de la campagne agricole.

Les livraisons totales au compte de mise en commun du blé dur ont été de 3,82 millions de tonnes, une hausse de 3,08 millions de tonnes par rapport à l'année précédente. Au total, la CCB a accepté 74 pour cent du blé dur offert par les producteurs en vertu de contrats.

Résultats

Cette année, les marchés étrangers ont acheté 3,56 millions de tonnes de blé dur, comparativement à 2,87 millions de tonnes en 2003-2004. Tandis qu'en Afrique du Nord la demande était inférieure à la moyenne en raison d'une deuxième année consécutive de production supérieure à la moyenne, l'Italie devenait le plus gros client en matière d'exportation de blé dur, à l'origine de ventes de 465 000 tonnes, alors que l'Algérie comptait pour des ventes de 452 000 tonnes. Le troisième plus gros importateur de blé dur est le Venezuela, pour lequel les ventes s'établissent à 379 000 tonnes. Les ventes aux clients américains ont doublé, s'établissant à 356 000 tonnes, surtout en raison de la décision de la Commission du commerce international des États-Unis (ITC) de septembre 2004 abolissant les tarifs imposés sur les exportations de blé dur canadien vers les États-Unis. Les ventes à l'exportation vers le Maroc s'élevaient à 321 000 tonnes, en baisse par rapport aux 455 000 tonnes de 2003-2004, du fait que les réserves de blé dur de qualité supérieure étaient insuffisantes pour maximiser les ventes sur ce marché haut de gamme. Les ventes de blé dur sur le marché intérieur ont connu une hausse pour s'établir à 320 000 tonnes.

Le compte de mise en commun du blé dur a généré un peu plus de 827,39 millions de dollars en produits bruts pour les 3,82 millions de tonnes de blé livré à la CCB, soit une moyenne de 216,37 $ la tonne, en baisse par rapport à la moyenne de 250,46 $ la tonne pendant la campagne antérieure. Le rendement final du compte de mise en commun du blé dur CWAD n° 1 à 13 pour cent de protéines est passé de 228 $ la tonne en entrepôt à Vancouver/Saint-Laurent à 214 $ la tonne, baisse qui s'explique par la force du dollar canadien, par l'augmentation importante de la production mondiale de blé dur et par le niveau élevé des réserves. En raison de la diminution marquée de la teneur protéique moyenne du blé dur de l'Ouest canadien et du resserrement simultané des réserves de blé dur à forte teneur protéique, la prime pour la valeur protéique, qui variait entre 11,5 pour cent et 13 pour cent, est passée à 13 $ la tonne, comparativement à près de 4 $ la tonne un an plus tôt. Le rendement final du compte de mise en commun pour le blé CWAD n° 3 a fléchi de 33 $ la tonne pour s'établir à 176 $ la tonne, compte tenu de l'augmentation importante de la production mondiale de blé dur de qualité moyenne.

Principaux acheteurs de blé dur

(ventes de 2004-2005 et de 2003-2004 en milliers de tonnes)

Coûts directs

Les coûts directs ont augmenté de 2,64 $ la tonne pour s'établir à 28,33 $, essentiellement en raison de la hausse des coûts de transport, du coût de manutention aux silos terminaux et des achats de grain, contrebalancés par un accroissement de l'effet de revenu résultant du rééquilibrage des stocks à la baisse, plus précisément :

- Les coûts de transport ont augmenté en raison de l'accroissement des expéditions acheminées par les ports de l'est.
- Une hausse du coût de manutention aux silos terminaux attribuable aux livraisons plus élevées du compte de mise en commun et à une proportion accrue du tonnage retirée du marché d'exportation.
- Une augmentation des achats de grain au cours de la campagne agricole 2004-2005, en raison d'un grand volume de livraisons reçues après la date de fin de la campagne 2003-2004 et acceptées en 2004-2005, et d'importants excédents de stock déclarés par les compagnies céréalières.
- Au cours de la campagne, on a observé un déclassement net des stocks de blé dur. Les compagnies céréalières payaient pour des grades supérieurs à la livraison par rapport à ceux reçus au moment de l'expédition des stocks, ce qui a contribué au déclassement important des grades. On a surtout signalé le déclassement des grades du blé CWAD n° 1.

Autres produits

La diminution nette est essentiellement attribuable à la réduction des arriérés sur les expéditions tardives de grain comparativement à la campagne 2003-2004, qui a été marquée par une grave pénurie de transport de vrac solide entraînant des appels de livraison tardifs de grain chez les exportateurs agréés.

Bénéfices distribués

Le produit moyen tiré des ventes disponible pour distribution a diminué de 17 pour cent ou 38,19 $ la tonne pour s'établir à 190,59 $. Des montants versés aux producteurs participant au compte de mise en commun, 86 pour cent ont été distribués avant le 25 mai 2005 sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement. Une autre tranche de huit pour cent, ou 14,18 $ la tonne, a été distribuée comme paiement intermédiaire le 25 octobre 2005.

Pour les livraisons à la CCB par les producteurs dans le cadre du programme de contrats à prix fixe (CPF), 84 582 $ ont été transférés du compte de mise en commun au programme, ce qui représente le rendement final du compte de mise en commun pour les grades spécifiques livrés au compte de mise en commun du blé dur dans le cadre de ce programme. Les produits du programme d'options de paiement ont été versés aux producteurs au prix fixé dans leur contrat respectif.

Bénéfices distribués aux agriculteurs

Blé dur 2004-2005

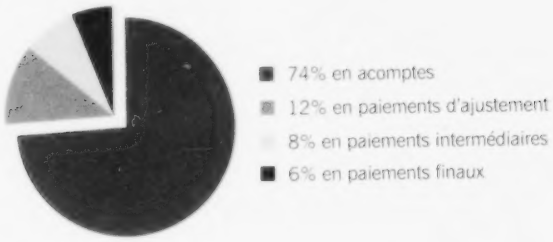

Compte de mise en commun – Orge de premier choix

	2004-2005	2003-2004
Livraisons (tonnes)	1 752 501	2 138 365
Produits (par tonne)	**177,30 $**	191,24 $
Coûts directs	**15,09**	9,48
Produits d'exploitation nets	**162,21**	181,76
Autres produits	**20,02**	22,25
Intérêts créditeurs nets	**1,05**	0,84
Frais administratifs	**(3,57)**	(3,67)
Organismes de l'industrie du grain	**(0,13)**	(0,13)
Bénéfices distribués	**179,58 $**	201,05 $

Conditions des marchés

Le rendement de l'orge brassicole de l'Ouest canadien a marqué une baisse en 2004-2005 en raison des réserves importantes de l'Australie, de la baisse de la demande américaine et du raffermissement du dollar canadien. L'Australie a accru ses exportations d'orge brassicole de 23 pour cent en 2004-2005. Aux États-Unis, la réduction de l'incidence des brûlures de l'épi causées par le fusarium s'est traduite par une hausse des réserves d'orge brassicole en 2004-2005. L'augmentation des réserves locales a entraîné la baisse marquée de la demande américaine d'orge brassicole canadienne en 2004-2005, demande qui a chuté de 215 000 tonnes ou de 53 pour cent. De tels facteurs liés aux réserves, combinés à une mauvaise récolte dans l'Ouest canadien, ont conduit à des conditions de mise en marché difficiles pour l'orge brassicole. Un élément positif dans le contexte de 2004-2005 est l'augmentation de 34 pour cent de la demande chinoise d'orge brassicole.

Stratégie

Les conditions difficiles qui ont prévalu au moment de la moisson ont eu pour conséquence la production de volumes réduits d'orge satisfaisant aux normes de production de malt et, de ce fait, un compte de mise en commun de moindre taille. Compte tenu d'une récolte moindre, la stratégie de la CCB a consisté à allouer des réserves limitées aux clients très importants à rendement supérieur tout en déplaçant la récolte relativement tôt au cours de la campagne pour éviter tout problème potentiel susceptible de résulter d'un entreposage prolongé. Tout au long de la campagne de commercialisation 2004-2005, les tarifs élevés et volatils de transport maritime ont été l'une des caractéristiques dominantes du marché mondial de l'orge brassicole, et la CCB a cherché des options permettant de réduire au minimum pareille incidence, y compris le recours au transport par conteneurs dans les cas où cela s'est avéré rentable. Les efforts déployés en matière de développement des marchés se sont poursuivis, visant essentiellement à convaincre davantage de clients chinois d'accepter l'orge CDC Copeland.

Livraisons

Le gel précoce et les mauvaises conditions qui ont prévalu durant la moisson ont entraîné la réduction de la quantité d'orge à deux rangs offert et la diminution marquée des réserves d'orge à six rangs offert. Les livraisons d'orge à deux rangs se sont échelonnées également tout au long de l'année en raison d'un vaste programme avec la Chine. La mauvaise qualité de la récolte australienne a accru les possibilités de commercialisation dans la deuxième moitié de la campagne agricole. Les livraisons totales ont atteint 1,75 millions de tonnes, un recul par rapport aux 2,14 millions de tonnes de la campagne précédente.

Principaux acheteurs d'orge de premier choix

(ventes de 2004-2005 et de 2003-2004 en milliers de tonnes)

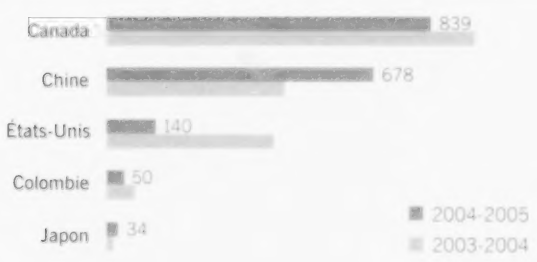

Résultats

Les ventes d'orge brassicole sur le marché intérieur ont totalisé 839 000 tonnes, comparativement à 961 000 tonnes en 2003-2004, car les difficultés liées à la production ont limité l'approvisionnement en orge brassicole de qualité offert. La Chine a constitué le plus gros marché d'exportation d'orge brassicole, les ventes s'étant accrues pour s'établir à 678 000 tonnes. Les ventes aux États-Unis ont diminué pour s'établir à 140 000 tonnes, surtout en raison des problèmes de production survenus dans l'Ouest canadien et d'une récolte supérieure et de meilleure qualité aux États-Unis, dans la région de culture de l'orge à six rangs. La CCB est parvenue à maintenir sa présence dans un certain nombre de marchés où l'orge brassicole de l'Ouest canadien s'est récemment acquis une part croissante, y compris en Colombie, avec 50 000 tonnes, et en Afrique du Sud, avec 27 000 tonnes. Les exportations vers le Japon s'établissent à 34 000 tonnes.

Le compte de mise en commun d'orge de premier choix a engendré à près de 310,71 millions de dollars en produits sur 1,75 millions de tonnes d'orge livrées, générant des produits bruts moyens de 177,30 $ la tonne, un recul par rapport à la moyenne de 191,24 $ la tonne un an plus tôt. En dépit des réserves relativement limitées d'orge brassicole de l'Ouest canadien (dues au gel précoce et au mauvais temps qui a prévalu au moment de la moisson), les réserves abondantes d'orge brassicole australienne et européenne et la force relative du dollar canadien ont eu une incidence négative sur les valeurs du marché. Les rendements finaux du compte de mise en commun pour l'orge à deux rangs Special Select en entrepôt à Vancouver/Saint-Laurent ont atteint 179 $ la tonne, comparativement à 200 $ la tonne l'année précédente. Les rendements finaux du compte de mise en commun pour l'orge à six rangs Special Select se sont élevés à 166 $ la tonne, comparativement à 186 $ la tonne en 2003-2004. L'écart entre le blé fourrager n° 1 de l'Ouest canadien et l'orge à deux rangs Special Select s'est élargi, passant de 32 $ la tonne en 2003-2004 à 48 $ la tonne en 2004-2005, en comparaison de la moyenne triennale de 52,42 $ la tonne.

Coûts directs

Les coûts directs ont augmenté de 5,61 $ la tonne pour se situer à 15,09 $, surtout en raison des coûts de transport maritime, des coûts de manutention aux silos terminaux et des achats de grain, contrebalancés par un rééquilibrage des stocks à la baisse, plus précisément :

- Les tarifs élevés exigés pour le transport maritime plus la forte demande de transport par navire ont entraîné une augmentation globale des coûts de fret maritime étant donné qu'une forte proportion du compte de mise en commun a été exportée et que la CCB devait en assumer le paiement.
- L'augmentation des coûts de manutention aux silos terminaux et des frais de sélection, en raison d'un tonnage deux fois plus grand de produits d'exportation acheminé par l'entremise d'un silo terminal.
- Un nombre supérieur de livraisons tardives, acceptées au cours de la campagne agricole 2004-2005 en raison d'engagements contractuels, comparativement à la campagne 2003-2004.
- La diminution importante des ajustements des stocks comparativement à la campagne 2003-2004, où des promotions des stocks considérables ont été enregistrées.

Autres produits

La diminution au poste Autres produits est due principalement à la réduction importante des réductions au titre du facteur d'ajustement du fret, qui résulte de la baisse du tonnage acheminé par l'entremise des zones d'attraction commerciale des États-Unis et de Thunder Bay.

Bénéfices distribués

Le produit moyen tiré des ventes disponible pour distribution a fléchi de 11 pour cent, ou 21,47 $ la tonne, pour s'établir à 179,58 $. Des montants redistribués aux participants au compte de mise en commun, 89 pour cent l'ont été avant le 25 mai 2005 sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement. De plus, trois pour cent, ou 5,48 $ la tonne, a été distribué sous forme de paiement d'entreposage à contrat avec les producteurs.

Bénéfices distribués aux agriculteurs

Orge de premier choix 2004-2005

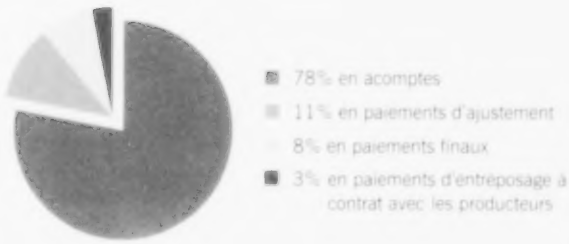

Compte de mise en commun – Orge fourragère

	Compte de mise en commun A d'orge Six mois terminés le 31 janvier 2004-2005	Compte de mise en commun B d'orge Sept mois terminés le 31 août 2004-2005	Compte de mise en commun d'orge Campagne agricole terminée le 31 juillet 2003-2004
Livraisons (tonnes)	29 022	468 736	844 024
Produits (par tonne)	**153,31 $**	**134,73 $**	174,87 $
Coûts directs	**89,60**	**6,50**	9,75
Produits d'exploitation nets	**63,71**	**128,23**	165,12
Autres produits	**20,76**	**2,59**	0,61
Intérêts créditeurs nets	**85,55**	**4,83**	6,98
Frais administratifs	**(3,57)**	**(3,57)**	(3,67)
Organismes de l'industrie du grain	**(0,09)**	**(0,08)**	(0,10)
Bénéfices distribuables	**166,36**	**132,00**	168,94
Virements au fonds de prévoyance	**51,34**	**1,69**	–
Bénéfices distribués	**115,02 $**	**130,31 $**	168,94 $

Mise en œuvre d'une période de mise en commun de plus courte durée

En vertu des dispositions de la *Loi sur la Commission canadienne du blé* (article 31), la CCB est autorisée à mettre en œuvre des périodes de mise en commun de plus courte durée. Le 9 août 2004, la CBB a annoncé que la campagne agricole de l'orge fourragère serait divisée en deux périodes de mise en commun, contrairement à la pratique antérieure qui consistait à n'avoir qu'un compte de mise en commun pour l'ensemble de la campagne. Les deux périodes en question de durée préétablie mise en œuvre dans le cadre des programmes de commercialisation de l'orge fourragère de la CCB ont été conçues dans le but de mieux répondre aux besoins des agriculteurs, de leur offrir des options plus souples en matière de mise en commun. Le premier compte a débuté le 1er août 2004 et a pris fin le 31 janvier 2005. Le second compte s'est échelonné du 1er février 2005 au 31 août 2005. Neuf contrats de livraison garantie et périodes de livraison ont été offerts au cours de la campagne agricole. Les quatre premiers contrats faisaient partie du compte A, alors que les contrats cinq à neuf ont permis de constituer le compte B. Au total, les agriculteurs ont signé 4 331 contrats totalisant presque 507 000 tonnes.

Compte de mise en commun A d'orge fourragère

Conditions des marchés

Au cours de la première moitié de la campagne agricole 2004-2005, les produits en provenance du marché international disponibles pour distribution aux producteurs d'orge fourragère de l'Ouest du Canada ont diminué de façon marquée en raison de la forte hausse des réserves d'orge chez les concurrents. La production d'orge de l'UE-25 a augmenté de 14 pour cent ou de 7,5 millions de tonnes, pour atteindre 62,3 millions de tonnes en 2004-2005, entraînant l'accroissement des exportations d'orge de la région. La production et les exportations ukrainiennes d'orge fourragère ont aussi augmenté de façon marquée en 2004-2005, s'établissant à 11,1 millions de tonnes (une hausse de 60 pour cent par rapport à 2003-2004) et à 4,3 millions de tonnes (une hausse de 186 pour cent par rapport à 2003-2004), respectivement. Les importantes réserves étrangères d'orge fourragère ont fait baisser les prix mondiaux, rendant de ce fait les réserves canadiennes généralement non compétitives sur le plan des prix sur les marchés d'exportation tout au long de la période de commercialisation des grains du compte de mise en commun A. Pareil contexte étranger extrêmement concurrentiel a limité les ventes d'orge fourragère canadienne du compte de mise en commun A.

Stratégie

Les six premiers mois de la campagne 2004-2005 n'ont offert aucune possibilité d'exporter et de commercialiser des volumes importants d'orge fourragère à l'étranger en raison de la baisse des valeurs des exportations par rapport aux valeurs du marché intérieur. En raison de la vive concurrence qui caractérise les marchés d'exportation combinée aux tarifs élevés de transport maritime, le marché d'exportation est devenu moins attrayant au cours de cette période, et les agriculteurs ont concentré leurs efforts sur le marché intérieur ou ont conservé leurs réserves d'orge dans l'attente le meilleurs prix.

Livraisons

Les prix de l'orge fourragère d'exportation étaient très bas au cours de la période du compte de mise en commun A en raison de la surabondance des réserves mondiales d'orge fourragère et de la baisse des prix mondiaux. Pareille situation combinée au maintien des tarifs élevés de transport maritime a eu pour effet de rendre les livraisons d'orge de ce compte généralement moins attrayantes pour les agriculteurs de l'Ouest canadien que le marché intérieur de grains fourragers. Il en a donc résulté un très petit compte de mise en commun totalisant 29 022 tonnes de grain livrées.

Résultats

La CCB a vendu toute l'orge fourragère livrée par les agriculteurs, y compris des tonnages de livraisons tardives et d'orge brassicole rejeté, vers les marchés d'exportation pour y obtenir des valeurs concurrentielles. Si l'on tient compte de tels achats de grain additionnels, le compte de mise en commun de l'orge fourragère a totalisé 42 760 tonnes. Les ventes limitées se sont réparties entre le marché japonais, qui compte pour 28 400 tonnes, et les clients américains, qui ont acheté 14 200 tonnes.

Au total, les produits bruts du compte de mise en commun A de l'orge fourragère se sont élevés à près de 4,45 millions de dollars sur 29 022 tonnes d'orge livré, soit en moyenne 153,31 $ la tonne.

Principaux acheteurs d'orge fourragère du compte de mise en commun A

(ventes de 2004-2005 en milliers de tonnes)

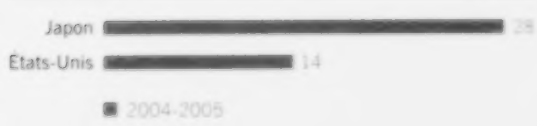

Coûts directs

Le faible tonnage du compte de mise en commun A d'orge fourragère enregistré en 2004-2005 a entraîné une volatilité accrue du tarif calculé par tonne. Les coûts directs reflètent donc un coût par tonne de 89,60 $, en raison essentiellement des achats d'autres grains consistant en stocks excédentaires et en livraisons tardives totalisant 13 738 tonnes. La marge bénéficiaire nette réalisée sur l'achat de ce tonnage a été entièrement distribuée aux participants au compte de mise en commun.

Autres produits

L'augmentation relative des ventes aux États-Unis a fait grimper le recouvrement de coûts du transport ferroviaire, l'une des principales composantes au poste des Autres produits. Le recouvrement des coûts de transport ferroviaire se fait auprès des agents de la CCB, qui ont déduit des coûts des bons au comptant lorsque le grain est expédié à des destinations autres que les silos terminaux.

Bénéfices distribués

Le produit moyen tiré des ventes de grains disponible pour distribution était de 166,36 $ la tonne. Des montants redistribués aux participants au compte de mise en commun, 72 pour cent l'ont été sous forme d'acomptes. Une autre tranche de 17 pour cent, ou 20 $ la tonne, a été distribuée en tant que paiement intermédiaire le 31 mai 2005.

Bénéfices distribués aux agriculteurs

Compte de mise en commun A d'orge fourragère 2004-2005

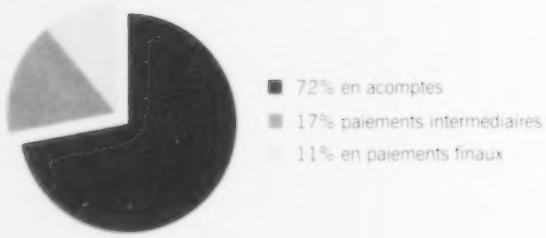

Compte de mise en commun B d'orge fourragère

Conditions des marchés

La deuxième moitié de la campagne agricole 2004-2005 a été marquée par une amélioration spectaculaire des prix ainsi que des ventes d'orge fourragère de l'Ouest canadien sur le marché international. La sécheresse qui a sévi en Espagne a radicalement freiné les exportations d'orge fourragère de la Commission de l'Union européenne dans la dernière partie de la campagne agricole 2004-2005. De plus, la production d'orge fourragère de l'Ukraine et de la Russie a connu une baisse. La réduction des réserves de ces deux concurrents, en conjugaison avec la baisse des tarifs de transport maritime, a permis à la CCB de tirer profit de la hausse du prix mondial de l'orge fourragère. Des volumes de ventes importants ont été engagés par contrat dans la seconde moitié de l'année, surtout au Moyen-Orient.

Stratégie

Le changement positif survenu dans les facteurs économiques fondamentaux du marché mondial de l'orge fourragère au début de l'été 2005, y compris l'adoucissement marqué des tarifs de transport maritime, a fourni à la CCB l'occasion de négocier des volumes importants d'orge fourragère destinée à l'exportation. L'amélioration des prix a aussi coïncidé avec le développement prometteur de nouvelles récoltes, de sorte que les agriculteurs se sont montrés davantage intéressés à commercialiser une partie de leurs réserves auprès de la CCB avec comme objectif le marché d'exportation. La stratégie adoptée était directe – elle consistait à tirer profit de tout débouché permettant d'exporter et de commercialiser l'orge fourragère proportionnellement aux livraisons des agriculteurs. En plus d'avoir scindé en deux la période de mise en commun de l'orge, la CCB a aussi recouru avec succès aux contrats de livraison garantie auprès des agriculteurs et aux dépôts d'offres auprès des compagnies afin de garantir les réserves. De tels outils lui ont permis de connaître avec exactitude la quantité de grain que les agriculteurs étaient désireux de commercialiser et de répondre à l'intérêt des acheteurs par une livraison garantie en temps opportun, et ce, tout au long de la chaîne, depuis les agriculteurs jusqu'aux clients.

Livraisons

La série de changements positifs qui a touché les facteurs économiques fondamentaux liés au marché mondial de l'orge fourragère au cours de la deuxième moitié de l'année a entraîné le raffermissement des prix de l'orge fourragère, ce qui, en retour, s'est traduit en revenus projetés supérieurs pour le compte de mise en commun B par rapport au compte de mise en commun A. Cela a encouragé nombre d'agriculteurs à commercialiser l'orge fourragère par l'intermédiaire de la CCB plutôt que de la vendre sur le marché intérieur. Le recours aux contrats de livraison garantie a aussi donné aux agriculteurs une meilleure assurance quant au moment de la livraison. Par conséquent, les livraisons totales d'orge fourragère du compte de mise en commun B se sont élevées à 468 736 tonnes.

Résultats

Tel qu'il a été mentionné ci-dessus, un ensemble de facteurs liés au marché international de l'orge fourragère a ouvert des débouchés à la CCB au cours de la dernière moitié de l'année de commercialisation, alors que l'intérêt des agriculteurs pour la commercialisation de l'orge fourragère par l'intermédiaire de la CCB a accru de façon spectaculaire la taille du compte de mise en commun B. Les ventes aux clients du Moyen-Orient ont atteint 177 000 de tonnes par rapport au total des exportations d'orge fourragère de 2004-2005, alors que le volume total des ventes à l'Arabie saoudite était de 156 000 tonnes et que les ventes au Japon se chiffraient à 117 000 tonnes. Les États-Unis ont aussi constitué un marché pour les ventes d'orge fourragère du compte de mise en commun B, qui ont totalisé 17 000 tonnes.

Au total, le compte de mise en commun B d'orge fourragère a enregistré des produits bruts de presque 63,15 millions de dollars sur 468 736 tonnes d'orge livrée, soit une moyenne de 134,73 $ la tonne. Les rendements finaux du compte de mise en commun de l'orge fourragère de l'Ouest canadien n° 1 se sont élevés à 131,68 $ la tonne pour l'orge en entrepôt à Vancouver/Saint-Laurent.

Principaux acheteurs d'orge fourragère du compte de mise en commun B

(ventes de 2004-2005 en milliers de tonnes)

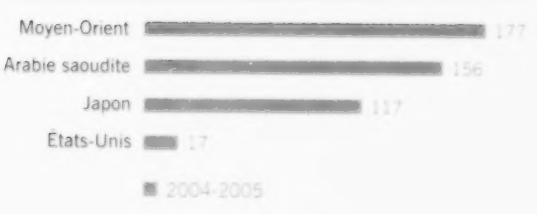

Coûts directs

Les coûts directs reflètent un coût par tonne de 6,50 $, essentiellement attribuable à des coûts de manutention moindres aux silos terminaux résultant d'un moins grand nombre de ventes franco à bord et de la diminution du temps d'entreposage, car le temps moyen d'entreposage dans les divers pays et terminaux était considérablement réduit.

Autres produits

Une augmentation relative des ventes aux États-Unis a fait grimper le recouvrement de coûts du transport ferroviaire, l'une des principales composantes au poste des Autres produits. Le recouvrement des coûts de transport ferroviaire se fait auprès des agents de la CCB, qui ont déduit des coûts des bons au comptant lorsque le grain est expédié à des destinations autres que les silos terminaux.

Bénéfices distribués

Le produit moyen tiré des ventes de grains disponible pour distribution était de 132 $ la tonne. Des montants redistribués aux participants au compte de mise en commun, 56 pour cent l'ont été sous forme d'acomptes. Une autre tranche de 31 pour cent, ou 40,02 $ la tonne, a été distribuée en tant que paiement intermédiaire le 25 octobre 2005.

Bénéfices distribués aux agriculteurs

Compte de mise en commun B d'orge fourragère 2004-2005

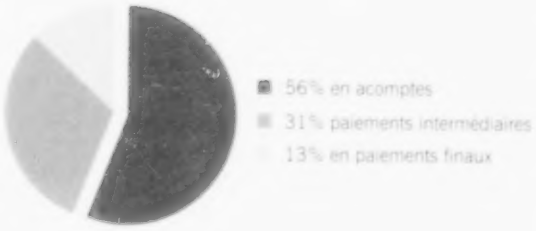

Produits et coûts indirects

Frais administratifs

Les frais administratifs ont augmenté de 2 millions de dollars, ou trois pour cent par rapport à la campagne agricole précédente, pour se situer à 70 millions de dollars. Cette augmentation est due principalement à la nouvelle entente d'impartition relative à la technologie de l'information (TI) et à la transition de 3 millions de dollars qui en découle. Les coûts d'impartition de la TI ont été partiellement contrebalancés par les économies de 1,1 million de dollars réalisées dans les secteurs des ressources humaines et des services d'informatique. D'autres économies réalisées dans le secteur des ressources humaines résultent du nombre accru de postes vacants et des économies relatives à l'examen organisationnel, et ce, pour une diminution totale de 2,1 millions de dollars. Parmi les autres augmentations substantielles, soulignons l'amortissement de nouveaux projets d'immobilisations (900 000 $), le rétablissement des frais normaux de déplacement, de formation et autres (700 000 $) et des frais de publicité (600 000 $), largement attribuables à de nouvelles initiatives de la Commission.

Organismes de l'industrie du grain

La CCB a continué à soutenir les organismes qui apportent des avantages directs ou indirects aux producteurs de grain de l'Ouest canadien. Au cours de la campagne 2004-2005, la CCB a versé un montant de 1,6 million de dollars pour les activités de l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) et du Centre technique canadien pour l'orge brassicole (CMBTC). L'IICG et la CMBTC jouent un rôle intégrant dans la commercialisation et la stratégie de développement des produits de la CCB en fournissant de l'information technique et des programmes éducatifs à la clientèle.

La CCB a continué à soutenir les organismes qui apportent des avantages directs ou indirects aux producteurs de grain de l'Ouest canadien.

Intérêts créditeurs nets

(en milliers de dollars)	2004-2005	2003-2004
Intérêts sur les ventes à crédit		
Intérêts créditeurs sur les sommes à recevoir	150 628 $	131 520 $
Frais liés aux emprunts utilisés pour financer les sommes à recevoir sur les ventes à crédit	106 821	78 305
Intérêts créditeurs nets sur les ventes à crédit	43 807	53 215
Intérêts créditeurs sur les soldes de comptes de mise en commun	5 609	410
Autres intérêts		
Créditeurs	5 870	5 321
Débiteurs	1 902	2 821
Autres intérêts, montant net	3 968	2 500
Total des intérêts créditeurs nets	53 384 $	56 125 $

Les intérêts créditeurs nets de 53,38 millions de dollars proviennent en grande partie des revenus d'intérêts nets tirés des montants dus à la CCB sur les ventes de grain à crédit faites dans le cadre du Programme de vente de céréales à crédit (PVCC) et du Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA). Lorsque la CCB vend du grain à crédit, elle doit emprunter un montant égal pour faciliter les paiements aux producteurs jusqu'à ce que le montant accordé sous forme de crédit soit remboursé à la CCB. La CCB peut emprunter à des taux d'intérêt inférieurs à ceux qui sont exigés des clients qui achètent à crédit. C'est pourquoi la CCB retire une « marge » d'intérêt.

Au cours des périodes où les taux d'intérêt sont à la baisse ou à la hausse, la marge s'élargit ou se rétrécit en raison de la différence entre l'échéance du compte débiteur et celle de l'emprunt correspondant. La marge des intérêts créditeurs durant cet exercice est restée stable comparativement à 2003-2004.

Bien que la marge d'intérêt n'ait pas fluctué, les intérêts créditeurs et débiteurs ont augmenté en raison de taux d'intérêt supérieurs. Cela a été contrebalancé par la baisse du taux de change du dollar américain et des soldes des sommes à recevoir, car des pays comme le Brésil, le Mexique, le Pérou, la Pologne, la Russie et la Zambie ont remboursé des sommes importantes durant l'exercice.

L'intérêt sur les soldes de comptes de mise en commun a augmenté parce que les bénéfices non distribués nets provenant du blé ont été plus favorables au cours de la campagne agricole actuelle.

Les autres intérêts versés par les clients, qui incluent le produit tiré des ventes qui n'ont pas été faites à crédit, vont fluctuer d'une année à l'autre étant donné que le nombre de jours qui restent dans le cadre de ces ententes varie de un à dix jours. Les frais dus principalement aux coûts de financement comme les frais de gestion de la trésorerie et les frais bancaires représentent la majeure partie des autres intérêts débiteurs.

Ventes à crédit

(en milliers de dollars)	2004-2005	2003-2004
Ventes à crédit		
Mécanisme de crédit agroalimentaire	**118 669 $**	153 155 $
Crédit consenti par des tiers	**118 669**	149 965
Total des ventes à crédit	**237 338**	303 120
Total des ventes	**3 739 344 $**	4 136 168 $

Programmes de vente à crédit

Le gouvernement du Canada offre des garanties de remboursement sur les ventes à crédit de la CCB. Les nouvelles propositions de crédit sont recommandées au gouvernement par la Commission aux fins d'examen et d'approbation. En respectant les modalités et les limites de crédit approuvées par le gouvernement, la CCB collabore avec chacun de ses clients afin de structurer les mécanismes de crédit. Ces ententes de crédit sont articulées en fonction des critères commerciaux et peuvent représenter un facteur important sur les marchés étrangers. Au cours de la campagne 2004-2005, les ventes à crédit se sont élevées à 237,3 millions de dollars, ce qui représente 6,3 pour cent des ventes totales, comparativement à 303,1 millions de dollars ou 7,3 pour cent des ventes l'année précédente. La CCB utilise deux programmes de ventes à crédit :

Programme de vente de céréales à crédit (PVCC)

Le PVCC a été établi pour faciliter la vente à crédit du grain par la CCB aux clients qui peuvent offrir une garantie souveraine de remboursement de leur banque centrale ou de leur ministère des Finances. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2005 et au cours de l'exercice précédent, il n'y a pas eu de ventes à crédit de céréales dans le cadre du PVCC.

Le 31 juillet 2005, le solde à recevoir était de 3,9 milliards de dollars. Des paiements de remboursement du capital et des intérêts ont été rééchelonnés sur des périodes allant de cinq à 25 ans, selon des modalités convenues par le gouvernement du Canada. Font partie de cette somme 23,3 millions de dollars dus à la CCB par le gouvernement dans le cadre d'accords de réduction de dette aux termes desquels le gouvernement prend à son compte une certaine partie des montants qui auraient dû être payés par le gouvernement débiteur.

Au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 juillet 2005, les impayés de l'Iraq ont été rééchelonnés. Conformément aux dispositions de l'entente de rééchelonnement, le gouvernement canadien a payé un montant important de la dette de l'Iraq en septembre 2005. Le gouvernement canadien effectuera un deuxième paiement le 31 décembre 2005 puis un troisième le 31 décembre 2008. Au total, le gouvernement canadien aura payé 80 pour cent de la dette totale rééchelonnée. Le solde de la dette est à recevoir de l'Iraq.

En juillet 2005, la Russie a effectué un paiement anticipé de 590 millions de dollars, ce qui correspond à l'équivalent canadien de 486 millions de dollars américains de sa dette.

Comme le gouvernement du Canada garantit le remboursement de la totalité du capital et des intérêts relatifs aux débiteurs liés au PVCC, la CCB ne constitue pas de provision pour pertes sur créances (voir la note 3 des états financiers).

Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA)

Le MCA permet à la CCB de vendre du grain à crédit, directement ou par l'intermédiaire d'exportateurs agréés, à des clients commerciaux (non gouvernementaux) dans le monde entier. Le gouvernement du Canada et la CCB évaluent chaque transaction proposée. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2005, la vente de grain dans le cadre du programme du MCA a représenté 118,7 millions de dollars, comparativement à 153,2 millions de dollars durant la campagne antérieure.

Au 31 juillet 2005, le solde à recevoir sur les ventes effectuées en vertu de ce programme s'établissait à 49,9 millions de dollars. Le gouvernement du Canada garantit un pourcentage dégressif des débiteurs liés à ce programme en fonction de la période de remboursement, tandis que la CCB assume le risque résiduel non garanti. La portion du risque de crédit assumée par la CCB aux termes de ce programme s'élevait à un million de dollars au 31 juillet 2005. Ce montant est considéré comme étant recouvrable et, par conséquent, ne justifie pas la constitution d'une provision pour pertes sur créances (voir la note 3 des états financiers).

Crédit consenti par des tiers

La CCB s'associe à l'occasion avec des tiers pour fournir du crédit à certains de ses clients. Le cas échéant, la CCB reçoit un paiement en échange de la portion de l'opération de crédit revenant au tiers. Le tiers assume alors le risque de non-paiement par le client sur sa portion du crédit consenti. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2005, le crédit consenti par des tiers en vertu de ces ententes s'établissait à 118,7 millions de dollars, comparativement à 150 millions de dollars l'exercice précédent.

Options de paiement aux producteurs

Assurer un choix et de la flexibilité aux producteurs représente une priorité pour le conseil d'administration de la CCB, dirigé par les agriculteurs. À partir de 2000-2001, le conseil d'administration a mis en place un certain nombre d'options de paiement aux producteurs (OPP) qui ont été élargies ou améliorées à l'occasion de chaque campagne agricole. La campagne 2004-2005 n'a pas fait exception à pareil égard compte tenu des améliorations apportées aux programmes de contrats à prix fixe (CPF) et de contrats sur base (CB) en vue d'en faciliter l'utilisation aux agriculteurs. De plus, les programmes d'option de paiement anticipé (OPA) et de versement complémentaire avant la livraison (PVCL) ont été élargis.

Le changement le plus important a été le report de l'échéance des contrats CPF et CB pour le blé et des CPF pour l'orge et le blé dur jusqu'au 31 octobre 2004, soit trois mois complets après l'échéance du 31 juillet qui était en vigueur depuis la mise en place du programme. Pareille mesure a permis aux agriculteurs de choisir un prix fixe ou une base plus tard au cours de la campagne agricole lorsque la quantité de grain et sa qualité sont connues. Cela permet aux agriculteurs d'analyser plus précisément leurs options d'établissement des prix. Les améliorations apportées ont fait suite à une série de consultations auprès des agriculteurs sur la façon d'améliorer les OPP et de mettre à profit le travail accompli depuis la mise en place de ces options il y a cinq ans.

Les OPP offrent aux producteurs un droit de regard sans précédent sur la commercialisation du blé et de l'orge, mais elles sont articulées de façon à maintenir la rentabilité et l'intégrité des comptes de mise en commun de la CCB. Le système de mise en commun des prix de la CCB, qui assure aux producteurs des bénéfices proportionnels aux ventes faites tout au long de la campagne agricole, est un outil efficace de gestion du risque de prix, qui continue de susciter le soutien et l'appréciation des producteurs.

Programmes

La CCB offre les trois types d'OPP et un programme de paiement complémentaire avant livraison aux producteurs des Prairies.

1. Contrat à prix fixe (CPF) : Mis en œuvre au cours de la campagne 2000-2001, le CPF permet au producteur de bloquer le prix de la totalité ou d'une partie de ses ventes de blé, de blé dur ou d'orge fourragère du 28 février au 31 octobre. Les CPF pour le blé reposent sur la base en décembre plus le prix à terme pertinent. Quant aux CPF pour le blé dur et l'orge fourragère, ils se fondent sur la valeur des perspectives de rendement (PDR) moins un certain abattement. Les coûts du programme sont entièrement couverts par les producteurs participants. Les producteurs touchent l'intégralité du montant qui leur revient après livraison et tarification de leur grain. Ils ne touchent aucun montant supplémentaire des comptes de mise en commun pour ces livraisons. Au cours de la campagne agricole 2004-2005, 5 870 producteurs ont signé des CPF et ont livré 948 535 tonnes de blé, 388 tonnes de blé dur, 46 tonnes d'orge de premier choix et 109 tonnes d'orge fourragère en vertu de ces contrats.

2. Contrat sur base (CB) : Lancés en même temps que les CPF, les CB permettent aux producteurs de bloquer la base et le prix à terme à différents moments avant l'expiration du programme. Pour fixer le prix de leur grain, les agriculteurs prennent le prix à terme choisi plus la base qu'ils ont bloquée. Les producteurs touchent l'intégralité du montant qui leur revient après livraison et tarification de leur grain. Ils ne touchent aucun montant supplémentaire des comptes de mise en commun pour ces livraisons. Le CB a été élargi à toutes les classes de blé (sauf le blé dur) pour la campagne 2001-2002. En 2004-2005, 912 agriculteurs ont signé des contrats sur base. En tout, 222 376 tonnes de blé ont été livrées en vertu de CB.

3. Option de paiement anticipé (OPA) : Lancé au cours de la campagne 2001-2002, l'OPA permet aux producteurs de recevoir 80, 90 ou 100 pour cent de la valeur des PDR, moins un abattement pour le risque, la valeur temporelle de l'argent et les frais d'administration à la date de livraison. Les agriculteurs reçoivent les acomptes moins les frais habituels liés au transport et aux silos à cette date. La CCB verse ensuite un autre paiement afin que le total atteigne 80, 90 ou 100 pour cent de la valeur de PDR bloquée moins l'abattement. Les producteurs sont admissibles à de futurs paiements d'ajustement, paiements intermédiaires et paiements finaux qui rehaussent le prix de ces livraisons au-delà de la valeur bloquée initialement. Par conséquent, ce programme aide non seulement les agriculteurs à faire face à leurs obligations en matière de trésorerie, mais il leur offre aussi la chance d'établir un prix plancher pour leur grain.

   Au cours de la campagne agricole 2004-2005, le programme a été élargi de manière à inclure une OPA intégrale sur le blé et l'orge fourragère et une OPA à 80 pour cent sur le blé dur et l'orge de premier choix. La valeur du paiement anticipé à 80 pour cent a été ajoutée afin d'offrir aux producteurs plus de flexibilité de trésorerie à des coûts d'abattement plus faibles. Introduite en raison du gel et des mauvaises conditions de récolte, l'OPA de grade fourrager assure aux agriculteurs des liquidités accrues après livraison et leur offre aussi la chance d'établir un prix plancher pour le blé fourrager et le blé dur.

   En 2004-2005, au total, 11 690 producteurs ont conclu des OPA et livré 3 081 520 tonnes de grain.

Programmes d'OPA de 2004-2005

	80 %	90 %	100 %
Blé	✓	✓	✓*
Orge fourragère	✓	✓	✓*
Orge de premier choix	✓*	✓	
Blé dur	✓*	✓	

*Nouveau en 2004-2005

4. Versement complémentaire avant la livraison (PVCL) : Ce programme, lancé au cours de la campagne agricole 2003-2004, était alors limité aux classes de blé autres que le blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS). Au cours de la campagne 2004-2005, le programme a été élargi au blé CWRS. Les producteurs de blé qui ont touché une avance automnale peuvent faire une demande en vue d'obtenir un montant additionnel de 20 $ la tonne pour leur grain, montant à verser avant la livraison. Les coûts du programme incombent aux participants, y compris la gestion des risques, les frais d'administration et la valeur temporelle de l'argent. Le remboursement prend la forme de paiements subséquents versés par l'agriculteur selon ses livraisons. Des paiements de versement complémentaire avant la livraison au montant de 704 140 $ ont été versés à 67 agriculteurs.

Résultats financiers

1. CPF/CB

En 2004-2005, il y a eu une hausse spectaculaire du tonnage livré dans le cadre des programmes de CPF et CB, qui est passé de 159 253 tonnes en 2003-2004 à 1 171 454 tonnes en 2004-2005. Des livraisons faites dans le cadre de CPF ou de CB sont comptabilisées séparément des livraisons aux comptes de mise en commun, et tous les bénéfices qui auraient été distribués aux producteurs (sous forme d'acomptes, de paiements intermédiaires ou de paiements finaux) sont plutôt versés au fonds du programme correspondant. Ce montant s'est élevé à 224 985 944 $ pour le blé, à 84 582 $ pour le blé dur, à 8 030 $ pour l'orge de premier choix et à 12 723 $ pour l'orge. Compte tenu des autres produits comme les dommages et intérêts et des frais relatifs aux programmes (y compris les résultats de couverture nets après les distributions en résultant, les intérêts et les frais administratifs), les programmes de CPF et de CB ont enregistré un excédent cumulé de 31 792 174 $.

La portion de l'excédent cumulé attribuable aux livraisons de blé réalisées dans le cadre des programmes de CPF et de CB s'établit à 31 776 656 $. Deux événements importants sont à l'origine de cet excédent dans le compte du blé.

La CCB utilise des opérations de couverture pour gérer le risque associé aux contrats à prix fixe ou sur base. Cette année, la tendance générale des marchés à terme a été à la baisse, entraînant des gains en couverture (57 millions de dollars pour le blé). Ces fonds sont généralement placés dans le fonds de prévoyance de la CCB.

Au cours de la campagne agricole 2004-2005, nombre d'agriculteurs de l'Ouest canadien ont subi des pertes importantes en raison du gel et du mauvais temps qui a prévalu au moment de la récolte. Lors de sa réunion de septembre 2004, le conseil d'administration de la CCB, dirigé par les agriculteurs, a voté en faveur de la redistribution de ces gains aux agriculteurs qui sont dans l'incapacité de remplir leurs contrats.

En redistribuant les gains de couverture réalisés sur les CPF et CB, la CCB espère aider les producteurs les plus durement touchés en raison des conditions exceptionnelles qui ont prévalu au cours de l'année. Cette décision unique en son genre a permis aux producteurs de bénéficier de toute augmentation des cours à terme, moins le changement de base, qu'ils auraient pu réaliser à contrat à prix fixe ou sur base. Des gains de couverture totalisant 5 059 642 $ ont été versés à 1 347 agriculteurs.

Un autre facteur ayant une incidence sur les résultats des livraisons de blé effectuées dans le cadre de CPF ou CB correspond aux niveaux de base, qui ne peuvent faire l'objet d'une couverture. Les niveaux de base se sont accrus de manière spectaculaire après la diminution des grades de la majeure partie de la récolte nord-américaine occasionnée par les pluies. Un tel changement des niveaux de base est survenu après la fixation des prix, par les producteurs, d'une bonne partie du programme de 2004-2005, entraînant des gains nets d'environ 35 millions de dollars pour les livraisons de blé effectuées dans le cadre du programme de CPF et de CB.

2. OPA

Le tonnage livré dans le cadre de contrats d'OPA a continué de s'accroître, passant de 2 652 369 tonnes en 2003-2004 à 3 081 520 tonnes en 2004-2005. L'abattement sur les OPA, imputé aux agriculteurs pour compenser le risque, la valeur temporelle de l'argent et les frais administratifs du programme, a atteint 3 980 567 $. Après comptabilisation des dommages imposés en réparation du défaut de livraison, des intérêts débiteurs nets, et des résultats de couverture nets, on a enregistré un excédent de 3 269 402 $.

Fonds de prévoyance

La *Loi sur la Commission canadienne du blé (la Loi)* prévoit la création d'un fonds de prévoyance. Toute une gamme de mécanismes peut servir à alimenter le fonds de prévoyance, dont les résultats des activités liées aux programmes d'options de paiement aux producteurs (OPP) ou d'autres sources de revenu reçu dans le cours des activités. Depuis la création du fonds en 2000-2001, les intérêts créditeurs sur l'orge constituent une portion importante du solde cumulatif (voir les états financiers, note 14). Ce fonds doit notamment servir à couvrir les déficits ou les excédents pouvant être enregistrés suivant la mise en œuvre des programmes d'OPP. La Loi exige aussi que tous les produits générés, moins les coûts d'exploitation, soient redistribués par l'intermédiaire des comptes de mise en commun. *Le règlement relatif au fonds de prévoyance* prévoit que le solde du fonds ne doit pas excéder 50 millions de dollars.

Si la CCB devait suivre la pratique antérieure et transférer l'excédent de 35 millions de dollars issu des OPP vers le fonds de prévoyance, le solde du fonds excéderait la limite maximale de 50 millions de dollars. Afin de se conformer à cette exigence de limite maximale, 7,5 millions de dollars ont été transférés aux résultats des comptes de mise en commun pour être distribués aux participants des comptes, et 27,5 millions de dollars ont été transférés au fonds de prévoyance (voir les états financiers, note 14).

Ce fonds doit notamment servir à couvrir les déficits ou les excédents pouvant être enregistrés suivant la mise en œuvre des programmes d'OPP.

Financement

La CCB s'efforce de réduire au minimum ses coûts d'emprunt et de maintenir un accès à des liquidités en explorant de nouvelles occasions d'emprunt ainsi qu'en élargissant et en diversifiant sa gamme d'investisseurs.

Conformément à *la Loi*, et sur approbation du ministre fédéral des Finances, la CCB est autorisée à emprunter de l'argent par n'importe quel moyen, notamment l'émission, la réémission, la vente et le nantissement d'obligations, de débentures, de billets et d'autres titres d'emprunt.

Tous ses emprunts sont garantis sans condition et de manière irrévocable par le ministre des Finances, et ce, de la date d'émission à la date d'échéance. Les cotes de solvabilité de pareilles émissions obligataires reflètent donc la qualité supérieure de crédit du gouvernement du Canada. Les cotes de solvabilité à long et à court termes correspondant à la dette de la CCB sont les suivantes : Aaa / P-1 pour Moody's Investors Service Senior Unsecured Ratings, AAA/A-1 + pour Standard & Poor's Ratings Group Issue Credit Ratings, et AAA/R-1 (élevée) pour Dominion Bond Rating Service Debt Ratings.

Le Standard & Poor's Ratings Group produit aussi des cotes de solvabilité de l'émetteur à long et à court termes de AAA/A-1 + pour la CCB. Pareille opinion repose sur la capacité et la volonté de la CCB à satisfaire ses engagements financiers à échéance mais ne prend pas en compte la solvabilité de son garant, le ministre des Finances. La cote de solvabilité de l'émetteur à long terme AAA de la CCB a été placée sous surveillance avec perspective négative le 14 novembre 2005, reflétant les changements éventuels susceptibles de découler des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant la garantie du ministre des Finances relative à la dette de la CCB et à l'engagement du gouvernement à garantir les acomptes versés aux agriculteurs. Cette perspective négative ne concerne en rien les dettes actuelles de la CCB qui sont garanties sans condition et de manière irrévocable par le ministre des Finances.

La CCB emprunte pour financer les stocks de grain, les débiteurs relatifs aux ventes à crédit, les frais administratifs et les charges d'exploitation ainsi que pour administrer les programmes de paiement anticipé du gouvernement du Canada. La CCB procède à ces emprunts dans plusieurs devises, mais réduit le risque de change en convertissant ses emprunts en dollars canadiens ou américains de façon à ce que la devise corresponde à celles des actifs financés.

La CCB gère plusieurs portefeuilles de titres d'emprunt totalisant entre 4 et 5 milliards de dollars, notamment :

- un programme de papier commercial intérieur (le programme de « billets de la Commission du blé »);
- un programme de papier commercial en dollars américains;
- un programme de papier commercial en euros;
- un programme de billets à moyen terme en euros;
- un programme de billets à moyen terme intérieur.

Bien que les billets émis en vertu du programme de billets à moyen terme en euros aient une échéance à l'émission allant jusqu'à 15 ans et qu'ils soient donc considérés comme des dettes à long terme aux fins de la présentation de l'information, bon nombre de ces billets sont échangeables par la CCB avant leur échéance en raison des clauses de rachat intégrées.

Gestion du risque financier

La CCB s'efforce de réduire au minimum les risques liés à ses opérations financières. Elle gère de façon active sa vulnérabilité au risque financier et s'assure du respect des politiques et directives qu'elle a approuvées en matière de gestion des risques.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que représentent pour la situation financière de la Commission les fluctuations défavorables ou la volatilité des prix sur les marchés. Les risques de marché auxquels s'expose la CCB sont le risque sur marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Le risque sur marchandises correspond au risque que les produits d'exploitation de la CCB fléchissent à la suite d'une variation défavorable des prix des marchandises. Pour compenser les risques inhérents à l'activité principale du compte de blé, la CCB recourt à des contrats à terme standardisés et à des options négociés en bourse.

Le programme de gestion du risque sur marchandises de la CCB utilise une approche intégrée qui combine l'activité de vente avec l'usage d'instruments dérivés négociés en bourse pour la gestion du risque de fluctuations défavorables dans le prix du grain entre le moment où le grain est produit et celui où la récolte est finalement vendue aux clients. Les instruments dérivés négociés en bourse servent à compléter l'activité commerciale de la CCB en vue de fournir aux clients d'autres options de tarification flexibles, comme les contrats sur base, et de permettre une activité de tarification arbitraire limitée, au besoin. De plus, la CCB gère le risque sur marchandises associé aux différentes options de paiement offertes aux producteurs des Prairies, qui leur fournissent le choix de l'établissement des prix et des solutions de rechange pour la trésorerie.

Le risque de change représente le risque que des fluctuations du cours des devises aient une incidence négative sur les rentrées en dollars canadiens de la CCB. Les ventes de la CCB s'effectuant directement ou indirectement en dollars américains, la Commission est exposée au risque de change.

Pour gérer le risque de change, la CCB procède à des opérations de couverture sur ses ventes en devises étrangères au moyen d'instruments dérivés de façon à protéger le produit en dollars canadiens qu'elle prévoit réaliser sur les contrats de vente. En outre, la CCB gère le risque de change associé aux différentes options de paiement offertes aux producteurs des Prairies.

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de fluctuation des taux d'intérêt du marché qui causerait une baisse des intérêt créditeurs nets de la CCB. Le risque de taux d'intérêt pour la CCB provient du décalage entre la période durant laquelle les taux d'intérêt sont en vigueur et les dates de révision des taux sur les actifs productifs et sur les emprunts portant intérêt de la CCB. L'écart entre les intérêts gagnés sur les actifs productifs et les intérêts payés sur les emprunts représente le montant des intérêts créditeurs nets qui sont distribués chaque année aux producteurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de pertes potentielles au cas où une contrepartie manquerait à ses obligations contractuelles. La CCB s'expose à ce genre de risque dans le cas de ventes à crédit non garanties, de placements et d'opérations sur instruments dérivés effectuées sur le marché hors cote utilisées pour gérer les risques de marché auxquels elle est exposée.

Débiteurs liés à des programmes de ventes à crédit

La CCB vend du grain dans le cadre de deux programmes de crédit à l'exportation garantis par le gouvernement : le Programme de ventes de céréales à crédit (PVCC) et le Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA). Dans le cadre du MCA, la CCB assume une portion du risque de crédit. Jusqu'ici, toutes les ventes aux termes du MCA ont été honorées et aucune de ces ventes ne comporte de solde en souffrance. Pour plus de renseignements sur les ventes à crédit, voir la section « Programme de vente de céréales à crédit » à la page 43 et la note 3 des états financiers.

Placements

La CCB recourt à des placements à court terme pour faire face à ses obligations de trésorerie, conformément aux exigences de *la Loi*, à l'autorisation d'emprunt accordée par le ministre des Finances et aux directives gouvernementales applicables. La CCB gère le risque de pertes que représente un placement en concluant des opérations uniquement avec des contreparties disposant des meilleures cotes de solvabilité.

Opérations sur instruments dérivés

La CCB conclut des accords généraux avec chacune de ses contreparties dans le but de limiter le risque de crédit, le risque juridique et le risque de règlement.

De plus, la CCB ne fait affaire qu'avec des contreparties dont la cote de solvabilité est élevée et qui satisfont à ses politiques de gestion du risque financier. Ces politiques respectent ou surpassent les politiques de crédit du ministre des Finances.

Les contrats à terme standardisés sur marchandises et les options que conclut la CCB exposent cette dernière à un risque de crédit minimal puisque ces contrats sont négociés en bourse. La CCB gère son risque de crédit à l'égard des contrats à terme standardisés et des options en effectuant ses opérations sur des bourses où ces contrats font l'objet d'une évaluation à la valeur du marché et d'un règlement quotidiens.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la CCB soit dans l'impossibilité de faire face à ses obligations. Dans le cours normal de ses activités, les programmes de financement diversifiés de la CCB lui permettent de disposer de liquidités suffisantes pour faire face à ses besoins de trésorerie courants. La CCB peut à l'occasion détenir des placements à court terme dont la cote est élevée pour faire en sorte qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations d'emprunt. Elle dispose également de marges de crédit auprès d'institutions financières de façon à avoir accès à des fonds additionnels.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque que la CCB enregistre des pertes à la suite de défaillances dans les processus et contrôles administratifs ou dans les processus d'exploitation. La philosophie de gestion du risque opérationnel de la CCB prône un environnement qui favorise une gestion efficace du risque opérationnel. Les activités de gestion du risque opérationnel comprennent la répartition des tâches, la formation réciproque et le perfectionnement professionnel, l'élaboration de plans de reprise après incident, l'utilisation d'un système financier intégré, des vérifications internes et externes, et un service indépendant de contrôle du risque et de reddition de comptes.

Perspectives

La saison de croissance 2005-2006 a été plus chaude que celle de 2004-2005, qui a été l'une des plus froides de mémoire récente. Quoi qu'il en soit, les conditions climatiques ont posé de nombreux défis aux agriculteurs de l'Ouest canadien. Les conditions extrêmes d'humidité qui ont prévalu au printemps dans l'est des Prairies et dans certaines parties du sud de l'Alberta ont empêché des agriculteurs de procéder aux semences. La saison de croissance a été au-dessus de la moyenne, offrant de bonnes perspectives de rendement partout dans les Prairies. La qualité des récoltes de blé et d'orge a été sapée par le temps frais et humide enregistré en août et en septembre, ce qui a retardé la récolte et entraîné un déclassement à cause du mildiou, de la germination sur pied et de la décoloration. Dans l'ensemble, la qualité des récoltes de blé, de blé dur et d'orge de 2005-2006 a été supérieure à celle de 2004-2005; cependant, la qualité des récoltes demeure nettement sous la moyenne.

Si l'on considère la prochaine année de commercialisation, certains signes laissent percevoir une amélioration des conditions du marché mondial du blé. Selon les projections, la production mondiale de blé baissera à 605 millions de tonnes (le troisième tonnage le plus important enregistré) par rapport au tonnage record de la campagne 2004-2005, qui s'établissait à 620 millions de tonnes. Toujours selon les projections, le recul dans la production de blé devrait survenir en grande partie dans l'UE-25 et en Argentine. On s'attend à ce que le Canada et les États-Unis produisent des récoltes d'un tonnage similaire à celui de 2004-2005. L'Australie est le seul pays exportateur important pour lequel on s'attend à voir une hausse de la production de blé.

On s'attend à ce que les prix du blé de mouture de qualité supérieure demeurent fermes au cours de la prochaine saison. Pour la deuxième année consécutive, les États-Unis et le Canada ont connu des problèmes de production. Les plaines du nord des États-Unis sont aux prises avec une grave épidémie de fusariose qui a touché une grande partie des cultures en 2005-2006. De plus, le Canada a connu des conditions de moisson humides et froides qui ont touché presque toute la région de croissance.

On s'attend à ce que toute amélioration du prix du blé de qualité inférieure à moyenne soit limitée par la concurrence, sur le marché des exportations, de la part de l'Union européenne (UE) et de la Communauté des États indépendants (CEI). La récolte de blé de la campagne 2005-2006 était supérieure de neuf pour cent en Russie, en Ukraine et au Kazakhstan, comparativement à celle de 2004-2005. De plus, l'UE s'efforce encore d'écouler des réserves de blé coûteuses qui équivalent à près du double de celles de l'année dernière.

On s'attend à ce que la récolte mondiale de blé dur de 2005-2006 subisse une baisse de plus de cinq millions de tonnes pour s'établir à 34,3 millions de tonnes. On prévoit une hausse de la demande mondiale de blé dur attribuable aux récoltes moindres des principales régions importatrices de l'Afrique du Nord et de l'Europe. On s'attend à ce que les développements positifs du marché qui surviendront en Afrique du Nord et en Europe soient atténués par les importantes réserves de l'UE. On prévoit en outre des récoltes plus abondantes en Amérique du Nord, où la production totale prévue devrait s'établir à huit millions de tonnes. Globalement, le marché mondial du blé dur devrait être extrêmement concurrentiel au cours de l'exercice prochain, ce qui limitera à la fois l'ascension des prix et des ventes.

Les conditions des marchés de l'orge devraient s'améliorer par rapport à l'année dernière. La production mondiale d'orge devrait diminuer de 16 millions de tonnes pour s'établir à 134 millions de tonnes en 2005-2006. On s'attend à voir des récoltes d'orge moindres tant en Europe que dans la CEI. Les États-Unis devraient enregistrer leur plus petite récolte d'orge depuis 1936. La sécheresse qui sévit en Espagne et les problèmes liés à la production d'orge fourragère observés tant en Ukraine qu'en Russie ont entraîné la réduction des réserves mondiales d'orge fourragère et devraient stimuler la demande d'orge fourragère canadienne. La croissance prévue de la demande chinoise (2,1 millions de tonnes) enregistrée pour la deuxième année consécutive constitue un signe encourageant pour le marché de l'orge brassicole. Le fait que l'Australie devrait enregistrer une récolte d'orge nettement supérieure en 2005-2006 pourrait avoir une incidence négative sur la demande d'orge fourragère et brassicole.

Information prospective

Certains énoncés de nature prospective contenus dans le présent rapport annuel comportent une part de risque et d'incertitude parce qu'ils sont fondés sur des hypothèses et des estimations établies à partir de données actuelles. Un certain nombre de facteurs pourraient faire diverger les résultats réels des résultats prévus, notamment (mais sans s'y limiter) les conditions météorologiques, les changements de politiques et de réglementation gouvernementales, la fluctuation des cours et des marchés des produits agricoles à l'échelle mondiale; les fluctuations monétaires; les conditions du secteur des transports, surtout le chemin de fer en Amérique du Nord et le transport maritime sur le plan international; l'évolution des rapports de force en matière de concurrence et les conditions politiques et économiques internationales, y compris les négociations en cours à l'OMC en ce qui a trait à la garantie du ministère des Finances relative à la dette de la CCB et l'engagement du gouvernement à garantir les acomptes versés aux agriculteurs. De plus, les taux à long terme des obligations à rendement réel ont continué à baisser au cours de la dernière année, exerçant des pressions considérables sur les valeurs de la solvabilité du régime de pension.

Résultats financiers

Responsabilité de la direction en regard des états financiers

La direction la Commission canadienne du blé assume la responsabilité des états financiers inclus dans le présent rapport annuel, qui ont été revus et approuvés par le conseil d'administration. La direction est également responsable de tous les autres renseignements contenus dans ce rapport et de leur conformité, le cas échéant, aux renseignements présentés dans les états financiers.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada appropriés aux circonstances, et ils traduisent les résultats des comptes de mise en commun en 2004-2005 et des options de paiement aux producteurs ainsi que de la situation financière de la Commission au 31 juillet 2005.

Pour s'acquitter de sa responsabilité relative à la présentation intégrale et fidèle des états financiers, la direction a mis en place des systèmes et des politiques de contrôle des finances et de la gestion en visant à fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont préservés et que les registres adéquats sont maintenus. Le système de contrôle interne a été renforcé par un service de vérification interne qui mène périodiquement des examens des différents aspects des opérations de la Commission.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne. Cette responsabilité est assumée par l'entremise du Comité de vérification, de finances et de gestion du risque, relevant de la responsabilité du conseil d'administration et formé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Commission. Les membres du Comité de vérification, de finances et de gestion du risque doivent rencontrer la direction et les vérificateurs internes et externes à intervalles réguliers, et les vérificateurs ont pleinement accès au Comité de vérification, de finances et de gestion du risque.

Les vérificateurs externes de la Commission, Deloitte & Touche s.r.l., sont responsables de la vérification des transactions et des états financiers de la Commission et doivent préparer un rapport sur cette fonction.

Adrian Measner

Adrian Measner
Président-directeur général

B Chell

Brita Chell
Chef des services financiers

Winnipeg (Manitoba)
Le 17 novembre 2005

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de la Commission canadienne du blé

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission canadienne du blé qui comprennent le bilan au 31 juillet 2005 et l'état des résultats des comptes de mise en commun cumulés ainsi que l'état de la distribution aux producteurs pour les comptes de mise en commun cumulés de 2004-2005, les états des résultats des comptes de mise en commun et les états de la distribution aux producteurs pour les comptes de mise en commun de 2004-2005 (blé et blé dur pour la période écoulée entre le 1er août 2004 et la fin des activités le 31 juillet 2005; orge de premier choix pour la période écoulée entre le 1er août 2004 et la fin des activités le 31 août 2005; et orge fourragère pour les périodes écoulées entre le 1er août 2004 et le 31 janvier 2005 et entre le 1er février 2005 et le 31 août 2005), les états des résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs (blé, blé dur, orge de premier choix et orge fourragère pour la période écoulée entre le 1er août 2004 et le 31 juillet 2005), l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005, ainsi que l'état des frais administratifs pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission canadienne du blé au 31 juillet 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les périodes indiquées selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche, s.r.l.

Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 17 novembre 2005

Bilan

AU 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2005	2004
ACTIF		
Débiteurs		
Programmes de vente à crédit (note 3)	3 926 944 $	5 311 103 $
Ventes autres qu'à crédit	12 450	27 510
Programmes de paiement anticipé (note 4)	333 794	318 776
Paiement anticipé de programmation des stocks	38 914	24 880
Autres	50 000	61 389
	4 362 102	5 743 658
Stocks de grain (note 5)	827 153	871 269
Charges reportées et charges payées d'avance (note 6)	40 187	10 093
Immobilisations (note 7)	47 659	51 436
Total de l'actif	**5 277 101 $**	**6 676 456 $**
PASSIF		
Emprunts (note 8)	4 150 528 $	5 482 135 $
Créditeurs et charges à payer (note 9)	156 290	149 611
Obligations envers les agents (note 10)	508 595	542 513
Obligations envers les producteurs – Chèques en circulation	20 703	15 122
Obligations envers les producteurs – Bénéfices non distribués (note 11)	386 752	462 321
Provision pour frais de paiements aux producteurs (note 12)	1 741	2 241
Compte spécial (note 13)	3 880	4 060
Fonds de prévoyance (note 14)	48 612	18 453
Total du passif	**5 277 101 $**	**6 676 456 $**

Approuvé par le conseil d'administration,

Ken Ritter

Ken Ritter
Président du conseil d'administration

Adrian Measner

Adrian Measner
Président-directeur général

Comptes de mise en commun cumulés

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2005	2004
ÉTAT DES RÉSULTATS DES COMPTES DE MISE EN COMMUN*		
Livraisons (en tonnes)	**19 370 521**	**18 438 041**
Produits	**3 739 343 $**	**4 136 168 $**
Coûts directs		
Frais de transport	181 200	190 437
Manutention aux silos terminaux	114 623	98 999
Entreposage des stocks	64 490	52 654
Financement des stocks en silos de collecte	5 489	7 216
Ajustements des stocks (note 15)	(18 818)	(3 982)
Autres achats de grain (note 16)	25 603	7 877
Autres coûts directs (note 17)	34 957	16 505
Total des coûts directs	**407 544**	**369 706**
Produits d'exploitation nets	**3 331 799**	**3 766 462**
Autres produits (note 18)	163 441	161 124
Intérêts créditeurs nets	53 384	56 125
Frais administratifs (note 19)	(69 212)	(67 581)
Organismes de l'industrie du grain	(1 647)	(1 836)
Bénéfices distribuables	**3 477 765 $**	**3 914 294 $**

*Exclut les résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs

ÉTAT DE LA DISTRIBUTION		
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun		
Livraisons (en tonnes)	**17 701 418**	**18 278 788**
Acomptes à la livraison	2 513 799 $	2 892 700 $
Paiements d'ajustement	302 499	509 209
Paiements intermédiaires	200 947	258 787
Paiements finaux	223 440	204 961
Paiements d'entreposage à contrat avec les producteurs	9 608	15 984
Rabais sur wagons de producteurs	102	139
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun	3 250 395	3 881 780
Virement au fonds de prévoyance		
Bénéfices non distribués (note 14)	2 278	–
Programmes d'options de paiement aux producteurs ne participant pas aux comptes de mise en commun		
Livraisons (en tonnes)	**1 171 454**	**159 253**
Rendements des ventes versés aux programmes de paiement	225 092	32 514
Total de la distribution	**3 477 765 $**	**3 914 294 $**

Compte de mise en commun – Blé

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2005 Total	2005 Par tonne	2004 Total	2004 Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN*				
Livraisons (en tonnes)	13 296 295		12 375 988	
Produits	**2 533 640 $**	**190,55 $**	**2 808 294 $**	**226,91 $**
Coûts directs				
Frais de transport	106 535	8,01	134 766	10,89
Manutention des silos terminaux	83 784	6,30	77 799	6,28
Entreposage des stocks	40 763	3,07	32 074	2,59
Financement des stocks en silos de collecte	3 649	0,27	4 913	0,40
Ajustements des stocks (note 15)	(8 683)	(0,65)	(5 056)	(0,41)
Autres achats de grain (note 16)	10 800	0,81	5 023	0,41
Autres coûts directs (note 17)	30 201	2,27	12 545	1,00
Total des coûts directs	**267 049**	**20,08**	**262 064**	**21,16**
Produits d'exploitation nets	**2 266 591**	**170,47**	**2 546 230**	**205,75**
Autres produits (note 18)	110 338	8,29	97 673	7,89
Intérêts créditeurs nets	39 211	2,95	39 858	3,22
Frais administratifs (note 19)	(47 508)	(3,57)	(45 362)	(3,67)
Organismes de l'industrie du grain	(1 076)	(0,08)	(1 179)	(0,10)
Bénéfices distribuables	**2 367 556 $**	**178,06 $**	**2 637 220 $**	**213,09 $**

*Exclut les résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs

ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	12 125 384		12 217 247	
Acomptes à la livraison	1 690 743 $	139,44 $	1 989 659 $	162,86 $
Paiements d'ajustement	178 271	14,70	347 732	28,46
Paiements intermédiaires	127 387	10,51	144 204	11,80
Paiements finaux	146 115	12,05	123 148	10,08
Rabais sur wagons de producteurs	54	–	78	0,01
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	2 142 570	176,70	2 604 821	213,21
Programmes d'options de paiement aux producteurs ne participant pas au compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	1 170 911		158 741	
Rendements des ventes versés aux programmes de paiement	224 986	192,15	32 399	204,10
Total de la distribution	**2 367 556 $**	**178,06 $**	**2 637 220 $**	**213,09 $**

Compte de mise en commun – Blé dur

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2005 Total	2005 Par tonne	2004 Total	2004 Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN*				
Livraisons (en tonnes)	**3 823 967**		**3 079 664**	
Produits	**827 390 $**	**216,37 $**	**771 330 $**	**250,46 $**
Coûts directs				
Frais de transport	60 621	15,85	46 311	15,04
Manutention aux silos terminaux	23 978	6,27	13 533	4,39
Entreposage des stocks	17 676	4,62	12 047	3,91
Financement des stocks en silos de collecte	1 113	0,29	1 305	0,42
Ajustements des stocks (note 15)	(10 361)	(2,71)	(962)	(0,31)
Autres achats de grain (note 16)	10 596	2,77	2 419	0,79
Autres coûts directs (note 17)	4 759	1,24	4 487	1,45
Total des coûts directs	**108 382**	**28,33**	**79 140**	**25,69**
Produits d'exploitation nets	**719 008**	**188,04**	**692 190**	**224,77**
Autres produits (note 18)	16 187	4,23	15 359	4,99
Intérêts créditeurs nets	7 576	1,97	8 589	2,79
Frais administratifs (note 19)	(13 663)	(3,57)	(11 288)	(3,67)
Organismes de l'industrie du grain	(309)	(0,08)	(293)	(0,10)
Bénéfices distribuables	**728 799 $**	**190,59 $**	**704 557 $**	**228,78 $**

*Exclut les résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs.

ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	**3 823 579**		**3 079 194**	
Acomptes à la livraison	540 979 $	141,48 $	487 124 $	158,20 $
Paiements d'ajustement	88 275	23,09	77 437	25,15
Paiements intermédiaires	54 223	14,18	93 275	30,29
Paiements finaux	45 192	11,82	46 560	15,12
Rabais sur wagons de producteurs	45	0,01	53	0,02
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	728 714	190,58	704 449	228,78
Programmes d'options de paiement aux producteurs ne participant pas au compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	**388**		**470**	
Rendements des ventes versés aux programmes de paiement	85	217,99	108	230,00
Total de la distribution	**728 799 $**	**190,59 $**	**704 557 $**	**228,78 $**

Compte de mise en commun – Orge de premier choix

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 AOÛT (en milliers de dollars)	2005 Total	2005 Par tonne	2004 Total	2004 Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN*				
Livraisons (en tonnes)	**1 752 501**		**2 138 365**	
Produits	**310 711 $**	**177,30 $**	**408 950 $**	**191,24 $**
Coûts directs				
Frais de transport	13 753	7,85	9 504	4,44
Manutention aux silos terminaux	5 136	2,93	2 181	1,03
Entreposage des stocks	5 068	2,89	6 195	2,90
Financement des stocks en silos de collecte	684	0,39	900	0,42
Ajustements des stocks (note 15)	196	0,11	2 085	0,97
Autres achats de grain (note 16)	2 458	1,40	289	0,14
Autres coûts directs (note 17)	(833)	(0,48)	(889)	(0,42)
Total des coûts directs	**26 462**	**15,09**	**20 265**	**9,48**
Produits d'exploitation nets	**284 249**	**162,21**	**388 685**	**181,76**
Autres produits (note 18)	35 095	20,02	47 574	22,25
Intérêts créditeurs nets	1 848	1,05	1 790	0,84
Frais administratifs (note 19)	(6 262)	(3,57)	(7 838)	(3,67)
Organismes de l'industrie du grain	(222)	(0,13)	(284)	(0,13)
Bénéfices distribuables	**314 708 $**	**179,58 $**	**429 927 $**	**201,05 $**

*Exclut les résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs

ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	**1 752 455**		**2 138 365**	
Acomptes à la livraison	245 659 $	140,18 $	327 636 $	153,22 $
Paiements d'ajustement	35 953	20,52	46 829	21,90
Paiements intermédiaires	–	–	14 557	6,81
Paiements finaux	23 477	13,40	24 918	11,65
Paiements d'entreposage à contrat avec les producteurs	9 608	5,48	15 984	7,47
Rabais sur wagons de producteurs	3	–	3	–
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	314 700	179,58	429 927	201,05
Programmes d'options de paiement aux producteurs ne participant pas au compte de mise en commun				
Livraisons (en tonnes)	**46**		**–**	
Rendements des ventes versés aux programmes de paiement	8	174,57	–	–
Total de la distribution	**314 708 $**	**179,58 $**	**429 927 $**	**201,05 $**

Compte de mise en commun – Orge fourragère

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 AOÛT (en milliers de dollars)	2005				2004	
	Orge fourragère – Compte A six mois terminés le 31 janvier		Orge fourragère – Compte B sept mois terminés le 31 août		Orge fourragère campagne agricole terminée le 31 juillet	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN*						
Livraisons (en tonnes)	29 022		468 736		844 024	
Produits	4 449 $	153,31 $	63 153 $	134,73 $	147 595 $	174,87 $
Coûts directs						
Frais de transport	(21)	(0,73)	312	0,66	(143)	(0,17)
Manutention aux silos terminaux	342	11,79	1 383	2,95	5 486	6,49
Entreposage des stocks	199	6,86	784	1,67	2 338	2,77
Financement des stocks en silos de collecte	10	0,34	33	0,07	98	0,12
Ajustements des stocks (note 15)	23	0,79	7	0,02	(49)	(0,06)
Autres achats de grain (note 16)	1 552	53,46	197	0,42	146	0,17
Autres coûts directs (note 17)	495	17,09	335	0,71	362	0,43
Total des coûts directs	**2 600**	**89,60**	**3 051**	**6,50**	**8 238**	**9,75**
Produits d'exploitation nets	**1 849**	**63,71**	**60 102**	**128,23**	**139 357**	**165,12**
Autres produits (note 18)	602	20,76	1 219	2,59	517	0,61
Intérêts créditeurs nets	2 483	85,55	2 266	4,83	5 888	6,98
Frais administratifs (note 19)	(104)	(3,57)	(1 675)	(3,57)	(3 093)	(3,67)
Organismes de l'industrie du grain	(2)	(0,09)	(38)	(0,08)	(80)	(0,10)
Bénéfices distribuables	**4 828 $**	**166,36 $**	**61 874 $**	**132,00 $**	**142 589 $**	**168,94 $**

*Exclut les résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs

ÉTAT DE LA DISTRIBUTION						
Bénéfices distribués aux producteurs						
Livraisons (en tonnes)	28 913		468 736		843 982	
Acomptes à la livraison	2 385 $	82,46 $	34 033 $	72,61 $	88 280 $	104,60 $
Paiements d'ajustement	–	–	–	–	37 211	44,09
Paiements intermédiaires	578	20,00	18 759	40,02	6 752	8,00
Paiements finaux	368	12,75	8 288	17,68	10 334	12,24
Rabais sur wagons de producteurs	–	–	–	–	5	0,01
Bénéfices distribués aux producteurs	3 331	115,21	61 080	130,31	142 582	168,94
Virement au fonds de prévoyance						
Bénéfices non distribués (note 14)	1 484	51,34	794	1,69	–	–
Programmes d'options de paiement aux producteurs ne participant pas au compte de mise en commun						
Livraisons (en tonnes)	109		–		42	
Rendements des ventes versés aux programmes de paiement	13	116,72	–	–	7	169,21
Total de la distribution	**4 828 $**	**166,36 $**	**61 874 $**	**132,00 $**	**142 589 $**	**168,94 $**

Résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2005	2004
PROGRAMMES – BLÉ		
CONTRAT À PRIX FIXE/CONTRAT SUR BASE		
Livraisons (en tonnes)	**1 170 911**	**158 741**
Produits		
Rendements des ventes versés au programme	224 986 $	32 399 $
Activités de couverture, montant net	57 249	–
Dommages-intérêts	1 185	132
Intérêts créditeurs nets	43	9
	283 463	32 540
Charges		
Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	246 327	32 005
Activités de couverture, montant net	–	2
Frais administratifs (note 19)	299	255
	246 626	32 262
Excédent d'exploitation du programme	**36 837**	**278**
Distribution des gains sur couverture	**(5 060)**	**–**
Excédent net d'exploitation du programme	**31 777 $**	**278 $**
OPTION DE PAIMENT ANTICIPÉ		
Livraisons (en tonnes)	**1 854 711**	**1 181 213**
Produits		
Escompte au titre du programme	3 219 $	1 831 $
Dommages-intérêts	110	204
	3 329	2 035
Charges		
Insuffisance des rendements du compte de mise en commun par rapport au prix fixé par contrat	299	–
Activités de couverture, montant net	305	1 757
Intérêts débiteurs nets	205	137
	809	1 894
Excédent net du programme	**2 520 $**	**141 $**
Transfert aux participants du compte de mise en commun (note 18)	**(7 354)**	**–**
BLÉ – TOTAL DES PROGRAMMES (note 14)	**26 943 $**	**419 $**

Résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2005	2004
PROGRAMMES – BLÉ DUR		
CONTRAT À PRIX FIXE		
Livraisons (en tonnes)	**388**	**470**
Produits		
Rendements des ventes versés au programme	85 $	108 $
Activités de couverture, montant net	3	–
Dommages-intérêts	5	1
	93	109
Charges		
Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	77	94
Activités de couverture, montant net	–	9
Intérêts débiteurs nets	–	1
Frais administratifs (note 19)	–	1
	77	105
Excédent net du programme	**16 $**	**4 $**
OPTION DE PAIMENT ANTICIPÉ		
Livraisons (en tonnes)	**531 306**	**199 937**
Produits		
Escompte au titre du programme	379 $	546 $
Dommages-intérêts	23	47
	402	593
Charges		
Activités de couverture, montant net	123	356
Intérêts débiteurs nets	16	46
	139	402
Excédent net du programme	**263 $**	**191 $**
Transfert aux participants du compte de mise en commun (note 18)	**(60)**	**–**
BLÉ DUR – TOTAL DES PROGRAMMES (note 14)	**219 $**	**195 $**

Résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 AOÛT (en milliers de dollars)	2005	2004
PROGRAMMES – ORGE DE PREMIER CHOIX		
CONTRAT À PRIX FIXE		
Livraisons (en tonnes)	46	–
Produits		
Rendements des ventes versés au programme	8 $	– $
	8	–
Charges		
Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	8	–
	8	–
Excédent net du programme	– $	– $
OPTION DE PAIMENT ANTICIPÉ		
Livraisons (en tonnes)	255 682	555 616
Produits		
Escompte au titre du programme	185 $	626 $
Activités de couverture, montant net	34	–
Dommages-intérêts	9	48
	228	674
Charges		
Activités de couverture, montant net	–	208
Intérêts débiteurs nets	9	81
	9	289
Excédent net du programme	219 $	385 $
Transfert aux participants du compte de mise en commun (note 18)	(47)	–
ORGE DE PREMIER CHOIX – TOTAL DES PROGRAMMES (note 14)	172 $	385 $

Résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 AOÛT (en milliers de dollars)	2005		2004
	Orge fourragère – Compte A six mois terminés le 31 janvier	Orge fourragère – Compte B sept mois terminés le 31 août	Orge fourragère campagne agricole terminée le 31 juillet
PROGRAMMES – ORGE FOURRAGÈRE			
CONTRAT À PRIX FIXE			
Livraisons (en tonnes)	109	–	42
Produits			
Rendements des ventes versés au programme	13 $	– $	7 $
Intérêts créditeurs nets	–	–	1
	13	–	8
Charges			
Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	13	–	5
Activités de couverture, montant net	–	–	1
	13	–	6
Excédent net du programme	– $	– $	2 $
OPTION DE PAIMENT ANTICIPÉ			
Livraisons (en tonnes)	11 811	428 010	715 603
Produits			
Escompte au titre du programme	20 $	177 $	1 468 $
Activités de couverture, montant net	50	–	88
Dommages-intérêts	–	3	27
Intérêts créditeurs nets	17	17	–
	87	197	1 583
Charges			
Activités de couverture, montant net	–	15	–
Entreposage à contrat avec les producteurs	–	–	254
Dommages-intérêts	2	–	–
Intérêts débiteurs nets	–	–	101
	2	15	355
Excédent net du programme	85 $	182 $	1 228 $
Transfert aux participants du compte de mise en commun (note 18)	–	(39)	–
ORGE FOURRAGÈRE – TOTAL DES PROGRAMMES (note 14)	85 $	143 $	1 230 $

État des flux de trésorerie

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2005	2004
Augmentations (diminutions) de l'encaisse au cours de l'exercice		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Bénéfices distribuables des comptes de mise en commun	3 477 765 $	3 914 293 $
Résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs	12 104	1 820
Programme de versement complémentaire avant livraison	4	–
Intérêts gagnés sur le solde du fonds de prévoyance ne faisant pas partie des programmes	315	278
Plus: éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des wagons-trémies de la CCB	2 634	2 650
Amortissement d'autres immobilisations	10 239	9 388
Ajustement lié au programme d'OPA de 2002-2003	–	(1 289)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation avant variation du fonds de roulement	3 503 061	3 927 140
Variations du fonds de roulement hors trésorerie		
Débiteurs, sauf les ventes à crédit	(2 602)	136 035
Stocks de grain	44 116	250 672
Charges reportées et charges payées d'avance	(30 095)	25 214
Créditeurs et charges à payer	6 678	10 174
Obligations envers les agents	(33 918)	(334 302)
Obligations envers les producteurs – chèques en circulation	5 583	11 374
Provision pour frais de paiements aux producteurs	(500)	(373)
Compte spécial	(180)	(888)
	3 492 143	4 025 046
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Diminution des emprunts	(1 331 607)	(949 337)
	(1 331 607)	(949 337)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et aux autres activités		
Débiteurs – Programmes de vente à crédit	1 384 158	592 476
Acquisition d'immobilisations	(9 305)	(9 869)
Produit de la vente d'immobilisations	209	277
	1 375 062	582 884
Distributions en espèces		
Bénéfices non distribués de la campagne précédente	(462 321)	(208 595)
Bénéfices de la campagne en cours distribués avant le 31 juillet	(2 826 852)	(3 417 892)
Paiements au titre des options de paiement aux producteurs ne participant pas aux comptes de mise en commun	(246 425)	(32 106)
	(3 535 598)	(3 658 593)
Augmentation nette des espèces et quasi-espèces	–	–
Situation de trésorerie au début de l'exercice	–	–
Situation de trésorerie à la fin de l'exercice	– $	– $

État des frais administratifs

POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE TERMINÉE LE 31 JUILLET (en milliers de dollars)	2005	2004
Ressources humaines	38 208 $	40 355 $
Services de bureau	3 459	3 388
Honoraires	10 181	7 033
Services informatiques	2 549	3 691
Installations	1 745	2 150
Frais de déplacement	2 262	1 823
Publicité et promotion	1 928	1 307
Autres	838	726
Formations	546	376
Amortissement	10 239	9 388
Recouvrement de frais	(1 965)	(2 229)
Total des frais administratifs (note 19)	**69 990 $**	**68 008 $**

Notes complémentaires

(montants en milliers de dollars)

1. Loi constitutive et mandat

La Commission canadienne du blé (la Commission) a été créée en vertu de *la Loi sur la Commission canadienne du blé*, une loi du Parlement du Canada. Le 11 juin 1998, le projet de loi C-4 – *Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé* – prorogeait la Commission à titre de société à gouvernance partagée, sans capital-actions, avec prise d'effet le 31 décembre 1998.

La Commission a été créée afin de faire la promotion, de façon ordonnée, du commerce interprovincial et du commerce d'exportation du grain cultivé dans l'Ouest canadien. La Commission est dirigée par un conseil d'administration composé de 10 producteurs élus et de cinq membres nommés par le gouvernement. La Commission doit rendre compte de ses activités aux agriculteurs de l'Ouest canadien par l'entremise des membres élus de son conseil d'administration et au Parlement par l'entremise du ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

La Commission est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'article 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, qui exigent que la Commission fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits, des charges ainsi que sur les informations fournies sur les éventualités. Ces estimations et hypothèses sont basées sur les meilleures connaissances de la direction au sujet des événements courants et des actions que pourrait entreprendre la Commission dans le futur. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Résultats d'exploitation

Les états financiers au 31 juillet comprennent les résultats d'exploitation finaux de tous les comptes de mise en commun et de tous les programmes pour la campagne agricole terminée le 31 juillet, les activités de commercialisation étant terminées par la suite. Les résultats financiers des comptes de mise en commun et des programmes au 31 juillet sont déterminés en fonction des éléments suivants :

Produits – Les produits tirés de la vente de grain sont constatés dans les comptes au moment de l'expédition, selon la valeur définie dans le contrat de vente.

Stocks – Les stocks de grain en main au 31 juillet sont évalués en fonction de la valeur qui devrait finalement être obtenue au titre du produit des ventes.

Charges et produits d'exploitation directs postérieurs au 31 juillet – Une provision est constituée pour les charges et les produits d'exploitation directs enregistrés après le 31 juillet relativement à la commercialisation des stocks de grain en main au 31 juillet. Les montants, liés principalement à l'entreposage, au financement et au transport des stocks, sont comptabilisés dans le poste approprié de l'état des résultats et sont inclus dans le bilan au poste des créditeurs.

Provision pour pertes sur débiteurs

Débiteurs liés à des programmes de vente à crédit – Le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs résultant de ventes effectuées en vertu du Programme de vente de céréales à crédit (PVCC) ainsi que d'un pourcentage décroissant selon la durée de la période de remboursement du crédit, de tous les débiteurs découlant de ventes effectuées en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA). La Commission assume les risques qui ne sont pas garantis par le gouvernement du Canada. Dans le cas des débiteurs qui résultent des ventes à crédit qui ne font pas partie du PVCC ni du MCA, la Commission peut conclure des ententes avec des banques commerciales qui assument les risques de crédit sans garantie.

Débiteurs liés à des ventes autres qu'à crédit – Les expéditions sont conditionnelles à la réception de lettres de crédit appropriées émises par des banques commerciales et garantissant le versement des fonds à la Commission.

Débiteurs liés à des programmes de paiement anticipé – Le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital exigible des producteurs relativement à des avances de fonds accordées en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, du *Programme d'avance de crédit printanière* et du *Programme de paiement anticipé du grain battu non récolté*.

Pour ce qui est des débiteurs liés à des programmes de crédit, de ventes autres qu'à crédit ou d'avances de paiement, compte tenu des garanties et des ententes relatives à ces programmes, aucune provision n'est constituée pour parer à la possibilité que les débiteurs ne respectent pas leurs engagements. Les autres débiteurs font l'objet de contrôles et une provision pour pertes est constituée lorsque le recouvrement est jugé improbable.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Durée (en années)
Matériel informatique	1 à 6
Développement de systèmes informatiques	2 à 10
Automobiles	3
Améliorations au bâtiment et aux bureaux	3
Mobilier et matériel de bureau	10
Wagons-trémies	30
Bâtiment	40
Améliorations locatives	Durée du bail

Conversion des devises

Tous les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion d'actifs ou de passifs libellés en devises sont comptabilisés dans les produits au cours de la période où ils surviennent. Les emprunts qui ne sont pas libellés en dollars canadiens ni en dollars américains sont couverts au moyen de swaps de taux d'intérêt multidevises et de swaps de devises et sont convertis en dollars canadiens ou en dollars américains selon les taux prévus aux contrats de swaps. La Commission couvre ses actifs et ses passifs en dollars américains en tant que groupes, principalement en faisant correspondre les actifs en dollars américains à des passifs en dollars américains.

Les contrats de vente libellés en devises sont couverts au moyen de contrats de change à terme de gré à gré. Les contrats de change à terme de gré à gré sont convertis en dollars canadiens selon les taux qui y sont prévus. Ces montants sont comptabilisés dans les produits à titre d'ajustement aux opérations de vente sous-jacentes.

Les autres produits et charges sont convertis selon les taux quotidiens en vigueur au cours de l'exercice.

Les gains de change nets compris dans les résultats de l'exercice terminé le 31 juillet 2005 se chiffrent à 4 151 $ (2 302 $ en 2004).

Instruments financiers dérivés et instruments sur marchandises

Afin de gérer les risques de change, les risques de taux d'intérêt et les risques sur marchandises auxquels elle est exposée, la Commission a recours à différents types d'instruments financiers dérivés, dont des swaps, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des options. Ces instruments sont qualifiés de couvertures et utilisés uniquement aux fins de gestion des risques. Ces contrats dérivés sont entrepris conformément aux lignes directrices de la politique de gestion et de couverture des risques de la Commission, qui permet les opérations discrétionnaires dans une certaine mesure, conformément aux limites sur les échanges prévues par la politique. La Commission constitue une documentation en bonne et due forme concernant les objectifs et les stratégies de gestion des risques qui l'ont conduite à entreprendre l'opération de couverture et la relation entre l'élément couvert et le dérivé. La Commission évalue, lors de la mise en place de la couverture et à chaque trimestre, les instruments financiers dérivés qu'elle utilise dans ses opérations de couverture afin de déterminer s'ils sont efficaces pour compenser les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

À partir du 1er août 2003, la Commission a adopté la note d'orientation NOC-13, intitulée « Relations de couverture », de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). La note d'orientation ne change pas la comptabilisation des instruments dérivés dans les relations de couverture de la Commission. La comptabilité de couverture est appliquée lorsqu'il y a une corrélation étroite entre les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des contrats dérivés et des éléments couverts.

La Commission constate les instruments financiers dérivés et les instruments sur marchandises à titre de couverture du risque sous-jacent. Les gains et les pertes sur ces contrats sont comptabilisés lorsque l'opération couverte sous-jacente est comptabilisée. Les instruments sur marchandises, bien qu'étant des couvertures économiques, ne satisfont pas aux exigences de la comptabilité de couverture. Ils sont évalués à la valeur du marché en date du bilan, et les gains et les pertes non réalisés sont présentés au poste des charges reportées et charges payées d'avance. Lorsque les gains et les pertes sont réalisés, ils sont comptabilisés dans le même compte de mise en commun ou dans le même programme d'options de paiement aux producteurs (OPP) que la vente connexe ou dans le programme d'OPP faisant l'objet de la couverture.

Les gains et les pertes réalisés et non réalisés rattachés aux instruments dérivés qui ont pris fin ou qui ont cessé d'être efficaces avant l'échéance sont constatés dans le compte de mise en commun ou dans le programme d'OPP de la période au cours de laquelle l'opération couverte sous-jacente est constatée. S'il n'est plus prévu qu'un élément couvert désigné se réalisera avant que l'instrument financier connexe ne prenne fin, les gains et pertes réalisés ou non réalisés sont constatés dans le compte de mise en commun ou dans le programme d'OPP dans lequel l'opération couverte sous-jacente devait être constatée.

Lorsqu'on change la désignation d'une couverture qui devient alors la couverture d'une autre opération, les gains et pertes découlant de la couverture antérieure, avant sa nouvelle désignation, sont seulement reportés si on prévoit que l'opération originale anticipée se réalisera comme elle a été désignée.

Les contrats de taux d'intérêt servent à gérer le risque de taux d'intérêt associé au financement de la Commission et à ses stratégies de gestion de l'actif et du passif. Les montants à payer ou à recevoir en vertu des swaps de taux d'intérêt dans une seule monnaie et multidevises sont constatés dans les intérêts créditeurs nets au cours de la période où ils sont versés ou reçus.

Les contrats de change sont utilisés par la Commission pour se protéger contre le risque de change découlant des ventes de grain, des OPP et des activités de financement. Les montants à payer ou à recevoir en vertu des contrats à terme de gré à gré et des options sont constatés dans les produits du compte de mise en commun ou du programme d'OPP dans lequel l'opération en devises connexe est effectuée. Les montants à payer ou à recevoir en vertu des contrats de change servant à couvrir le risque de change provenant des activités de financement sont constatés dans les intérêts créditeurs nets au cours de la période où ils sont versés ou reçus.

Les contrats sur marchandises servent à prémunir la Commission contre le risque de prix provenant des ventes de grain et des OPP. Les montants à payer ou à recevoir en vertu des contrats à terme standardisés et des contrats d'option sont constatés dans les produits du compte de mise en commun ou du programme d'OPP pour lequel la vente ou le programme d'OPP qui fait l'objet de la couverture a été effectué.

Intérêts créditeurs nets

Les intérêts créditeurs nets comprennent les intérêts créditeurs et débiteurs liés aux débiteurs et aux emprunts, aux frais bancaires, aux frais des opérations et des programmes se rapportant aux facilités d'emprunt et comprennent aussi les intérêts créditeurs gagnés sur chaque compte de mise en commun durant la période de mise en commun et jusqu'à la distribution finale des bénéfices aux producteurs.

Avantages sociaux futurs

Les employés de la Commission ont droit à certains avantages au moment de leur retraite ou de leur cessation d'emploi.

Régime de retraite – Le 1er juillet 2003, la Commission a commencé à gérer son propre régime de retraite pour les employés. Auparavant, les employés participaient au Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP), administré par le gouvernement du Canada. La Commission est actuellement en négociation avec le gouvernement du Canada afin d'obtenir le transfert des actifs du RPRFP pour les employés qui décident de transférer leurs services passés au nouveau régime. Le transfert des actifs du RPRFP se produira dans une période ultérieure. Quand le montant du transfert sera connu, la valeur de ces actifs, des obligations au titre des prestations constituées connexes et d'autres éléments d'information seront présentés conformément aux exigences du chapitre 3461 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Avantages sociaux futurs ».

La Commission offre trois régimes de retraite à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées. Selon les régimes à prestations déterminées, les prestations sont calculées en fonction des années de service et du revenu moyen avant la retraite. Selon le régime à cotisations déterminées, les prestations sont calculées en fonction des cotisations versées et des produits de placement. Les cotisations patronales versées au régime de retraite de la CCB sont passées en charges pendant l'exercice au cours duquel les services sont rendus.

Autres avantages postérieurs à l'emploi – La Commission comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et les coûts connexes, déduction faite de l'actif des régimes, durant les périodes au cours desquelles les employés rendent des services en échange de ces avantages. La Commission a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est établi de façon actuarielle selon la méthode des prestations au prorata des services et se fonde sur les meilleures estimations de la direction quant à la progression des salaires, à l'âge de départ à la retraite des employés et aux coûts des soins de santé prévus. Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les soins de santé, l'assurance-vie, la provision au titre des longs états de service, les congés de maladie inutilisés avant 1988 et les vacances inutilisées avant 1996.
- L'obligation transitoire et les gains actuariels (pertes actuarielles) sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité, qui est déterminée actuariellement à 12 ans (12 ans en 2004).
- L'amortissement des gains actuariels (pertes actuarielles) sera comptabilisé durant la période au cours de laquelle les gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) représentent en date du début de la période plus de 10 pour cent de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif du régime, selon la plus élevée des deux.

3. Débiteurs liés à des programmes de vente à crédit

	Programme de vente de céréales à crédit	Mécanisme de crédit agroalimentaire	Autre crédit	2005 Total	2004 Total
Montants à recevoir de clients étrangers					
Courants	– $	49 887 $	– $	**49 887 $**	72 752 $
En souffrance				**–**	772 040
Rééchelonnés	3 853 730			**3 853 730**	4 446 391
	3 853 730	49 887		**3 903 617**	5 291 183
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	23 327			**23 327**	19 920
	3 877 057 $	49 887 $	– $	**3 926 944 $**	5 311 103 $
Risque de crédit					
Garanti par le gouvernement du Canada	3 877 057 $	48 889 $	– $	**3 925 946 $**	5 309 648 $
Garanti par les banques commerciales				**–**	
Assumé par la CCB		998		**998**	1 455
	3 877 057 $	49 887 $	– $	**3 926 944 $**	5 311 103 $

Les soldes des débiteurs sont classés selon les programmes de vente à crédit applicables suivants :

Programme de vente de céréales à crédit

Les débiteurs en vertu de ce programme découlent de ventes aux pays suivants : Algérie, Brésil, Égypte, Haïti, Irak, Jamaïque, Pakistan, Pérou, Pologne et Russie. Du montant de 3 853 730 $ en capital et intérêts courus exigibles de clients étrangers au 31 juillet 2005, une tranche de 2 801 215 $ représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 2 286 388 $ remboursable en dollars américains. Du montant de 5 218 431 $ en capital et intérêts courus exigibles de clients étrangers au 31 juillet 2004, une tranche de 3 932 454 $ représentait l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 2 957 844 $ remboursable en dollars américains.

Il n'y avait aucun débiteur en souffrance au 31 juillet 2005. Durant l'exercice précédent, ces montants étaient constitués de montants exigibles de l'Irak relativement à des paiements dans le cadre de ventes à crédit antérieures qui n'avaient pas été reçus à la date de règlement et qui étaient encore impayés. Cette dette a été rééchelonnée au cours du dernier exercice.

Au cours de l'exercice précédent, le montant exigible de l'Éthiopie et de la Zambie, de 34 963 $ au 31 juillet 2004, a été entièrement remboursé par le gouvernement du Canada. De ce montant, une tranche de 400 $ représentait l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 301 $ remboursable en dollars américains.

La Russie a aussi payé d'avance une somme de 589 576 $ de sa dette en juillet 2005, qui représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 486 649 $ remboursable en dollars américains.

En tant que membres du Club de Paris, le gouvernement du Canada et d'autres créanciers se sont périodiquement entendus pour prolonger les périodes de remboursement au-delà des dates prévues initialement ou pour réduire le capital dû par un pays débiteur pour des raisons variées, dont des questions d'ordre humanitaire. Tous les membres du Club de Paris sont tenus d'accorder le même traitement au pays débiteur. En vertu des conditions acceptées par le gouvernement du Canada à titre de membre du Club de Paris, la Commission a conclu des accords visant à rééchelonner au-delà de l'échéance initiale les débiteurs de certains pays, notamment l'Algérie, le Brésil, l'Égypte, Haïti, l'Irak, la Jamaïque, le Pakistan, le Pérou, la Pologne et la Russie. Les conditions de ces rééchelonnements varient, échelonnant les intérêts à payer et le capital à rembourser sur des périodes de cinq à 25 ans.

Outre le rééchelonnement de la dette au moyen de la prorogation des périodes de remboursement, le gouvernement du Canada a accepté de réduire la dette de la Pologne envers la Commission. En vertu de ces ententes de réduction de la dette, le gouvernement du Canada remet à la Commission les montants qui autrement auraient dû être acquittés par le gouvernement débiteur. Au 31 juillet 2005, le gouvernement du Canada devait à la Commission une somme totalisant 23 327 $ en vertu de ces ententes. De cette somme, une tranche de 10 615 $ représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 8 672 $ remboursable en dollars américains.

Aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée, puisque le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs en vertu de ce programme.

Mécanisme de crédit agroalimentaire

Les débiteurs en vertu de cette faculté découlent de ventes à des clients au Guatemala, en Indonésie, au Mexique et au Pérou. Le solde de 49 887 $ (en capital et intérêts courus) en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA) au 31 juillet 2005 représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 40 754 $ remboursable en dollars américains. Le solde de 72 752 $ (en capital et intérêts courus) au 31 juillet 2004 représentait l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 54 721 $ remboursable en dollars américains.

Jusqu'à maintenant, aucun débiteur en vertu du MCA n'a été en défaut de paiement, et aucun solde à ce titre n'est en souffrance. Puisque la direction estime que le solde peut être recouvré en totalité, aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée.

Juste valeur

Au 31 juillet 2005, tous les débiteurs découlant de ventes effectuées en vertu de programmes de vente à crédit comportent un calendrier contractuel de modification des taux d'intérêt inférieur à 365 jours. La durée jusqu'aux dates de modification des taux de ces instruments financiers étant courte, leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

Échéances

Ces débiteurs viennent à échéance comme suit :

	2005	2004
Montants exigibles :		
À moins de un an	1 042 007 $	592 335 $
Entre un an et deux ans	509 025	549 318
Entre deux ans et trois ans	533 056	570 417
Entre trois ans et quatre ans	770 889	600 447
Entre quatre ans et cinq ans	106 624	692 569
À plus de cinq ans	965 343	1 533 977
En souffrance	–	772 040
	3 926 944 $	5 311 103 $

4. Débiteurs liés à des programmes de paiement anticipé

	Loi sur les programmes de commercialisation agricole	*Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies*	Programme d'avance de crédit printanière	Programme de paiement anticipé du grain battu non récolté	2005 Total	2004 Total
Montants à recevoir des producteurs	104 955 $	– $	212 877 $	207 $	317 539 $	301 804 $
Montants à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada	(332)	(1)	870	(7)	530	716
Montants à recevoir des (à payer aux) agents de la CCB	19 374		(3 649)		15 725	16 256
	123 997 $	(1) $	209 598 $	200 $	333 794 $	318 776 $

La Commission gère les programmes d'avances de fonds destinés aux producteurs de blé, de blé dur et d'orge de l'Ouest canadien au nom du gouvernement du Canada. Le gouvernement garantit le remboursement des avances accordées aux agriculteurs, ainsi, la Commission ne s'expose à aucun risque de crédit. Les charges engagées par la Commission relativement à la gestion des programmes lui sont remboursées par le gouvernement du Canada et par les producteurs participant aux programmes.

Le gouvernement du Canada a déposé la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)* en 1997 afin de fournir des liquidités aux agriculteurs sous forme d'avances de fonds accordées en fonction du grain antiripicipé par les agriculteurs. Ce programme a remplacé un programme précédent du gouvernement du Canada en vertu de la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (LPAGP)*. Le gouvernement du Canada paie les intérêts sur les avances jusqu'à concurrence de 50 $, et le producteur paie les intérêts sur tout montant excédant 50 $.

Le gouvernement du Canada a lancé le *Programme d'avance de crédit printanière (PACP)* au printemps 2000 afin d'aider les producteurs à acquitter les coûts liés aux semis printaniers. Ce programme permet aux producteurs de recevoir jusqu'à 50 $, les intérêts étant payés par le gouvernement du Canada. Tout solde impayé en vertu du programme sera déduit du montant maximal sans intérêt auquel est admissible le producteur à l'automne en vertu de la LPCA.

Le gouvernement du Canada a introduit le *Programme de paiement anticipé du grain battu non récolté* durant la campagne agricole 2002-27-03. Ce programme fournit des liquidités aux agriculteurs qui étaient incapables d'effectuer leur récolte de grain en raison d'une lombee de neige [illegible]. Le programme permet aux producteurs d'obtenir jusqu'à 25 $, les intérêts étant payés par le gouvernement du Canada. Tout solde impayé en vertu du programme sera déduit du montant maximal sans intérêt auquel est admissible le producteur à l'automne en vertu de la LPCA.

Les avances de fonds accordées par la Commission au cours de l'exercice en vertu de ces programmes ont totalisé 650 187 $, soit 434 353 $ en vertu de la LPCA, et 215 549 $ en vertu du PACP et 285 $ en vertu du *Programme de paiement anticipé du grain battu non récolté*.

Les recouvrements de montants des producteurs et des sociétés créancières pour des comptes qui avaient été déterminés irrécouvrables et qui avaient déjà été remboursés par le gouvernement du Canada en plus de l'intérêt, sont remis au gouvernement du Canada à mesure que les montants sont reçus.

À cause de la cadence des livraisons des producteurs et des remises subséquentes par l'agent à la Commission, une composante des avances à recevoir provient des agents.

5. Stocks de grain

Les stocks de grain au 31 juillet sont présentés selon la valeur qui devrait finalement être obtenue au titre du produit des ventes, comme suit :

	2005		2004	
	Tonnes	Montant	Tonnes	Montant
Blé	2 752 083	**492 078 $**	2 334 701	520 125 $
Blé dur	1 315 303	**261 581**	1 065 995	247 404
Orge de premier choix	231 103	**44 654**	465 267	96 592
Orge fourragère	208 805	**28 840**	52 660	7 148
	4 507 294	**827 153 $**	3 918 623	871 269 $

6. Charges reportées et charges payées d'avance

	2005	2004
Résultats nets des activités de couverture de marchandises applicables aux comptes de mise en commun ultérieurs	**1 504 $**	(26 070) $
Charge payée d'avance pour déplacement de stocks en position d'exportation Est	**16 344**	15 663
Dépôts aux comptes sur marge de marchandises	**15 854**	15 325
Options d'achat et de renouvellement des baux sur wagons trémies loués	**3 369**	3 859
Autres	**3 116**	1 316
	40 187 $	10 093 $

7. Immobilisations

	2005			2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Développement de systèmes informatiques	**68 137 $**	**39 659 $**	**28 478 $**	61 113 $	32 003 $	29 110 $
Wagons-trémies	**82 768**	**70 353**	**12 415**	83 130	67 890	15 240
Matériel informatique	**17 592**	**13 642**	**3 950**	16 656	12 142	4 514
Mobilier et matériel de bureau	**5 312**	**3 986**	**1 326**	4 992	3 778	1 214
Terrain, bâtiment et améliorations	**8 987**	**7 844**	**1 143**	8 679	7 694	985
Automobiles	**561**	**214**	**347**	508	135	373
Améliorations locatives	**158**	**158**	**–**	158	158	
	183 515 $	**135 856 $**	**47 659 $**	175 236 $	123 800 $	51 436 $

En 1979-1980, 2 000 wagons-trémies ont été achetés par la Commission à un prix initial de 90 556 $. De ce nombre, 172 ont été démolis et démontés et 1 828 sont encore en service. La Commission reçoit un remboursement pour les wagons démolis en vertu d'un contrat d'exploitation conclu avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

8. Emprunts

La Commission émet des titres de créance sur les marchés financiers mondiaux. Les emprunts de la Commission doivent être autorisés par le ministre des Finances. Les emprunts sont garantis de façon inconditionnelle et irrévocable par le ministre des Finances au nom de Sa Majesté du chef du Canada grâce à une garantie formelle prévue dans la *Loi sur la Commission canadienne du blé*.

Les emprunts à court terme consistent en du papier commercial émis par la Commission sur les marchés canadien, américain et européen ainsi qu'en emprunts bancaires et en billets à moyen terme dont l'échéance restante est inférieure à un an. La Commission utilise des swaps dont le montant nominal de référence et la durée sont les mêmes que ceux des emprunts sous-jacents afin que soient convertis en dollars canadiens ou américains les montants libellés en d'autres devises.

Les emprunts à long terme consistent en billets émis sur le marché des billets intérieur et des billets à moyen terme en euros, dont les échéances initiales varient de un an à 15 ans. La plupart des billets à long terme de la Commission sont des titres structurés dont les intérêts sont calculés en fonction de certains indices, formules et autres points de référence du marché, et ils peuvent être rachetés par la Commission avant échéance en raison des clauses de rachat qu'ils contiennent. La Commission fait usage de contrats de swaps pour réduire le risque de change et gérer le risque de taux d'intérêt liés aux emprunts à long terme. Ces contrats créent, en définitive, une obligation à taux variable semblable aux emprunts à court terme de la Commission et lui permettent de s'assurer qu'elle recevra le produit des swaps de manière à compenser les fluctuations de change et de taux d'intérêt sur les paiements de capital et d'intérêts relatifs aux billets.

	Taux d'intérêt effectif (%)	2005	2004
Emprunts à court terme	2,10 - 3,74	**3 320 681 $**	5 612 617 $
Emprunts à long terme	1,55 - 3,59	**1 662 298**	1 455 046
Intérêts courus		**27 068**	19 130
Total des emprunts	1,55 - 3,74	**5 010 047**	7 086 793
Moins les placements temporaires	2,50 - 3,28	**(859 519)**	(1 604 658)
Emprunts nets	1,55 - 3,74	**4 150 528 $**	5 482 135 $

Du montant des emprunts nets au 31 juillet 2005, une tranche de 2 864 270 $ représente l'équivalent en dollars canadiens de 2 340 006 $ remboursables en dollars américains. Du montant des emprunts nets au 31 juillet 2004, une tranche de 3 720 270 $ représentait l'équivalent en dollars canadiens de 2 798 247 $ remboursables en dollars américains.

Ces emprunts arrivent à échéance comme suit :

	2005	2004
Montants exigibles :		
à moins de un an	**3 347 748 $**	5 631 747 $
entre un an et deux ans	**30 603**	9 495
entre deux ans et trois ans	**42 844**	59 828
entre trois ans et quatre ans	**24 482**	26 590
entre quatre ans et cinq ans	**212 759**	59 828
à plus de cinq ans	**1 351 611**	1 299 305
	5 010 047 $	7 086 793 $

Compte tenu des swaps de taux d'intérêt, tous les emprunts comportent un calendrier contractuel de modification des taux d'intérêt de 365 jours ou moins. Par conséquent, la valeur comptable de ces emprunts se rapproche de leur juste valeur.

9. Créditeurs et charges à payer

	2005	2004
Créditeurs et charges à payer	**115 060 $**	77 155 $
Charges engagées après le 31 juillet relativement à des activités de commercialisation		
liées aux comptes de mise en commun de la campagne courante	**33 628**	52 106
Produits des ventes reportés	**7 602**	20 350
	156 290 $	149 611 $

10. Obligations envers les agents

	2005	2004
Grain acheté des producteurs	**452 309 $**	467 957 $
Bons au comptant reportés	**56 286**	74 556
	508 595 $	542 513 $

Grain acheté des producteurs

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la Commission, acceptent les livraisons des producteurs aux silos de collecte et leur versent un montant au nom de la Commission selon les taux de paiement initial en vigueur à la date de livraison. La Commission ne règle ces achats que lorsque le grain lui est livré, soit à un terminal, soit à une minoterie. L'obligation envers les agents au titre du grain acheté des producteurs représente le montant dû par la Commission à ses agents pour le grain dans les silos de collecte ou en transit au 31 juillet, et dont la livraison à la Commission et le paiement par cette dernière seront effectués après la fin de l'exercice.

Bons au comptant reportés

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la Commission, déposent en fiducie auprès de cette dernière un montant équivalant à la valeur des bons au comptant reportés émis aux producteurs en échange du grain de la Commission. La Commission remet ces fonds aux sociétés céréalières pour qu'elles remboursent les bons au comptant reportés détenus par les producteurs et qui viennent à échéance principalement dans les premiers jours de l'année civile suivante.

11. Obligations envers les producteurs – bénéfices non distribués

Ce montant représente les bénéfices découlant des comptes de mise en commun courants au 31 juillet qui n'ont pas encore été distribués aux producteurs. Du montant des bénéfices non distribués totalisant 386 752 $ (462 321 $ en 2004), 183 706 $ (257 221 $ en 2004) ont été distribués aux producteurs à titre de paiements intermédiaires le 25 octobre 2005. Le solde de 203 046 $ (205 100 $ en 2004) sera distribué aux producteurs à titre de paiements finaux et de rabais sur les wagons.

12. Provision pour frais de paiements aux producteurs

Le montant de 1 741 $ (2 241 $ en 2004) représente le solde de la provision pour frais de paiements aux producteurs sur les comptes de mise en commun qui ont été fermés. Six ans après la fermeture de certains comptes de mise en commun, les soldes des provisions qui y sont liées peuvent être virés au Compte Spécial sous l'approbation du Gouverneur en conseil.

13. Compte Spécial – solde net des comptes de paiements non distribués

Conformément à l'article 39 de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, le Gouverneur en conseil peut autoriser la Commission à virer dans un Compte Spécial les soldes non réclamés des comptes de paiements qui étaient payables à des producteurs depuis six ans ou plus. En plus de prévoir le règlement de réclamations justifiées des producteurs à l'égard de ces anciens comptes, l'article stipule également que ces fonds doivent être utilisés à des fins que le Gouverneur en conseil, selon les recommandations de la Commission, estime avantageuses pour les producteurs.

Les opérations effectuées dans le Compte Spécial s'établissent comme suit :

	2005	2004
Solde au début de l'exercice	4 060 $	4 948 $
Virements de comptes de paiements	657	247
Dépenses	(822)	(1 132)
Paiements aux producteurs relatifs à d'anciens comptes de paiements	(15)	(3)
Solde à la fin de l'exercice	3 880 $	4 060 $
Composition du solde à la fin de l'exercice :		
Dépenses autorisées non effectuées	714 $	978 $
Montants non affectés	3 166	3 082
	3 880 $	4 060 $

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2005, le solde des comptes de paiements du blé de 1996, du blé de 1997, du blé dur de 1997 ainsi que de l'orge de première classe de 1997 a été viré au Compte Spécial en vertu du décret 2005-921.

Les activités des divers programmes au cours de la campagne agricole 2004-2005 se détaillent comme suit :

	Montant disponible au début	Autorisé	Utilisé	Échu	Montant disponible à la fin
Programme de développement des marchés	342 $	— $	(21) $	— $	321 $
Institut international du Canada pour le grain :					
Acquisitions d'immobilisations	405	—	(198)	—	207
Université du Manitoba :					
Chaire agroalimentaire	75	—	(75)	—	—
Programme de bourses d'études	6	393	(363)	—	36
Projet de recherche sur la fusariose dans l'orge	—	165	(165)	—	—
Projet sur l'identification des variétés	150	—	—	—	150
	978 $	558 $	(822) $	— $	714 $

14. Fonds de prévoyance

La *Loi sur la Commission canadienne du blé* prévoit l'établissement d'un fonds de prévoyance. Ce fonds peut être alimenté de diverses manières telles que les résultats d'exploitation des programmes d'options de paiement aux producteurs (OPP) ou autres sources de produits réalisés durant le cours de l'exploitation. En vertu du *Règlement sur le fonds de réserve*, le solde du fonds ne peut excéder 50 millions de dollars. Les éléments de ce fonds sont décrits ci-dessous :

Programmes d'options de paiement aux producteurs

La Commission a mis sur pied diverses possibilités de paiements à l'intention des producteurs. Les contrats à prix fixe (CPF) et les contrats sur base (CB) offrent aux producteurs la possibilité de bloquer un prix fixe ou une cote pour la totalité ou une partie de leur grain au plus tard le 31 octobre, soit trois mois après le début de la campagne. Les producteurs touchent l'intégralité du montant qui leur revient après livraison et tarification de leur grain et ils ne sont pas admissibles à d'autres paiements provenant du compte de mise en commun. L'option de paiement anticipé (OPA) permet aux producteurs de toucher dès la livraison du grain un plus gros pourcentage du prix final prévu, tout en restant admissible à tous les paiements complémentaires issus du compte de mise en commun. Le programme de versement complémentaire avant livraison (PVCL) permet aux producteurs qui ont reçu une avance de fonds à l'automne de demander un paiement supplémentaire par tonne avant la livraison du grain. Le remboursement se fait avec les paiements subséquents versés par l'agriculteur, selon les livraisons. Les producteurs qui participent au PVCL doivent payer des frais d'administration et les excédents sont crédités au fonds de prévoyance.

L'excédent ou le déficit découlant de l'exploitation de ces programmes est viré dans un fonds de prévoyance de manière que les résultats d'exploitation nets n'aient pas d'incidence sur les comptes de mise en commun.

Autres

Aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, les intérêts dérivés du compte de mise en commun de l'orge fourragère ont été versés au fonds de prévoyance. Le montant viré est calculé selon une formule précise approuvée par le conseil d'administration. Cette formule permet de répartir un montant équitable des intérêts créditeurs, par tonne, au compte de mise en commun de l'orge fourragère et de réduire l'effet de distorsion de certains coûts de campagnes au cours desquelles le tonnage global au compte est anormalement bas. Conformément au traitement appliqué aux comptes de mise en commun et aux programmes d'OPP, l'excédent n'est pas affecté à un usage précis et génère des intérêts au coût d'emprunt moyen pondéré de la Commission.

Pour l'exercice considéré, si les excédents des programmes d'OPP étaient transférés au fonds de prévoyance, ce dernier excéderait les 50 millions de dollars. Par conséquent, et en vertu des exigences de la *Loi sur la Commission canadienne du blé* qui prévoient que tout les produits générés, moins les coûts d'exploitation, soient distribués, 7,5 millions de dollars ont été distribués aux participants des comptes de mise en commun.

Le paiement par le gouvernement du Canada en 2002-2003 pour le déficit du compte de mise en commun du blé et les traitements comptables connexes entre le compte de mise en commun du blé et les comptes d'OPA du blé ont donné comme résultat une affectation de 1 288 663 $ au fonds de prévoyance.

Le solde du fonds de prévoyance au 31 juillet 2005 se détaille comme suit :

	Programme d'options de paiement aux producteurs							
	Blé	Blé dur	Orge de premier choix	Orge	PVCL	Autres	**2005 Total**	2004 Total
Excédent, solde d'ouverture	3 795 $	185 $	385 $	1 470 $	– $	12 618 $	**18 453 $**	17 235 $
Virement des comptes de mise en commun	–	–	–	–	–	2 278	**2 278**	
Excédent des programmes d'OPP	26 943	219	172	228	4	–	**27 566**	2 229
Intérêts gagnés sur le solde du fonds de prévoyance ne faisant pas partie des programmes	–	–	–	–	–	315	**315**	278
Ajustement lié au programme d'OPA de 2002-2003	–	–	–	–	–	–	**–**	(1 289)
Excédent, solde de clôture	30 738 $	404 $	557 $	1 698 $	4 $	15 211 $	**48 612 $**	18 453 $

15. Ajustements des stocks

Le poste Ajustements des stocks présente l'incidence en dollars, au prix initial courant, des écarts en grade et en teneur en protéines du grain livré par les producteurs par rapport au grain qui est finalement mis en vente.

Toute augmentation générale du grade de grain dans le système de manutention est présentée comme une charge dans le compte de mise en commun parce que la Commission indemnise les sociétés céréalières pour la hausse du prix initial courant provenant des activités positives de mélange de grains. Il en ressort habituellement un bénéfice global pour le compte de mise en commun dans la mesure où l'augmentation de la valeur des ventes de grain de meilleure qualité produite dans le compte excède la hausse de la valeur initiale.

Dans le cas d'une diminution du grade de grain, le contraire se produit. La valeur des ventes globales des comptes de mise en commun sera plus basse parce que la qualité du grain à vendre est inférieure à celle qui avait été indiquée et pour laquelle la Commission devra quand même faire des paiements d'ajustement intermédiaires et finaux. Cette perte est réduite en partie par le fait que les sociétés céréalières ne se font rembourser que la valeur du grain de qualité inférieure alors qu'elles ont versé au producteur le prix initial plus élevé pour le grain de qualité supérieure initialement indiqué à la livraison.

16. Autres achats de grain

Le poste Autres achats de grain se compose surtout de livraisons reçues après la date de fin de la campagne, de stocks excédentaires et de pénuries de stocks. Les livraisons reçues après la date de fin de la campagne s'expliquent par le fait que des producteurs ont livré leurs grains après la clôture de la période précédente de mise en commun. Les excédents et les pénuries surviennent quand les registres de stocks des agents de la Commission diffèrent de ceux de la Commission. Les excédents acquis et les livraisons reçues après la date de fin de la campagne sont comptabilisés comme une charge au compte de mise en commun, ce qui constitue un bénéfice pour ce compte dans la mesure où le produit final des ventes de ce grain dépasse son coût. Les pénuries doivent être réglées par les agents de la Commission au prix des exportations afin que le compte de mise en commun ne subisse pas l'effet négatif de la disparition des stocks inscrits.

17. Autres coûts directs

Le poste Autres coûts directs contient principalement les charges liées aux programmes, les commissions versées aux agents, les frais d'inspection et d'essai des grains, les wagons-trémies loués ou détenus par la Commission et les surestaries.

18. Autres produits

Le poste Autres produits est essentiellement composé des montants au titre du facteur d'ajustement du fret et du recouvrement de frais, déduits par les agents de la Commission au moment de la livraison par le producteur, qui n'ont par la suite pas été engagés par l'agent. Les frais recouvrés les plus importants comprennent les déductions au titre des bons au comptant de transport ferroviaire qui proviennent du mouvement du grain à un emplacement différent des silos terminaux.

Tel qu'il en a été question à la note 14 Fonds de prévoyance, une partie de l'excédent généré par le programme d'OPP a été distribuée aux participants au compte de mise en commun. Ces excédents, qui s'élevaient à 7 500 $, ont été inclus au poste Autres produits.

19. Frais administratifs

	2005	2004
La répartition des frais s'établit comme suit :		
Blé	**47 508 $**	45 362 $
Blé dur	**13 663**	11 288
Orge de premier choix	**6 262**	7 838
Orge fourragère – Compte A	**104**	3 093
Orge fourragère – Compte B	**1 675**	–
Total des comptes de mise en commun	**69 212**	67 581
Programme d'OPP liées aux CPF CB pour le blé	**299**	255
Comptes de paiement aux producteurs	**479**	172
Frais administratifs	**69 990 $**	68 008 $

Les frais administratifs, moins les frais imputables à la distribution de paiements finaux et les coûts différentiels liés au programme d'OPP, sont répartis entre les différents comptes de mise en commun en fonction du tonnage.

20. Engagements

Location de wagons-trémies

La Commission gère la location de wagons-trémies au nom du gouvernement du Canada, les baux étant de 25 ans et expirant en 2006. Sur les 1 750 wagons loués dans le cadre de l'entente originale, 86 wagons ont été démolis et démontés, ce qui en laisse 1 664 en service. Les frais de location jusqu'à l'expiration du contrat original sont entièrement à la charge du gouvernement et, par conséquent, ils ne sont pas déduits des comptes de mise en commun. Le total des frais associés à la location de ces wagons pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005 s'est chiffré à 13 518 $ (14 630 $ en 2004).

En 1995, la Commission a acquis une option visant à prolonger le contrat de location de 250 wagons pour cinq ans à des tarifs très avantageux. Le 1er octobre 2000, la Commission a exercé cette option sur les 244 wagons restants. Le coût de cette option est amorti sur les cinq ans de la prolongation du contrat. Les frais de location dans le cadre de cette option ne sont plus la responsabilité du gouvernement et seront déduits directement des comptes de mise en commun. Depuis avril 2001, la Commission sous-loue les 241 wagons restants à un tiers aux termes d'un contrat qui expire en octobre 2005. La Commission a résilié le contrat de location ainsi que le contrat de sous-location le 10 octobre 2005.

Entre 1991 et 1995, la Commission a acquis des options visant l'achat de 1 550 wagons-trémies du gouvernement du Canada après l'échéance du bail en 2006. Sur ces 1 550 wagons, 77 ont été démolis et démontés, ce qui en laisse 1 473 pouvant être achetés au coût total de 17 393 $ en dollars américains. Le coût de ces options est constaté dans les Charges reportées et payées d'avance. Le 30 juin 2005, la Commission a avisé les bailleurs de son intention d'acheter ces wagons-trémies. Les dates d'achat ont été établies entre le 30 décembre 2005 et le 2 juillet 2006.

Le 28 septembre 2005, la Commission a exercé son droit de premier refus relativement à l'achat de 191 wagons-trémies visés par un contrat de location sans option d'achat. Ces wagons-trémies seront achetés par la Commission le 2 janvier 2006 pour un coût approximatif de 2 865 $ en dollars américains.

Contrats de location-exploitation

La Commission a conclu des contrats de location-exploitation pour des locaux et du matériel de bureau. Les contrats sont d'une durée de un an à six ans et viennent à échéance entre août 2005 et octobre 2011. La Commission peut renouveler la plupart de ces contrats pour des périodes supplémentaires de un an à trois ans. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005, le total des paiements de location relatifs aux locaux et au matériel de bureau s'est chiffré à 747 $ (876 $ en 2004).

Les coûts de location des locaux et du matériel de bureau sont constatés dans les frais administratifs. Les engagements en vertu de contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

	Wagons-trémies (en dollars américains)	Locaux et matériel de bureau (en dollars canadiens)
2006	93	591
2007	–	217
2008	–	79
2009	–	52
après 2009	–	60

Contrats de location-acquisition

La Commission procède actuellement à une transition en ce qui concerne ses véhicules. Dorénavant, les véhicules ne seront plus la propriété de la Commission; ils seront loués en vertu d'un contrat de location-acquisition. Le premier ensemble de véhicules a été loué le 1er août 2005 et le dernier le sera d'ici juin 2007. Ces contrats de location-acquisition seront comptabilisés en 2005-2006 en tant qu'une acquisition d'éléments d'actif (net d'amortissement cumulé) et une prise en charge d'une obligation. Les véhicules sous contrats de location-acquisition seront amortis sur leur durée économique selon la méthode de l'amortissement linéaire. Au 17 novembre 2005, les paiements futurs pour la location des véhicules sont estimés à :

	Véhicules (en dollars canadiens)
2005-2006	41
2006-2007	48

Autres

La Commission a accepté de financer les activités de l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) avec un montant de base de 1 666 $ par année jusqu'en 2008.

21. Instruments financiers dérivés et instruments sur marchandises

La Commission conclut des contrats de swaps de taux d'intérêt dans une seule monnaie et multidevises pour gérer ses coûts de financement et mettre en œuvre des stratégies de gestion de l'actif et du passif. Ces contrats visent à réduire le risque découlant de la fluctuation des devises et des taux d'intérêt.

La Commission conclut également des contrats de change à terme de gré à gré et des swaps de devises auprès d'institutions financières de façon à se protéger contre le risque de change découlant principalement des ventes de grain et des activités de financement.

Ces instruments financiers répondent aux conditions de la comptabilité de couverture et ne sont pas constatés dans le bilan. Au 31 juillet 2005, le montant nominal total de ces instruments financiers, tous venant à échéance ou faisant l'objet d'une renégociation de taux à moins de un an, s'établit comme suit :

	2005			2004		
	Montant nominal	Juste valeur nette	Risque de crédit	Montant nominal	Juste valeur nette	Risque de crédit
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps de taux dans une seule monnaie	645 779 $	2 718 $	9 815 $	732 575 $	(2 791) $	3 737 $
Swaps de taux multidevises	1 075 779	(13 698)	32 757	722 471	(24 560)	8 125
	1 721 558	(10 980)	42 572	1 455 046	(27 351)	11 862
Contrats de change						
À terme de gré à gré	1 046 171	9 106	14 091	1 412 962	24 253	29 084
Swaps de devises	157 014	(502)	1 756	815 372	(6 519)	6 879
	1 203 185	8 604	15 847	2 228 334	17 734	35 963
	2 924 743 $	(2 376) $	58 419 $	3 683 380 $	(9 617) $	47 825 $

En date des états financiers, tous les contrats de change venaient à échéance à moins d'un an. Les contrats de taux d'intérêt dont l'échéance était de moins de un an, de un an à cinq ans et de plus de cinq ans comportaient un montant nominal non réglé de 27 582 $, de 310 687 $ et de 1 383 383 $, respectivement. Les taux des swaps se situaient entre 1,55 pour cent et 3,69 pour cent.

La juste valeur nette des contrats de taux d'intérêt et des contrats de change reflète la valeur actualisée nette estimative des flux de trésorerie futurs prévus en fonction des taux du marché actuels. Plusieurs méthodes ont été utilisées pour calculer ces valeurs, dont la méthode de la valeur actualisée nette et les cours du marché, lorsque ces derniers étaient disponibles. Les estimations de la juste valeur peuvent varier selon les hypothèses utilisées et, par conséquent, elles ne doivent pas être considérées comme des valeurs de réalisation en cas de règlement immédiat de ces instruments.

Le risque de crédit représente le risque de pertes financières au cas où une contrepartie manquerait à ses obligations contractuelles envers la Commission. La Commission n'est exposée au risque de crédit que sur les contrats ou la juste valeur est positive. La Commission gère ce risque de crédit en ne traitant qu'avec des institutions financières dont la cote de solvabilité est conforme aux politiques en matière de gestion du risque financier approuvées par le conseil d'administration de la Commission. Pour réduire le risque de crédit associé au manquement éventuel d'une contrepartie, la Commission conclut des accords généraux de compensation. Au 31 juillet 2005, le montant nominal le plus important contracté auprès d'une institution donnée s'élevait à 938 262 $ (780 784 $ en 2004), et le risque de crédit le plus important auprès d'une institution donnée au 31 juillet 2005 s'établissait à 14 921 $ (8 957 $ en 2004).

Dans le cours normal des affaires, la Commission prend part à des contrats sur marchandises, incluant des contrats à terme standardisés et des options, pour le blé et l'orge sur les marchés des changes. Les contrats non réglés au 31 juillet sont présentés aux états financiers à leur juste valeur.

22. Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs se rapportent aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi offerts par la Commission.

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, qui est constitué des cotisations de la Commission à ses régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées, en plus des sommes versées directement aux employés, aux bénéficiaires et aux tiers fournisseurs de services des régimes de retraite, s'est chiffré à 4 388 $ (4 962 $ en 2004).

Régimes de retraite

La charge de retraite de la Commission pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005 se chiffre à 2 968 $ (3 970 $ en 2004).

Une évaluation actuarielle des régimes de retraite de la Commission est requise annuellement durant les trois premières années d'existence. La Commission ne peut pas fournir la pleine information sur l'obligation au titre des prestations constituées ni sur les actifs du régime pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005 comme il est requis par les PCGR, puisque l'évaluation actuarielle n'est pas complète dans l'attente de l'établissement de la valeur du transfert de l'actif du régime.

Actifs des régimes à prestations déterminées :

Ces tableaux incluent les composantes des prestations déterminées des régimes de retraite de la Commission mais excluent la valeur du transfert du régime provenant de la *RPRFP*.

Variation de la juste valeur

	2005	2004
Solde, au début de l'exercice	5 314 $	427 $
Rendement réel des actifs des régimes	802	205
Cotisations patronales	5 065	3 868
Cotisations salariales	1 110	1 191
Prestations et charges	(2 591)	(377)
Solde, à la fin de l'exercice	**9 700 $**	5 314 $

Les pourcentages des actifs des régimes basés sur les valeurs du marché au 31 juillet sont :

Catégorie d'actifs	2005	2004
Titres de participation	59 %	43 %
Titres d'emprunt	32 %	28 %
Autres	9 %	29 %
Total	100 %	100 %

Régime à cotisations déterminées :

La Commission a passé en charges 38 $ (32 $ en 2004) au titre de la composante des cotisations déterminées de son régime de retraite. Les salariés ont versé des cotisations de 186 $ (142 $ en 2004) au titre de la composante des cotisations déterminées du régime de retraite de la Commission en date du 31 juillet 2005. Les prestations versées au titre de la composante des cotisations déterminées se chiffraient à 17 $ (13 $ en 2004).

Autres avantages postérieurs à l'emploi

La Commission évalue ses obligations au titre des prestations constituées pour les besoins de comptabilité au 31 juillet 2005. L'évaluation actuarielle la plus récente fut complétée en date du 31 juillet 2004. La prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 juillet 2007. La Commission a modifié ses autres avantages postérieurs à l'emploi, modifications qui entreront en vigueur le 1er août 2006. L'effet financier de ces modifications n'est pas connu. En raison de ces modifications, la Commission procédera à une évaluation actuarielle au plus tard le 31 juillet 2007.

Les tableaux qui suivent donnent des renseignements sur les avantages postérieurs à l'emploi offerts par la Commission, notamment les montants consignés au bilan et les composantes du coût des prestations nettes de l'exercice.

Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées :

	2005	2004
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	26 858 $	18 616 $
Cotisations salariales	–	–
Prestations versées	(1 420)	(992)
Coûts des services rendus de l'exercice	904	626
Intérêts débiteurs	1 655	1 106
Compression*	682	1 227
Compression constatée	(682)	(1 227)
Gain de compression	(583)	–
Perte actuarielle	4 073	7 502
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	**31 487 $**	26 858 $

Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et du déficit du régime avec le passif au titre des prestations constituées :

	2005	2004
Juste valeur des actifs du régime	– $	– $
Obligation au titre des prestations constituées	31 487	26 858
Situation de capitalisation – déficit	(31 487)	(26 858)
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	10 586	7 502
Obligation transitoire non amortie	7 481	8 911
Passif au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	**(13 420) $**	(10 445) $

Le passif au titre des prestations constituées inclus dans le bilan de la Commission s'établit comme suit :

	2005	2004
Passif au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	(10 445) $	(7 668) $
Coûts des services rendus de l'exercice	(904)	(626)
Intérêts débiteurs	(1 655)	(1 106)
Prestations versées	1 420	992
Amortissement de l'obligation transitoire	(748)	(810)
Amortissement de la perte actuarielle nette	(406)	–
Compression*	(682)	(1 227)
Passif au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	**(13 420) $**	(10 445) $

* En 2003-2004 et en 2004-2005, la réduction du personnel a causé une compression qui a été constatée proportionnellement dans les charges de la Commission.

La charge de la Commission au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi se détaille comme suit :

	2005	2004
Coûts des services rendus de l'exercice	904 $	626 $
Intérêts débiteurs	1 655	1 106
Amortissement de l'obligation transitoire	748	810
Amortissement de la perte actuarielle	406	
Compression	682	1 227
Perte actuarielle	10 586	7 502
Coût net (avant ajustements)	14 981	11 271
Ajustements perte actuarielle	(10 586)	(7 502)
Charge totale incluse dans les frais administratifs	**4 395 $**	3 769 $

Les hypothèses moyennes pondérées à la date de mesure utilisées pour calculer l'obligation au titre des prestations de la Commission figurent dans le tableau suivant :

	2005	2004
Taux d'actualisation	5,25 %	6,25 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %
Taux tendanciel des coûts des soins médicaux	10,00 %	10,00 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel des coûts des soins médicaux	5,00 %	5,00 %
Durée de la baisse du taux tendanciel des coûts des soins médicaux	5 ans	5 ans
Taux tendanciel des coûts des soins dentaires	3,00 %	3,00 %

Analyse de sensibilité :

Les taux tendanciels des coûts des soins médicaux/dentaires assumés ont une incidence importante sur les montants présentés. Une variation d'un point de pourcentage dans les taux assumés aurait les effets suivants en 2005 :

	Augmentation	Diminution
Obligation au titre des prestations constituées	4 570 $	(3 536) $
Coûts des services rendus de l'exercice et des intérêts débiteurs	518 $	(388) $

23. Passif éventuel

Le 13 septembre 2002, la North Dakota Wheat Commission (NDWC) et le U.S. Durum Growers Association déposaient une requête pour que soient imposés des droits antidumping et compensateurs à l'encontre des importations de blé de force roux de printemps (HRS) et de blé dur canadiens. Le 3 octobre 2003, la Commission du commerce international des États-Unis (ITC) a déboutté la requête de blé dur à l'unanimité des quatre membres. En ce qui concerne le blé de force roux de printemps, la Commission du commerce international a statué, à deux voix contre deux, que les importations canadiennes de blé de force roux de printemps étaient préjudiciables aux producteurs américains. Par conséquent, des droits antidumping et compensateurs totalisant 14,15 pour cent ad valorem étaient en vigueur jusqu'à l'issue de certains appels lancés par la CCB. Les appels déposés devant le tribunal de l'ALENA, puis renvoyés à l'agence administrative américaine compétente, se sont conclus en faveur de la Commission. Les droits compensateurs ont été réduits de 5,29 pour cent à 2,54 pour cent. Plus important encore, le 5 octobre 2005, l'ITC a statué, à quatre voix contre une, que les importations canadiennes de blé de force roux de printemps ne portaient pas préjudice aux producteurs américains. Le 12 octobre 2005, la NDWC a contesté la décision de l'ITC devant le Secrétariat de l'ALENA. Une décision devrait être rendue à cet égard au début de 2006. Si la contestation est rejetée, tous les droits devraient être retirés peu après.

24. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Glossaire des termes financiers

Contrat à terme – engagement à acheter ou à livrer une marchandise ou un instrument financier donné à une date ultérieure donnée et à un prix donné. Tout contrat à terme représente une obligation liant la société et le marché organisé où le contrat est conclu.

Contrat de change à terme – transaction au cours de laquelle une devise est achetée sur le marché au comptant et vendue simultanément sur le marché à terme, ou vice-versa.

Couverture – technique de gestion du risque utilisée pour réduire les risques de dépréciation des cours, de fluctuation des taux d'intérêt ou du cours devises par l'établissement de positions de compensation ou de réduction des risques afin de réduire l'exposition au risque à laquelle est soumise la Commission.

Échange de devises – opération de swap entre parties aux termes de laquelle sont échangés des flux de trésorerie dans une monnaie contre un montant fixé dans une autre.

Gestion du risque – ensemble des mesures d'ordre financier et des recours à divers instruments financiers destinés à contrôler et si possible, à réduire certains types de risques.

Instrument financier dérivé – contrat ou titre qui tire principalement sa valeur de la fluctuation du cours d'un titre, d'un contrat à terme, d'un autre instrument financier ou d'un indice sous-jacent.

Juste valeur – montant estimatif de la contrepartie convenue entre deux parties sans lien de dépendance leur permettant de se porter acquéreur ou vendeur d'un instrument financier à tel ou tel moment dans le temps.

Liquidité – disposer de ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations en temps voulu.

Montant nominal – montant de référence par rapport auquel les paiements d'un produit dérivé sont calculés.

Option – contrat conférant le droit, et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise ou un instrument financier à un prix déterminé d'avance à une telle date ou durant un tel laps de temps.

Swap – entente contractuelle aux termes de laquelle deux parties conviennent d'échanger un certain nombre de paiements périodiques.

Swap de taux d'intérêt dans une seule monnaie – entente contractuelle aux termes de laquelle les parties s'entendent pour échanger des paiements à taux d'intérêt fixe contre des paiements à taux d'intérêt flottant sur la base d'un montant nominal libellé dans une seule et même monnaie. Le montant nominal de référence sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'un échange.

Swap de taux d'intérêt multidevises – entente contractuelle entre parties portant sur l'échange de paiements du principal ainsi que des intérêts fixes ou flottants, libellés dans des monnaies différentes. Le montant nominal sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'un échange.

Glossaire des termes financiers

Contrat à terme – engagement à acheter ou à livrer une marchandise ou un instrument financier donné à une date ultérieure donnée et à un prix donné. Tout contrat à terme représente une obligation liant la société et le marché organisé où le contrat est conclu.

Contrat de change à terme – transaction au cours de laquelle une devise est achetée sur le marché au comptant et vendue simultanément sur le marché à terme, ou vice-versa.

Couverture – technique de gestion du risque utilisée pour réduire les risques de dépréciation des cours, de fluctuation des taux d'intérêt ou du cours devises par l'établissement de positions de compensation ou de réduction des risques afin de réduire l'exposition au risque à laquelle est soumise la Commission.

Échange de devises – opération de swap entre parties aux termes de laquelle sont échangés des flux de trésorerie dans une monnaie contre un montant fixe dans une autre.

Gestion du risque – ensemble des mesures d'analyse financière et des recours à divers instruments financiers destinés à contrôler et, si possible, à réduire certains types de risques.

Instrument financier dérivé – contrat ou titre qui tire principalement sa valeur de la fluctuation du cours d'un titre, d'un contrat à terme, d'un autre instrument financier ou d'un indice sous-jacent.

Juste valeur – montant estimatif de la contrepartie convenue entre deux parties sans lien de dépendance leur permettant de se porter acquéreur ou vendeur d'un instrument financier à tel ou tel moment dans le temps.

Liquidité – disposer de ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations en temps voulu.

Montant nominal – montant de référence par rapport auquel les paiements d'un produit dérivé sont calculés.

Option – contrat conférant le droit, et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise ou un instrument financier à un prix déterminé d'avance à une telle date ou durant un tel laps de temps.

Swap – entente contractuelle aux termes de laquelle deux parties conviennent d'échanger un certain nombre de paiements périodiques.

Swap de taux d'intérêt dans une seule monnaie – entente contractuelle aux termes de laquelle les parties s'entendent pour échanger des paiements à taux d'intérêt fixe contre des paiements à taux d'intérêt flottant sur la base d'un montant nominal libellé dans une seule et même monnaie. Le montant nominal de référence sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'un échange.

Swap de taux d'intérêt multidevises – entente contractuelle entre parties portant sur l'échange de paiements du principal ainsi que des intérêts fixes ou flottants, libellés dans des monnaies différentes. Le montant nominal sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'un échange.

423, rue Main
C.P. 816, Stn. Main
Winnipeg (Manitoba)
Canada R3C 2P5
Tél. (204) 983-0239
Téléc. (204) 983-3841
Telex 07-57801
Site web : www.cwb.ca

310-15, boul. Innovation
Saskatoon (Saskatchewan)
Canada S7N 2X8
Tél. (306) 975-6999
Téléc. (306) 975-6966

121, rue Main Sud
Airdrie (Alberta)
Canada T4B 2B6
Tél. (403) 912-4180
Téléc. (403) 912-4181

650, édifice Marine
355, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 2G8
Tél. (604) 666-2992
Téléc. (604) 666-0293
Telex 04-508862

Bureau 708, Tour B
Beijing COFCO Plaza
8, rue Jianguomen Nei
Beijing, Chine 100005
Tél. 011-86-10-6526-3908
Téléc. 011-86-10-6526-3907

3ème étage, Toranomon n° 11, édifice Mori
6-4, Toranomon 2-chome
Minato-ku
Tokyo 105-0001, Japon
Tél. 011-81-3-3519-2288
Téléc. 011-81-3-3519-2287

CWB